



SMICTOM
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉS**

sur le prix et la qualité du Service
Public d'élimination des déchets

SMICTOM
DE LA VALLEE DE L'AUTHION

4 Boulevard des Entrepreneurs
49250 BEAUFORT-EN-ANJOU
02 41 79 77 00 – Fax 02 41 79 77 09
contact@smictomauthion.fr

2018

www.smictomauthion.fr

2018





D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes/communautés de communes ayant délégué la compétence et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année concernée.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets. Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. >>

Source : ADEME – Rapport du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets Ménagers et Assimilés - 2017

Table des MATIERES

PRESENTATION DU SMICTOM	6
PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES STATUTAIRES	6
COMPOSITION ET REPRÉSENTATION	7
TERRITOIRE DESSERVI.....	8
PRÉSENTATION DU PÉRIMETRE	8
LA POPULATION DESSERVIE	9
LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE.....	10
FAITS MARQUANTS 2018.....	11
PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	14
PROGRAMME D' ACTIONS	14
Indice de réduction des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 2018 par rapport à 2010.....	14
CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	15
CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE DITE SÉLECTIVE	18
ACTIONS SUR LES GISEMENTS	20
Actions sur le gisement compostable.....	20
Actions sur le gisement recyclable	23
Actions sur le gisement résiduel.....	25
Actions sur le gisement évitable.....	26
Actions sur le gisement de déchets spécifiques	29
Actions sur les gisements en déchetterie.....	29
LA COMMUNICATION	33
RENDRE L'INFORMATION DISPONIBLE.....	33
SENSIBILISER – INFORMER	36
ASPECT FINANCIER.....	43
PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS	44

ORGANISATION DE LA PRÉ-COLLECTE.....	44
Pré-collecte en porte à porte	44
Pré-collecte en apport volontaire	52

COLLECTE ET TRAITEMENT ORGANISATION 57

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN REGIE	57
ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS SELON LEUR ORIGINE	59

COLLECTE ET TRAITEMENT DES OMR 60

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES (OMR)	60
QUANTITES COLLECTEES OMR	61
TRAITEMENT DES OMR	62

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES 65

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES.....	65
QUANTITÉS COLLECTÉES DEM	68
Bilan déchets ménagers recyclables.....	70
TRAITEMENT DES DEM	71
Gros de magasin.....	72
La freinte	73
Les refus de tri.....	73

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE 75

ORGANISATION	75
QUANTITES DECHETS DE DECHETTERIE COLLECTEES	78
TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE.....	81
Installation de stockage de déchets	81

BILAN DES DMA (DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS) SUR LE TERRITOIRE 82

CAPACITÉS ET TONNAGES TRAITÉS des DMA.....	84
Taux global de valorisation.....	84
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	84
Réduction des émissions de méthane.....	85
Impacts de la valorisation énergétique	85
Impact du recyclage	85

L'EMPLOI DANS LA GESTION DES DÉCHETS..... 86

LE PERSONNEL DU SYNDICAT.....	86
LE PERSONNEL DES PRESTATAIRES.....	89

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE..... 90

MODALITES D'EXPLOITATION.....	90
MONTANT GLOBAL ANNUEL.....	90
PRESTATIONS : DEPENSES ET RECETTES.....	92
MODALITÉS DE FINANCEMENT (RECETTES).....	93
Indicateurs complémentaires.....	93
La redevance incitative.....	94

ANNEXES 99

ANNEXE 1 : COMMUNICATION POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS.....	99
ANNEXE 2 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PUBLICATIONS EXTERIEURES POUR LE SMICTOM DE LA VALLEE DE L'AUTHION.....	104
ANNEXE 3 : Déchets ChIFFRES CLES, l'essentiel 2018 -ADEME.....	105

GLOSSAIRE

ALM : Angers Loire Métropole

AV : Apport Volontaire

C 1 : Collecte une fois par semaine

C 0,5 : Collecte une fois toutes les deux semaines

CCBV : Communauté de Communes Baugeois Vallée

CASVL : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Corps creux : appellation regroupant les flaconnages plastiques (PET, PEHF) les métaux et les Emballages de Liquides Alimentaires

Corps plats : Appellation regroupant les papiers et les petits cartons

DDS : Déchets Dangereux Spécifiques (ex : peintures, solvants, néons, piles, etc.)

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublements (bibelots, vaisselles, livres, jouets)

Déchets Assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets non dangereux des entreprises (artisans, commerçants...) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DEM : Déchets D'Emballages Ménagers

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés sont les OMA et les déchets ménagers issus des déchetteries

ELA : Emballages de Liquides Alimentaires (briques alimentaires)

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (corps creux et corps plats)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées sont les OMR et les déchets collectés sélectivement des ménages (emballages, papiers, verre, etc.)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (OM restant après le tri sélectif)

PAP : Petits Appareils en Mélange

PAV : Point d'Apport Volontaire

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

R.I. : Redevance Incitative

TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

PRESENTATION

DU SMICTOM

PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES STATUTAIRES

Depuis 1979, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la Vallée de l'Authion exerce les compétences de collecte et de traitement (collecte des ordures ménagères, collecte sélective, traitement des déchets, gestion des déchetteries, gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et Inertes).

Extrait des statuts du 04/10/17

Article 2 - Objet / 2.1. Compétences : Ce Syndicat a pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés et, le cas échéant, des déchets industriels.

A ce titre, entrent dans ses attributions sans être exhaustives :

- *la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères,*
- *la création, la gestion et l'exploitation de déchetteries et de l'installation de stockage des déchets située à Fontaine-Guérin (commune des BOIS D'ANJOU),*
- *l'acquisition ou la location des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à la bonne marche du service,*
- *d'une manière générale, toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet.*

2.2. Réalisation de prestations de services : Le Syndicat est compétent pour réaliser les prestations de services ou travaux relevant de ses compétences et concourant à la réalisation de son objet statutaire ou accessoire à celui-ci, pour le compte de collectivités territoriales, d'établissements publics non membres et, le cas échéant, de personnes privées.

En ce cas, la réalisation des prestations est précédée de la conclusion d'une convention fixant les modalités d'intervention du Syndicat pour le compte du tiers. Cette intervention pourra s'effectuer dans le département du MAINE-ET-LOIRE et ses départements limitrophes.

COMPOSITION ET REPRÉSENTATION

Ces compétences sont déléguées au SMICTOM de la Vallée de l'Authion par trois collectivités. Celles-ci sont chargées, par convention, du recouvrement de la redevance ordures ménagères. Cette disposition contribue au renforcement du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) des EPCI et donc, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Depuis le 1^{er} janvier 2002, toutes les communes adhèrent au SMICTOM par l'intermédiaire de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Extrait des Statuts 2017

ARTICLE 6 – REPRESENTATION DES COLLECTIVITES AU COMITE SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-6 du Code général des collectivités territoriales et, subsidiairement, aux dispositions de l'article L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités seront représentées au sein du Comité syndical de la manière suivante :

- ▶ Un délégué titulaire pour chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, désigné par ledit Etablissement Public de Coopération Intercommunale,
- ▶ Deux délégués titulaires pour chaque commune, y compris les communes déléguées, situés sur le territoire de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, proposés par les communes et désignés par ledit Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ainsi, 34 délégués constituent l'assemblée délibérante du syndicat : le Comité Syndical.

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau Syndical dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

A noter que suite à la réforme territoriale, une nouvelle élection de vice-présidents a été effectuée pour le territoire de Saumur Val de Loire en 2017.

Le Bureau Syndical est composé de 5 membres :

- **Le Président : Vincent FOURNERET**
- Quatre Vice-Présidents :
 - Monsieur PORCHER en charge des déchetteries
 - Madame TARDIVEL en charge de la prévention,
 - Monsieur MONCHICOURT en charge des marchés publics,
 - Madame GACHET en charge de la communication.

TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

En 2018, le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion s'étend sur trois collectivités soit 12 communes. C'est un territoire mixte à dominante rurale.

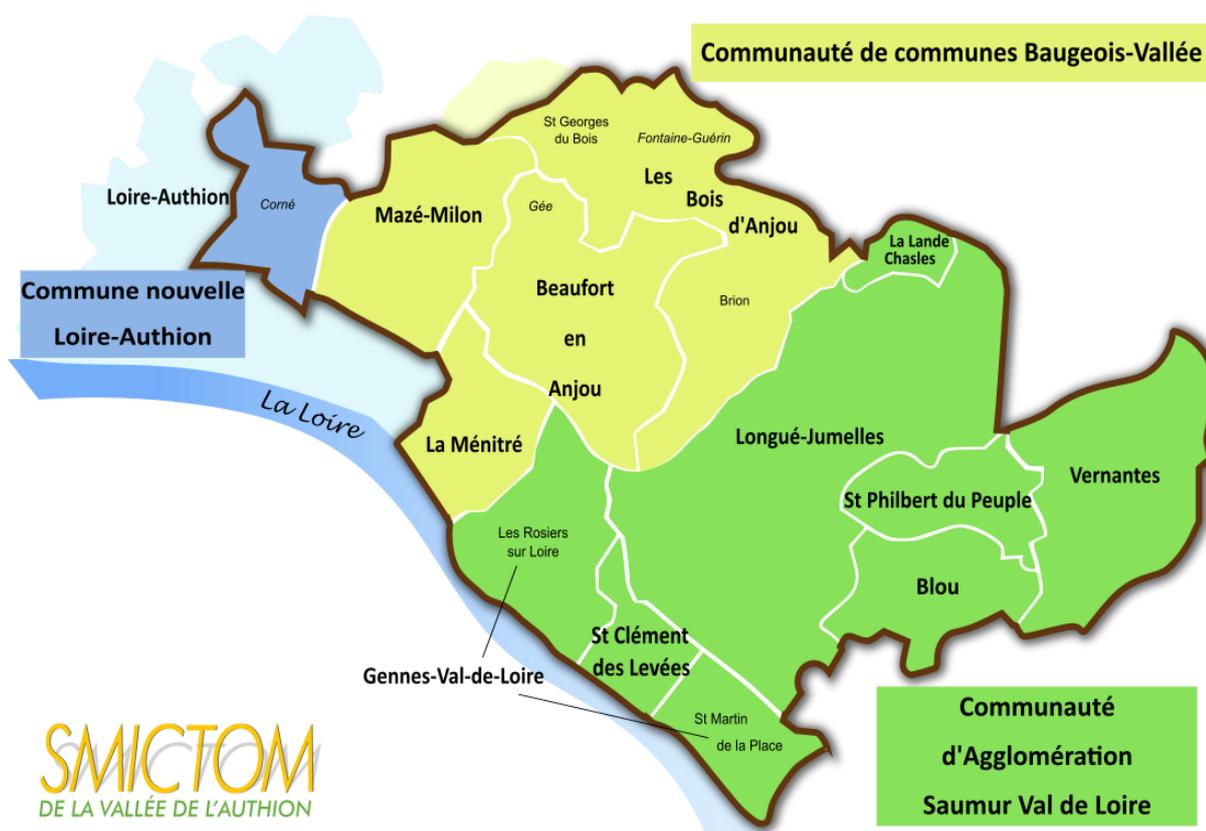
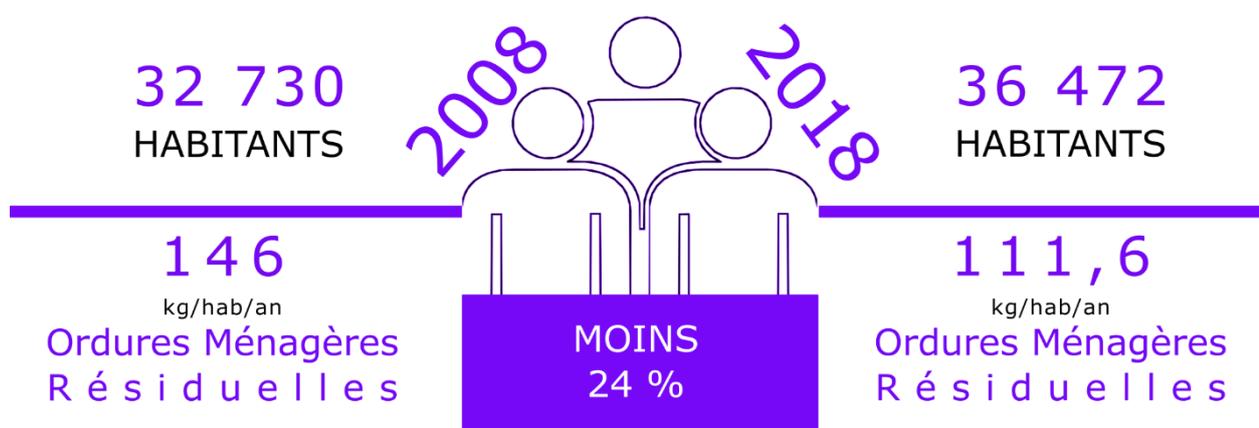


Figure 1: Territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion en 2018.

Dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), cinq communes nouvelles ont vu le jour depuis 2016 : les Bois d'Anjou, Beaufort-en-Anjou, Loire-Authion, Mazé-Milon, et Gennes-Val-de-Loire. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Beaufort-en-Anjou s'est étendue pour intégrer Baugé en Anjou, Noyant-Villages et La Pellerine. Elle porte maintenant le nom de Communauté de Communes Baugeois Vallée. La Communauté de Communes Loire Longué quant à elle a été dissoute et les communes la constituant ont intégré la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

LA POPULATION DESSERVIE



Les chiffres pris en compte sont ceux du recensement 2015 applicables au 1^{er} janvier 2018.

Tableau 1 : Répartition de la population sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion

EPCI	COMMUNE	Commune déléguée ou associée	Population Municipale	Population TOTALE
Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV)	BEAUFORT EN ANJOU	Beaufort en Vallée	6 605	6 712
		Gée	499	559
	LES BOIS D'ANJOU	Brion	1 192	1 219
		Saint Georges du Bois	441	448
		Fontaine Guérin	977	998
	LA MENITRE	-	2 116	2 167
MAZE-MILON	Mazé	5 120	5 210	
Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL)	BLOU	-	1 007	1 040
	LA LANDE CHASLES	-	118	119
	LONGUE-JUMELLES	Longué	5720	5872
		Jumelles	1 105	1 130
	GENNES VAL DE LOIRE	Les Rosiers sur Loire	2 305	2 344
		Saint Martin de la Place	1 149	1 186
	SAINT CLEMENT DES LEVEES	-	1 130	1 163
	SAINT PHILBERT DU PEUPLE	-	1 288	1 319
	VERNANTES	-	1 988	2 013
ALM	LOIRE-AUTHION	Corné	2 914	2 973
TOTAL			35 674	36 472

LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

MODE DE COLLECTE					
TYPE DE DECHETS		Collecte séparée en porte à porte	Point d'Apport Volontaire	Apport Volontaire en Déchetterie	Autres
	Ordures ménagères	X			
	Emballages recyclables	X			
	Papiers	X			
	Verre		X		
	Biodéchets				Composteurs - kits poulaillers disponibles sur demande
	Bois			X	
	Cartons			X	
	Déchets verts			X	
	Ferraille			X	
	Gravats			X	
	Tout venant			X	
	Tout venant incinérable			X	
	Déchets dangereux			X	
	Mobilier			X	
	Textile			X	PAV sur le territoire
	DEEE			X	
	REEMPLOI			X	Collecte ponctuelle en déchetterie
	AMIANTE			X	Collecte ponctuelle en déchetterie

FAITS MARQUANTS 2018

Structure

Les transformations liées à la réforme territoriale n'ont pas impacté en 2018 le territoire géographique du SMICTOM de la Vallée de l'Authion.

Toutefois, en octobre 2017, la Communauté de Communes Baugeois Vallée et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont annoncé la reprise de l'exercice de la compétence en leur sein au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion exerce la compétence collecte et traitement des déchets jusqu'au 31 décembre 2019 pour ces collectivités et sera dissout à cette échéance.

- Les communes de Saint Martin de la Place et Les Rosiers sur Loire ont rejoint la commune nouvelle de Gennes Val de Loire au 1^{er} janvier 2018. Le nombre de communes sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion est ainsi de 12.
- Redevance incitative : Une baisse des tarifs a été votée par le comité syndical pour être applicable en 2018. Elle s'élève à 5 €, déduits de la part abonnement.
- Désignation d'un délégué sur la commune de Vernantes pour le territoire de Saumur Val de Loire
- Personnel – Recours contentieux – Médiation préalable obligatoire – Convention d'adhésion au dispositif expérimental avec le centre de gestion de Maine et Loire
- Convention de coopération anticipée entre le SMICTOM, la communauté de communes Baugeois Vallée et le SICTOD Nord Est Anjou
- Création d'un emploi temporaire d'attaché de conservation du patrimoine
- Dématérialisation – Convention nouvelle génération avec l'Etat – Télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité

Pré-collecte

- Renouvellement du parc de points d'apport volontaire : Mise en place d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Baugeois Vallée et le SICTOD Nord-Est-Anjou
- Fin du contrat de maintenance et distribution du parc de bacs roulants et création d'une régie à compter du 1^{er} juin 2018
- Achat d'un véhicule pour la distribution et la maintenance des bacs
- Convention avec la communauté de communes Baugeois Vallée pour réaliser la prestation de service « Maintenance et distribution des bacs »
- Cession de bacs roulants réformés
- Rétrocession de sacs rouges à la communauté de communes Baugeois Vallée
- Arrivée d'un agent de livraison et maintenance des bacs

Collecte sélective

- L'appel d'offres pour la réalisation d'un Centre de tri des recyclables secs ménagers a été lancé par la SPL (SIVERT de l'Est Anjou, Angers Loire Métropole (ALM), Syndicat mixte d'Etude pour l'Elimination de la zone Nord-Ouest (SEDNO)). Ouverture prévue en 2021.
- Marché de tri des déchets recyclables – Constitution d'un groupement de commandes composé avec le SICTOM Loir et Sarthe, la communauté de communes Baugeois Vallée et le SICTOD Nord Est Anjou
- Après une évolution des consignes de tri en 2017 (extension aux films plastiques), en 2018 le SMICTOM a examiné les conditions de déploiement de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, y compris les pots et barquettes. La mise en œuvre a été validée et prévue à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Maintien des collectes ponctuelles de papiers en partenariat avec les écoles.

Régie-Collecte-Centre technique

- Appel d'offres pour l'acquisition de deux BOM et deux polybennes.
- Mise en place de la collecte en régie des points d'apport volontaire sur le territoire du SMICTOM, et par convention, de la Communauté de Communes Baugeois Vallée et du SICTOD Nord Est Anjou.

Déchetteries

- Maintien des collectes ponctuelles d'amiante
- Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre
- Contrat avec l'éco organisme COREPILE (gestion des piles et accumulateurs portables usagés) jusqu'au 31 décembre 2021
- Avenant au contrat avec l'éco organisme ECODDS au titre de la gestion des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers)
- Cession de caissons de déchetterie réformés
- Mise en place de bennes ECOMOBILIER sur les déchetteries de Corné et de Longué-Jumelles
- Décision de fermeture par la commune Gennes Val de Loire des équipements « mini-déchetteries » des Rosiers-sur-Loire et de Saint-Martin de la Place en septembre 2018.

Installation de stockage des déchets

- Démarrage des travaux de couverture définitive de l'A19, réalisation de la couverture provisoire de l'A20, réhabilitation du réseau biogaz et installation d'une nouvelle torchère
- Aucun incendie à déplorer sur l'installation de stockage des déchets

- Fauchages réguliers durant l'été afin de faire face à la prolifération de chicorées sauvages

Communication

Publications écrites

- Guide des déchets toujours distribué aux nouveaux arrivants sur le territoire
- Publication du bulletin du SIVERT en janvier et en septembre 2018.
- Publication d'une lettre d'information (format A4, recto-verso) jointe aux factures annuelles 2018.
- 17 communiqués de presse transmis, 37 articles de presse.
- Enveloppe « *Au 1^{er} janvier 2019, on vous simplifie le tri* » envoyé à l'ensemble des foyers du territoire.
 - Courrier signé du président
 - 2 fiches à jour pour le guide du tri (1 sur le tri, 1 sur la prévention des déchets)
 - 1 nouvel autocollant pour le bac jaune.
- Site internet SMICTOM : un compte en ligne est accessible de consulter ses factures et les dates de levées des bacs jaunes et rouges

Sensibilisation

- Animations et réunions « grand public » : à La Ménitric (Mystères de Loire, médiathèque), à Mazé (Troc Plant, Mon jardin Ma ville, Biotonome, Corné (Troc Plant, bibliothèque), à Beaufort (Compost'tour et disco'soupe, Centre d'Animation Social, etc.).
- Animations scolaires

Poursuite des animations scolaires avec quelques nouvelles animations : 55 interventions dans 14 écoles. Les animations ont permis de sensibiliser 1 500 élèves.

- 940 personnes ont été renseignées par le référent tri – prévention

Prévention

- Lancement des opérations gratuites de broyage en déchetteries
- Acquisition de 160 composteurs – Demande de subvention auprès du SIVERT de l'Est Anjou
- Achat de kit réutilisable pour la maison témoin
- Partenariat avec Label Verte pour l'installation d'un composteur collectif dans un collège
- Participation à l'opération EcoDéfis menée par la chambre des métiers et de l'artisanat de Maine et Loire
- Création d'un comité de pilotage SERD
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) – novembre 2018 en partenariat avec le Département une communication a été diffusée sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et 3^{ème} édition de l'événement anti-gaspi « Disco'soupe ».

PRÉVENTION DES DÉCHETS

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

PROGRAMME D' ACTIONS

Suite au Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) réalisé entre 2010 et 2016, qui donnait un cadre et des objectifs aux actions de prévention, c'est le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui permet la continuité des actions de prévention pour 2017 à 2019. Celui-ci a été transmis en juillet 2017 à l'ADEME.

6 axes de travail ont été définis en 2017 sur la prévention des déchets :

Axe 1 : éco-consommation

Axe 2 : réduction des biodéchets

Axe 3 : réemploi, réparation et réutilisation

Axe 4 : exemplarité des collectivités

Axe 5 : prévention des déchets des entreprises et des déchets dangereux

Axe 6 : actions globales et transversales

Indice de réduction des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 2018 par rapport à 2010

L'indice de réduction OMA 2018 = (tonnage 2018*100)/tonnage 2010 = (7612.86*100)/8384.85

soit un indice de réduction de **90,8 POUR 2018**

(par rapport à 2010 qui correspond à 100).

N.B. L'indice 2018 de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (c'est-à-dire en incluant les déchets collectés en déchetterie) est de 120. Il est donc supérieur à celui de 2010. Cela s'explique par la mise en place de beaucoup plus de filières de collectes en déchetterie. **Ainsi les apports en 2018 sont beaucoup plus importants qu'en 2010 mais il faut considérer que davantage de déchets sont collectés et recyclés.**

CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets et sa typologie, ici les ordures ménagères résiduelles (OMR).

Objectifs

- *Evaluer la composition moyenne des OMR sur le territoire*
- *Evaluer les pratiques des usagers en matière de gestion de leurs déchets,*
- *Quantifier et qualifier les gisements qui pourraient être détournés vers d'autres filières de collecte et de valorisation,*
- *Evaluer l'efficacité des collectes sélectives,*
- *Comparer aux références nationales (MODECOM)*

Ainsi, la caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) permet au syndicat de faire évoluer le service de collecte, de traitement et la prévention en conséquence.

Les caractérisations réalisées régulièrement permettent d'évaluer les effets de la prévention.

Depuis 2014, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion réalise chaque année 2 campagnes de caractérisation d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

En 2017, la caractérisation réalisée suivait les normes CARADEME et était ainsi comparable aux données nationales.

A partir de 2017, il a été décidé sauf actions de prévention majeures de faire ce même type de caractérisation tous les 2 ans.

Il n'y a donc pas eu de caractérisation en 2018. La prochaine est prévue en 2019.

Pour mémoire, ci-dessous les résultats de la caractérisation de 2017.

Résultats de la caractérisation 2017

Dans l'ensemble, les catégories de déchets sont présentes en quantités beaucoup moins importantes dans les OMR du SMICTOM qu'au niveau national.

Les ratios de collecte d'OMR du SMICTOM de la Vallée de l'Authion sont systématiquement inférieurs à la moyenne nationale. Avec le début de la conteneurisation en 2007 et la mise en place de la redevance incitative, une diminution importante des OMR collectées a été observée, de 256 kg/hab./an en 2007 à 147 kg/hab./an en 2008. Depuis, avec la mise en place de la redevance incitative en 2009 sur le territoire du SMICTOM, les ratios de collecte d'OMR ont continué à diminuer, moins rapidement mais de manière régulière.

La quantité d'OMR a légèrement diminué depuis 2014 (117 kg/hab./an). Cependant, les gisements ont peu évolué pendant les 4 dernières années.

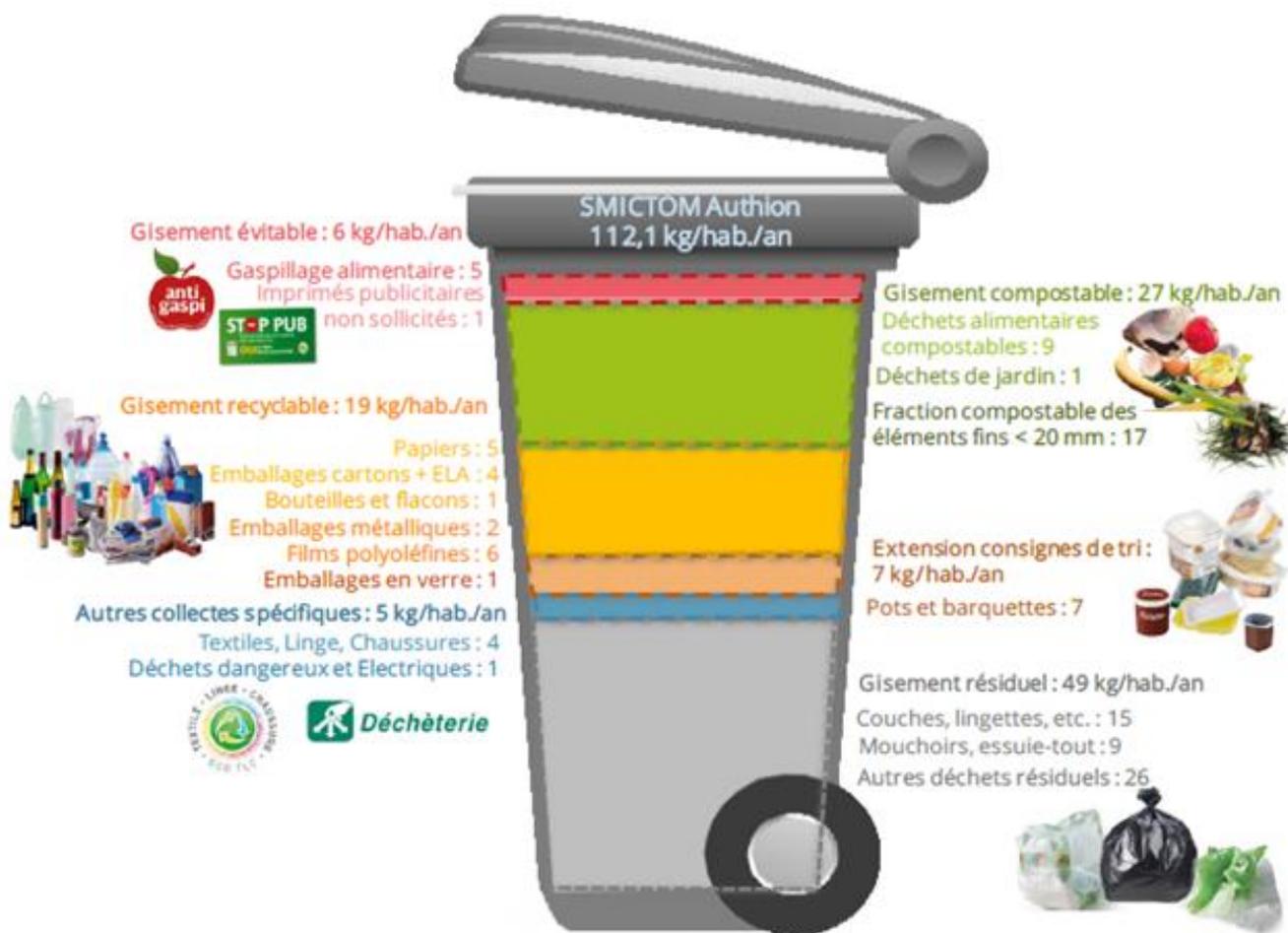


Figure 2 : Gisement au sein des OMR du SMICTOM 2017 en kg/hab./an.

Ainsi, nous pouvons évaluer les potentiels de valorisation des gisements et définir la stratégie de prévention à adopter.

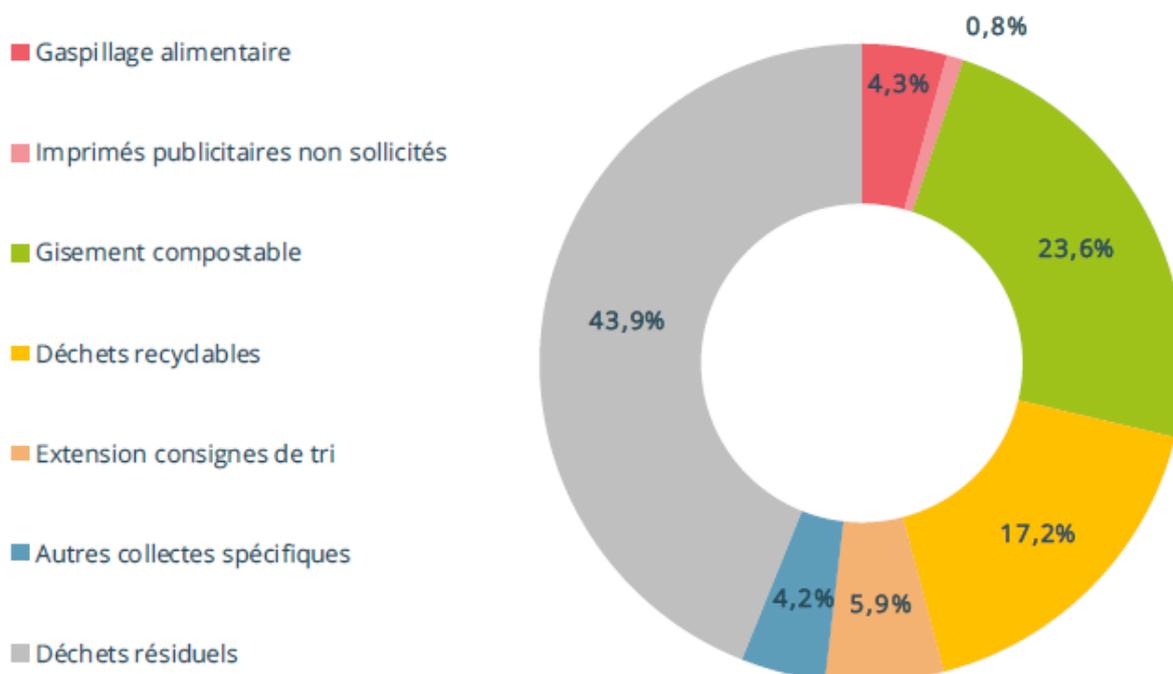


Figure 3 : Potentiel de valorisation sur le SMICTOM VA par gisement en %.

Conclusion

Ci-dessous, une synthèse de prérogatives issues du rapport de l'étude de caractérisation.



Les **ratios de collecte d'OMR** sur le SMICTOM de la Vallée de l'Authion sont **très faibles** (112 kg/hab./an), et les **gisements évitables ou détournables** sont également **faibles depuis plusieurs années**. La diminution de ces gisements est d'autant plus difficile.

- La **continuité et le renforcement des actions de sensibilisation et de prévention du gaspillage alimentaire** réalisées ces dernières années, à domicile, dans les supermarchés, dans les écoles, etc. pourraient permettre de réduire encore ce gisement.
- Le **gisement compostable représente près d'1/4 des OMR**. En plus de la **continuation des actions de promotion du compostage à domicile**, le SMICTOM pourrait d'ores et déjà étudier la mise en place d'une **collecte spécifique des biodéchets**, là où le compostage à domicile est difficile à mettre en place (petits bourg, activités économiques...). En effet, la loi de transition énergétique prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. La collecte séparée des biodéchets vient en complément du compostage à domicile ou partagé là où celui-ci est moins adapté. Ceci permettra de détourner une part importante de déchets des OMR et de valoriser en compostage ou méthanisation **tous les déchets putrescibles** (restes alimentaires compostables mais aussi non compostables), ainsi qu'une part des **papiers souillés**.
- Les **taux de captage** des déchets recyclables sur le SMICTOM sont **très bons**. Un passage à **l'extension totale des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques** (i.e. ajout des pots et barquettes aux consignes actuelles) permettra de capter un gisement plus important d'emballages plastiques recyclables. De plus, en simplifiant le geste de tri des usagers, cela **devrait encore améliorer les taux de captage de l'ensemble des déchets concernés par la CS**.
- Les **catégories de déchets résiduelles les plus importantes** au sein des OMR sont les **couches pour enfants** et les **papiers souillés**. Ce gisement pourrait être limité grâce à des **campagnes de communication** autour de l'utilisation de **textiles sanitaires réutilisables** (couches lavables, chiffons et mouchoirs en tissus...) plutôt que les textiles à usage unique (couches jetables, lingettes...). De plus, une partie des **papiers souillés** pourrait être **compostée en compostage à domicile** ou concernés par une éventuelle **collecte des biodéchets**.

CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE DITE SÉLECTIVE

La collecte sélective correspond à la collecte des emballages recyclables. Sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, elle est composée de deux flux : emballages légers (bouteilles plastiques, emballages cartons, métalliques, et briques alimentaires) et les journaux magazines et prospectus.

Cette collecte en mélange et en porte à porte fait également l'objet de caractérisations régulières, réalisées chaque mois par un agent du SMICTOM et un agent de PAPREC.

Objectifs

- Connaître la composition des DEM afin de répartir les matériaux triés par collectivités
- Evaluer la qualité du tri en définissant la typologie du refus de tri et le taux de refus de tri
- Améliorer la communication auprès des usagers

Méthodologie

Les tournées à caractériser dans l'année sont choisies afin d'avoir une bonne représentativité du territoire : des tournées en milieu rural et urbain, des tournées sur la commune nouvelle de Loire-Authion, sur la Communauté de Communes Baugeois Vallée et sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Tournée caractérisée	Communes et secteurs correspondants
5CS	Beaufort Camp. Nord
19C	La Ménitré
3CS	Beaufort Bourg
13CS	Mazé Bourg
8CS	Jumelles- La Lande Chasles
14CS	Mazé Camp. Nord
1CS	St Clément - St Martin
4CS	Beaufort Bourg + ZA
20CS	Mazé Camp. Sud
6CS	Brion
18CS	Blou
15CS	Corné Bourg

Figure 4 : Tournées de Collecte Sélective caractérisées en 2018

Chaque mois un agent du SMICTOM et de Paprec effectuent une caractérisation de 35kg de déchets issus d'une tournée de collecte.

Ces caractérisations sont réalisées selon la norme AFNOR NF X30-437. La moyenne des dernières caractérisations (12 par flux) permet de mesurer la qualité des flux entrants et de calculer la production théorique des flux de matériaux par collectivités.

Résultats

La composition des DEM collectés en collecte sélective

Les proportions des matériaux caractérisés sont les suivantes :

- 74,2 % représentent les matières fibreuses (JRM/EMR/GM/CARTONNETTES)
- 12,2 % représentent les matières plastiques (PET CLAIR, PEHD, PET FONCE, films)
- 6,3 % représentent les matériaux ferreux (ACIER, ALU)
- 7,3 % représentent les non-conformités (refus) : dont 2 % de pots et barquettes que l'on retrouve de plus en plus en raison de la proximité avec Angers Loire Métropole qui a mis en place l'extension des consignes de tri en 2012.

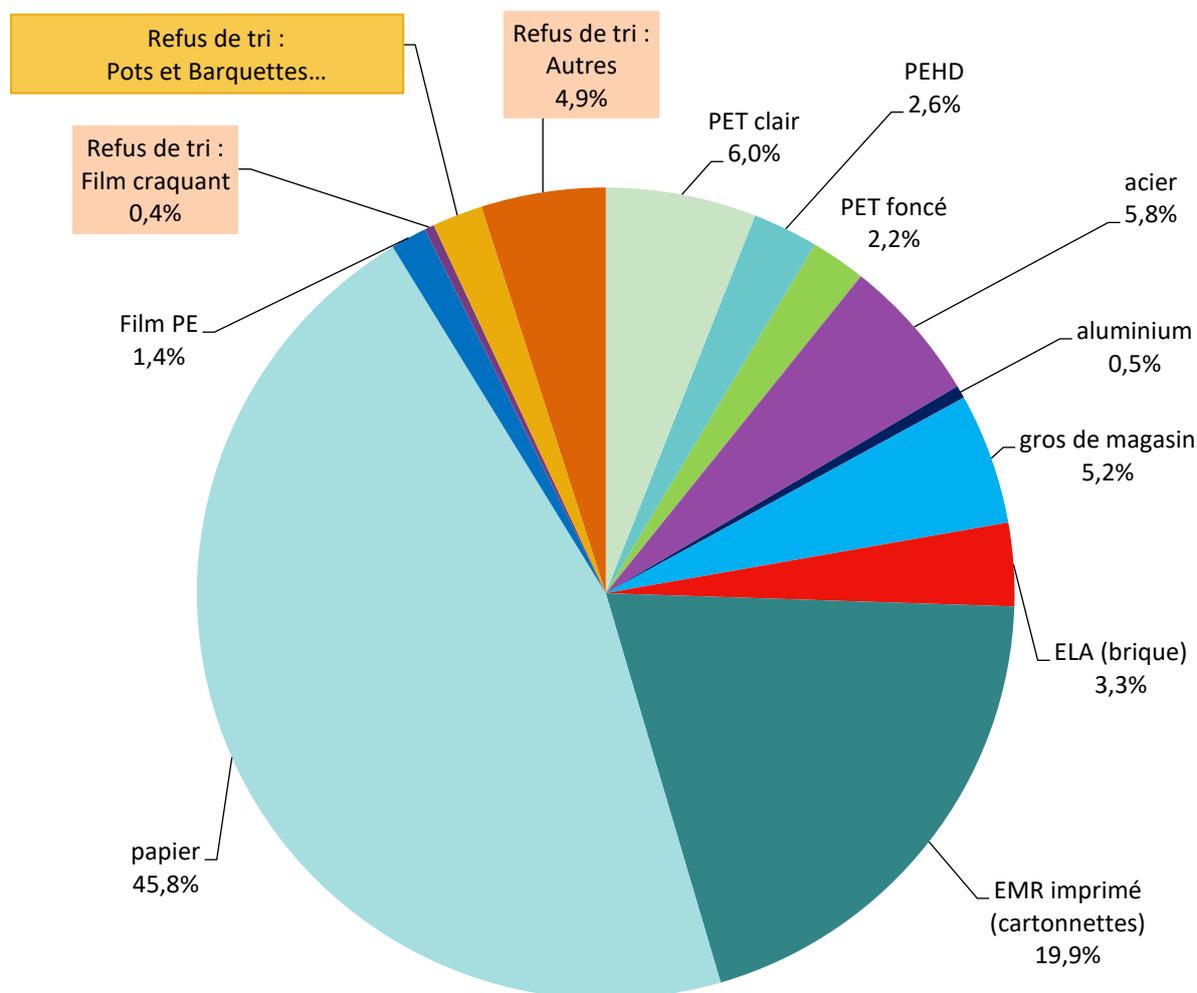


Figure 5 : Répartition moyenne des DEM dans les bacs jaunes de la collecte sélective en 2018

ACTIONS SUR LES GISEMENTS

De ces caractérisations et des axes du PLPDMA, découlent la communication et les actions de prévention vers la réduction des déchets. Il a donc été choisi de présenter les actions de prévention correspondantes aux différents gisements identifiés par la caractérisation 2017 en commençant par les gisements les plus conséquents en kg/hab./an.

Actions sur le gisement compostable

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion promeut depuis 2006 le compostage à travers les animations tout public (Cf. SENSIBILISER – INFORMER) et à travers la mise à disposition de composteurs sur le territoire.

27 kg/hab./an
soit 1/4 des OMR
(2017)

Distributions des composteurs aux particuliers

Deux distributions ont eu lieu en 2018, à Beaufort en Anjou, en mars puis en octobre, mobilisant 2 agents à chaque fois. **105 nouveaux foyers** ont été équipés de composteurs lors de ces 2 distributions sur 151 contacts pris. En 2018, le SMICTOM proposait toujours en complément des composteurs, des brass'compost au prix de **20 €**. 21 foyers se sont équipés de brass'compost.



Tableau 2 : Taux d'équipement en composteurs par commune du territoire

	Nombre de foyers ayant reçu un composteur		Nombre total de logements (2015)	Taux d'équipement composteurs (2018)
	En 2018	Total jusqu'à 2018		
BEAUFORT EN VALLEE	32	658	3030	23.9 %
GEE	4	42		
BOIS d'ANJOU	11	241	1135	21.9 %
<i>BRION</i>	5	99		
<i>FONTAINE GUERIN</i>	1	96		
<i>ST GEORGES DU BOIS</i>	5	46		
LA MENITRE	9	196	1036	19.9 %
MAZE	23	583	2344	26.1 %
Total des communes de la CCBV	90	1720	7545	22.9 %
BLOU	1	78	436	19 %
LA LANDE CHASLES	0	12	65	18.5 %
LONGUE-JUMELLES	12	391	3359	11.8 %
GENNES VAL DE LOIRE (en partie)	11	267	1700*	15.7*
<i>LES ROSIERS SUR LOIRE</i>	7	191		
<i>ST MARTIN DE LA PLACE</i>	4	76		
ST CLEMENT DES LEVEES	2	90	565	16.3 %
ST PHILBERT DU PEUPLE	2	87	561	15.7 %
VERNANTES	4	90	973	9.9 %
Total des communes de la CASVL	30	1015	7659	15.2 %
Corné (LOIRE-AUTHION-ALM)	14	302	1400*	21.6 %*
TOTAL	134	3037	16604	Environ 18 %

* Le nombre de logements pour ces communes déléguées de Loire-Authion et de Gennes Val de Loire n'est pas détaillé par l'INSEE suite à la réforme territoriale. Le chiffre communiqué est donc une estimation par rapport au nombre de logements connus dans la base de données du SMICTOM.

Globalement la population augmente dans toutes les communes. Aussi, il paraît important de poursuivre le rythme des distributions de composteurs afin de maintenir le taux d'équipement sur le territoire.

Les communes les moins bien pourvues en 2018 sont Vernantes et Longué-Jumelles alors qu'il s'agit de communes rassemblant respectivement plus de 900 et 3 300 ménages (en 2015).

A ce jour, 3 037 foyers se sont équipés, depuis le début des distributions en 2006.

Compostage collectif

Un accompagnement avec l'association Label Verte a été initié afin de faire avancer le projet de compostage collectif avec le Collège Saint Joseph de Longué.

L'étude de faisabilité et le dimensionnement nécessaire ont été réalisés, ainsi que le site de compostage a été défini. Le collège Saint Joseph n'a pas donné de suite pour le moment, notamment concernant l'achat des bacs de compostage dont le SMICTOM s'est engagé à prendre une partie en charge dans la limite de 900 euros.

Distribution de kits poulaillers

L'opération « changez vos déchets en œufs » a pour but de faciliter l'acquisition de poules pour réduire la part de biodéchets dans les OMR. Ainsi, des kits poulaillers sont distribués chaque année depuis 2014 à raison d'environ 60 par an.



Tableau 3 : Taux d'équipement en kit poulailler par commune du territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion en 2018

	Nombre de foyers ayant reçu un kit poulailler	
	En 2018	Total jusqu'à 2018
BEAUFORT EN VALLEE	17	60
GEE	0	3
BOIS d'ANJOU	7	23
<i>BRION</i>	2	12
<i>FONTAINE GUERIN</i>	3	14
<i>ST GEORGES DU BOIS</i>	2	4
LA MENITRE	6	12
MAZE	11	36
Total des communes de la CCBV	41	134
BLOU	0	3
LA LANDE CHASLES	0	1
LONGUE-JUMELLES	3	16
GENNES VAL DE LOIRE (en partie)	6	
<i>LES ROSIERS SUR LOIRE</i>	3	9
<i>ST MARTIN DE LA PLACE</i>	3	5
ST CLEMENT DES LEVEES	0	4
ST PHILBERT DU PEUPLE	4	9
VERNANTES	4	12
Total des communes de la CASVL	17	45
Corné (LOIRE-AUTHION-ALM)	2	14
TOTAL	60	193

* Le nombre de logements pour ces communes déléguées de Loire-Authion et de Gennes Val de Loire n'est pas détaillé par l'INSEE suite à la réforme territoriale. Le chiffre communiqué est donc une estimation par rapport au nombre de logements connus dans la base de données du SMICTOM.



Figure 6 : Distribution de 45 kits poulaillers le 28 juin 2018

Actions sur le gisement recyclable

Education au tri

En 2017, le gisement recyclable représentait 19 kg/hab./an dans les OMR (chiffre de la dernière caractérisation des OMR en 2017).

Par ailleurs le refus de tri (indésirables présents dans les différents flux de déchets de la collecte sélective), représente une moyenne de **5,30 kg/hab./an** en 2018 (7,49 kg/hab./an en 2017).

Ainsi, l'éducation au tri a deux objectifs :

- *Permettre aux 19 kg/hab./an de DEM d'être collectés avec la collecte sélective (plutôt que d'être collectés avec les OMR) et d'être recyclés,*
- *Améliorer la qualité du tri pour réduire le taux de refus de tri.*

L'éducation au tri se fait à deux niveaux : par des interventions de proximité lorsque les agents de collecte ont constaté par un contrôle visuel la non-conformité des bacs et ont déclenché le passage du référent de tri chez les usagers suite à un refus de bac jaune et par des animations, scolaires ou tout public réalisées, par le chargé de prévention et communication.

Pour plus de détails cf. [SENSIBILISER – INFORMER de la partie COMMUNICATION](#)

Vers l'extension des consignes de tri

Selon le rapport de l'étude de caractérisation des OMR 2017, l'extension des consignes de tri, c'est-à-dire l'acceptation en collecte sélective des DEM, des pots et barquettes, permettrait de valoriser vers le recyclage 7 kg/hab./an des OMR.

Les observations sur d'autres territoires ont permis de réaliser qu'il y a également un effet d'entraînement qui se produit grâce à la simplification des consignes de tri.

Ainsi, sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, une grande partie des 19 kg/hab./an de gisement recyclable toujours présents dans les OMR (d'après la caractérisation de 2017) serait capté par cet effet.

De plus, dans son volet traitant de l'économie circulaire, la loi de la transition énergétique impose pour 2022, la généralisation à l'ensemble du territoire de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique d'ici 2022.

Ainsi l'extension des consignes de tri est prévue pour le 1^{er} janvier 2019. En fin d'année 2018, les usagers ont reçu chez eux la communication qui annonçait cette évolution des consignes de tri.

Une distribution en boîte à lettres a été réalisée par deux agents du SMICTOM de la Vallée de l'Authion. L'enveloppe « Au 1^{er} janvier 2019, on vous simplifie le tri » contenait un courrier du président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, un autocollant pour le bac jaune de tri, deux fiches (« Prévention » et « Tri » à remplacer dans « Mon guide pratique » reçu en 2016 ou lors de tout nouvel emménagement depuis.

Pour découvrir ces documents, cf. ANNEXE 1 : COMMUNICATION POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Des visites ont également été faites dans chaque mairie par le référent de tri pour former le personnel d'accueil, cf. La communication de proximité du référent tri-prévention.

NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles	Tous les flacons et bidons
Toutes les barquettes	Tous les pots et les boîtes
Tous les sacs et sachets	
Tous les films	Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Actions sur le gisement résiduel

Des actions de sensibilisation à l'éco-consommation et aux textiles réutilisables sont menées principalement sous la forme d'animations scolaires et auprès du grand public.

Pour plus de détails cf. [SENSIBILISER – INFORMER](#)

Subventions aux couches lavables

En février 2013, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion a validé par délibération l'attribution d'une subvention de 60 euros pour tout foyer du territoire souhaitant acheter un lot de couches lavables.

En 2018, 5 contacts ont été pris, 4 foyers ont donné suite, ainsi 300 euros d'aides ont été attribués.



*sur les 2,5 premières années d'un enfant et comprenant déchets dans les ordures ménagères, déchets lors de la production et les déchets lors du transport – emballages. Source FNE – 2010.

Actions sur le gisement évitable

Gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la sensibilisation est faite lors des animations scolaires ou grand public. Pour plus de détails, cf. [Les animations scolaires et Les animations adultes et tout public.](#)

Notamment après deux éditions en 2016 et 2017, **une disco'soupe** a de nouveau été organisée par le SMICTOM, le samedi 15 décembre 2018. 120 kg de légumes ont été détournés du gaspillage alimentaire.

4 soupes différentes ont été cuisinées et distribuées à l'issue du concert de Noël à 300 personnes. Les restes de soupes ont été distribués en bocaux ou dans les contenants apportés. Le reste des légumes non-préparés a été confié aux Restos du Cœur de Beaufort et à des bénévoles. C'était également une occasion de sensibiliser le public. Pour plus de détails, cf. [Les animations adultes et tout public.](#)



Figure 7 : Disco'soupe 2018

La distribution du STOP PUB pour éviter les imprimés publicitaires

Celle-ci se fait régulièrement sur les stands de prévention lors d'événements (Troc plants de Mazé et Corné, Mystère de Loire à La Ménittré, Mon Jardin Maville à Mazé-Milon, Biotonome à Mazé, Disco'soupe à Beaufort, etc.) sur demande des usagers.

Les usagers peuvent également s'en procurer à l'accueil du SMICTOM toute l'année.

Des gobelets réutilisables pour les organisateurs d'événements

2018 est la 4^{ème} année de mise en place de ce service.

Les organisateurs empruntent des gobelets réutilisables floqués au nom du SMICTOM de la Vallée de l'Authion. Ils les utilisent sur leur événement en appliquant une caution de 1 euro par verre pour assurer le retour du verre. Les organisateurs restituent les gobelets non lavés ensuite le SMICTOM fait laver les gobelets par lot groupé par un prestataire : l'ESAT de Vernantes.

Le nombre de gobelets prêtés aux associations est en hausse de 7 % par rapport à l'année 2017. Ainsi depuis le début 2015, la demande de prêt de gobelets a presque doublé en nombre de gobelets prêtés.

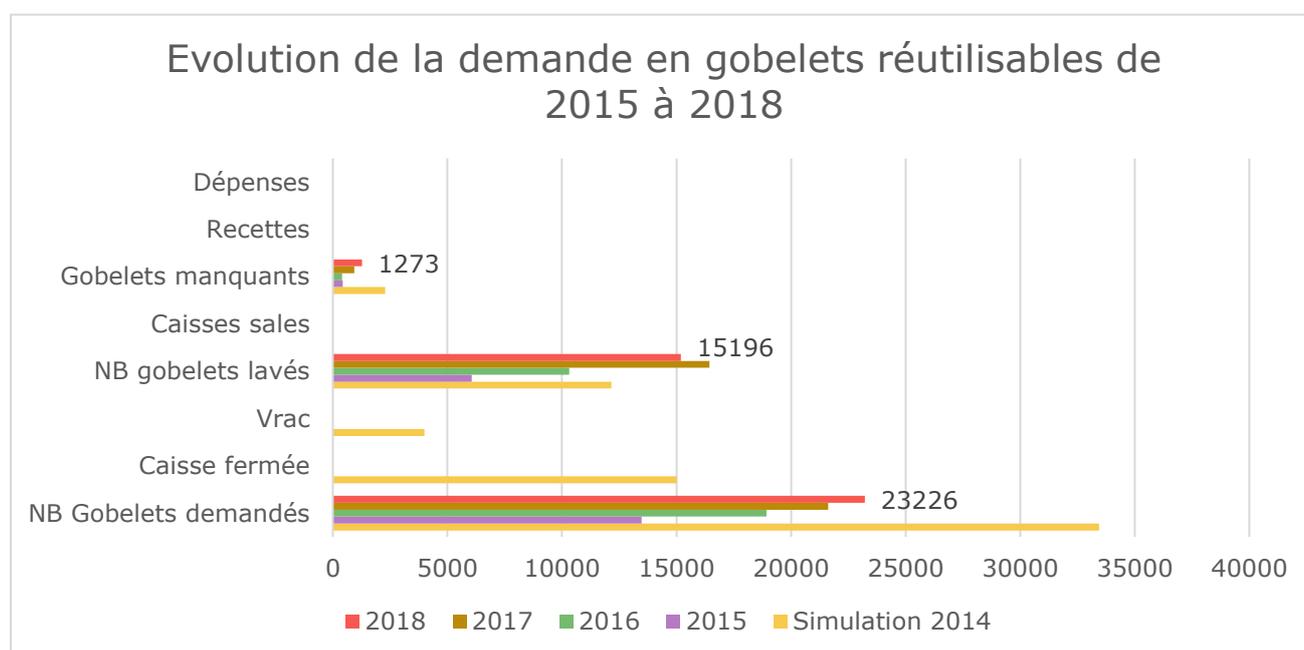


Figure 8 : Evolution de la demande de gobelets réutilisables de 2015 à 2018

Il existe un écart entre le nombre de gobelets lavés et le nombre de gobelets demandés du aux gobelets restitués propres.

De plus il faut noter que parmi les gobelets lavés, les gobelets défectueux (défaut d'origine du fabricant) sont retirés systématiquement par le prestataire de lavage.

Ainsi le stock de gobelet diminue du fait des gobelets non restitués (5,4 % en 2018) et des gobelets défectueux (685 en 2018).

10 000 gobelets ont été achetés en 2014. Mais suite à des défauts de fabrication constatés dès la livraison (décollement du plastique contrecollé au verre), chaque année des gobelets sont mis au rebut. Début 2019, le SMICTOM a transmis l'ensemble de ce stock de gobelets défectueux à son repreneur de plastique Valorplast pour les recycler. Le stock est d'environ 7 caisses de 480 gobelets fin 2018.

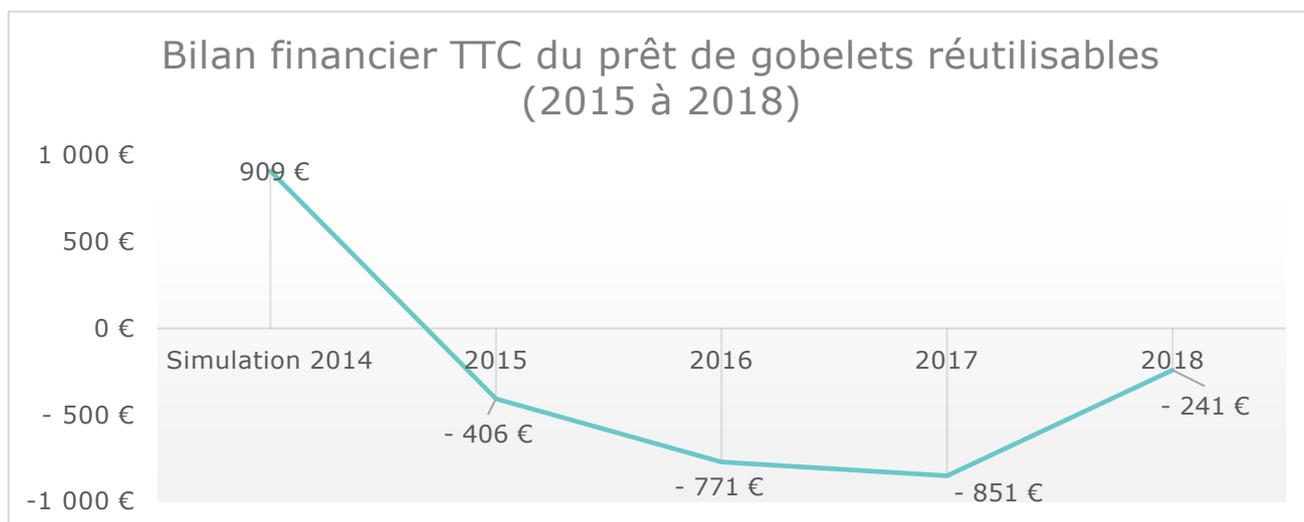


Figure 9 : Bilan financier en euros du prêt de gobelets réutilisables (2015 à 2018)

Lors des événements, les organisateurs peuvent ajouter une consigne de 1 euro au coût de la boisson demandée. Toutefois, à l'issue de l'événement, l'organisateur est facturé 0,90 € par verre non restitué au SMICTOM.

Les organisateurs récupèrent ainsi 0,10€ sur chaque gobelet non rendu, si la caution a bien été appliquée. Ce système a permis d'inciter rapidement les associations/organisateur à utiliser les gobelets réutilisables pour leurs événements. Pour beaucoup, les demandes sont maintenant systématiques. Par ailleurs, le SMICTOM finance le lavage grâce au non-retour de gobelets facturés.

Pour être à l'équilibre, l'opération nécessiterait un taux de gobelets non restitués de 7%. Ce taux augmente d'année en année mais reste en dessous du taux nécessaire pour l'équilibre. En 2018, ce taux de gobelets non restitués atteint 5,4 %.

Sur les **36 évènements ayant bénéficié de ce service en 2018**, peu vendent les gobelets. Sur l'année 2018, il aurait fallu facturer 267 gobelets supplémentaires pour faire une opération blanche.

De ce fait, le Comité Syndical du 29 décembre 2016 a validé la proposition de vente de lots de 100 gobelets d'occasion à 0,25€ pièce (soit 25€ pour un lot de 100). Il n'y a pas eu de vente en 2018 mais plusieurs sont prévues en 2019.

Actions sur le gisement de déchets spécifiques

Piles

La récupération des piles et des batteries dans les mairies est faite sur demande.

L'affichage est remis à jour en déchetterie.

La communication proposée par COREPILE a été déployée sur les stands de sensibilisation lors d'événements locaux.

Des boîtes à piles sont distribuées lors des animations scolaires du cycle 3.



Figure 10 : Mise à disposition d'informations et de boîtes à piles sur les stands du SMICTOM de la Vallée de l'Authion, ici Mystère de Loire 2018.

Collecte d'amiante en déchetterie

Cf. [COLLECTE AMIANTE](#)

Actions sur les gisements en déchetterie

REPAIR CAFE

Le Repair Café a lieu le 3^e samedi de chaque mois. Il est organisé par une association qui a été constituée en septembre 2015 à l'initiative du SMICTOM de la Vallée de l'Authion et d'un groupe de bénévoles. Jusqu'au mois d'octobre 2016, le Repair Café s'est tenu à Beaufort-en-Vallée. Pour des raisons pratiques liées au stockage du matériel entre chaque séance, il se tient désormais à Mazé dans un local dédié. L'association du Repair café s'associe à d'autres actions du SMICTOM comme la disco'soupe depuis 2016.

COLLECTE REEMPLOI

En partenariat avec l'association de réinsertion ASPIRE, 8 opérations de collectes ponctuelles ont eu lieu sur nos déchetteries :

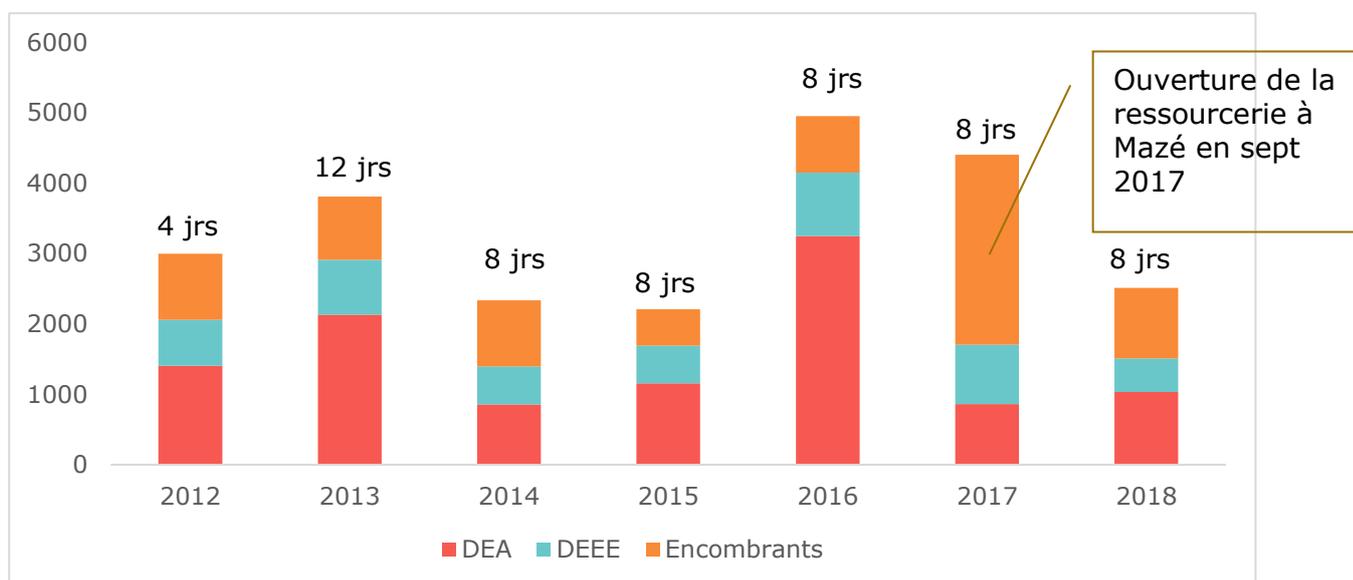


Figure 11 : Bilan des collectes "journées réemploi" en déchetterie par Aspire (en kg)

En 2018, 2.514 tonnes d'objets ont été détournées des bennes de déchetterie.

Coût pour le SMICTOM : 889,40 € pour 2018.

COLLECTE AMIANTE

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion est fortement sollicité par les particuliers sur les possibilités de collecte de l'amiante. Jusqu'à présent, ce type d'apports était refusé dans les déchetteries.

Afin de réduire les risques de dépôts sauvages et offrir un exutoire de ces déchets aux usagers du SMICTOM, ce service a été mis en place en décembre 2017 sur la déchetterie de Beaufort.

Seuls les déchets d'amiante liée sont acceptés du type :

Matériaux autorisés	Matériaux refusés
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tuyaux et canalisation, ✓ Plaques ondulées, ✓ Ardoises en amiante-ciment, ✓ Plaques support de tuiles, ✓ Produits plans (dalles vinyle...). 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Déchets de flocages et calorifugeages, ✗ Déchets de matériels et d'équipements (sacs d'aspirateurs, équipements de protection individuelle jetables, filtres de dépoussiéreurs, chiffons...), ✗ Déchets issus du nettoyage (débris et poussières, résidus liquides, boues...).

La collecte s'effectue dans les conditions suivantes :

- gratuité de la collecte pour l'utilisateur (particulier uniquement),
- mise à disposition gratuite des contenants (big bag),
- mise à disposition gratuite des équipements de protection pour l'utilisateur (masques)
- distribution de ce matériel (big bag / masque) et contrôle des déchets au domicile de l'utilisateur sur rendez-vous, avec un agent du SMICTOM.
- signature et remise de la convention au particulier.

La collecte de l'amiante en déchetterie se fait dans la limite du contenant remis, un par foyer et par opération, de 30 à 50 usagers (selon les quantités par usagers)

Les contenants :

Un big-bag d'un mètre cube qui permet de stocker et transporter les plaques de fibrociment, tuyaux, bardages, gaines amiante-ciment, dallages et amiante liée.



La prestation de collecte et de traitement a été effectuée par la Société BRANGEON ENVIRONNEMENT avec :

- la mise à disposition de deux agents de collecte formés et protégés pour manipuler les déchets sur une durée de 2h30 (durée maximale d'exposition autorisée pour les agents).
- Le transport et le traitement des déchets vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du Bois Archambault à La Poitevinière (Maine-et-Loire).

Afin de mettre en œuvre ce service, une convention fixant les règles de dépôt et de collecte de ce type de déchets doit être élaborée entre le SMICTOM et les usagers. CF. ANNEXE 1.

En 2018, deux campagnes de collecte d'amiante ont été réalisées en juin et en novembre. Au total, **31 tonnes d'amiante** ont été collectées pour **58 usagers**.

BROYEURS

Depuis mars 2017, le broyeur thermique RABAUD Xylochip 150M est mis à disposition des usagers souhaitant broyer leurs déchets verts chez eux.

7 opérations de broyage en déchetterie, gratuites, ont été menées en avril et octobre 2018 pour 20 personnes inscrites. 2 par déchetterie, une au printemps puis une à l'automne était prévue. Une opération a été annulée à la déchetterie de Corné, faute d'inscriptions.

Le broyeur thermique a beaucoup de succès et les emprunteurs le trouvent très efficace à l'usage.

En 2018, 50 demandes sont arrivées au SMICTOM, **32 emprunts effectifs** dont 24 particuliers et 8 communes, ceci pour un total de **37 jours d'emprunts** ou **71.1 heures de fonctionnement**.

Ainsi **142 m³** de broyats ont été obtenus, ce qui correspond approximativement à plus de **1000 m³** de végétaux broyés chez l'habitant plutôt que transportés jusqu'à la déchetterie.

A ce jour, les communes utilisent le broyeur thermique lors des travaux d'élagage de leurs services techniques et espaces verts et sont très satisfaites du matériel.

En effet, les communes qui souhaitent emprunter le broyeur thermique sont encouragées à réserver un créneau de mise à disposition à leurs administrés. La convention stipule que « *pendant les heures de gratuité, chaque commune doit consacrer du temps pour le broyage des branchages de particuliers qui en font la demande et ce, **gratuitement*** ». Chaque commune est libre d'organiser comme elle l'entend ce service gratuit auprès des particuliers.

Les broyeurs électriques sont à disposition depuis le mois d'avril 2017 pour des diamètres de branches inférieurs à 3 cm chez des référents ou au siège du syndicat. 22 demandes ont été reçues pour **18 emprunts effectifs à Beaufort**.

Afin de décentraliser l'opération, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion laisse à disposition 5 broyeurs chez des référents-bénévoles et cherche toujours trois personnes volontaires pour prendre en charge un broyeur électrique sur une de ces communes : **Beaufort en Anjou**, Les Bois d'Anjou (**Fontaine Guérin**), Longué-Jumelles, Vernantes, La Lande Chasles, Saint Philbert du Peuple, La Ménitré, les Rosiers sur Loire.



Figure 12 : Démonstration de broyage de déchets verts en déchetterie de Beaufort, Longué et au Troc Plants de Corné en 2018

LA COMMUNICATION

RENDRE L'INFORMATION DISPONIBLE

Les publications physiques

- « Mon guide pratique » est distribué à chaque nouvel emménagement, la nouvelle version 2019 a été distribuée à partir de décembre 2018
- Le bulletin du SIVERT a été publié en janvier et en septembre 2018,
- 16 000 lettres d'informations (format A4, recto-verso) ont été publiées et jointes aux factures,
- Articles réguliers dans les bulletins communaux,
- 17 communiqués de presse transmis, 37 articles de presse, CF. ANNEXE 2.
- Le rapport d'activité 2018
- Plaquette du programme d'animations scolaires du SMICTOM Vallée de l'Authion – éditée à 50 exemplaires = nombre d'établissements scolaires du territoire,
- Flyers réimprimés : horaires des déchetteries, programme des animations pédagogiques scolaires, mise à disposition de broyeurs thermiques et électriques, événement disco'soupe, événements de la SERD, distribution de composteurs, etc.
- Affichages en déchetterie,
- Enveloppe « On vous simplifie le tri » distribuée à tous les usagers en décembre 2018 pour informer de la mise en place des extensions de tri au 1^{er} janvier 2019. (courrier + autocollant bac jaune + 1 fiche actions de prévention + 1 fiche Tri actualisées pour « Mon guide pratique »)

Les supports itinérants de message de prévention

- habillages de 2 bennes ordures ménagères



Le site internet

- Les pages les plus consultées sont les horaires de déchetteries, les actions de réductions des déchets et la carte interactive pour avoir les plannings de collecte.
- En 2018, une moyenne de **223 visites/jour** a été recensée (174 en 2017).

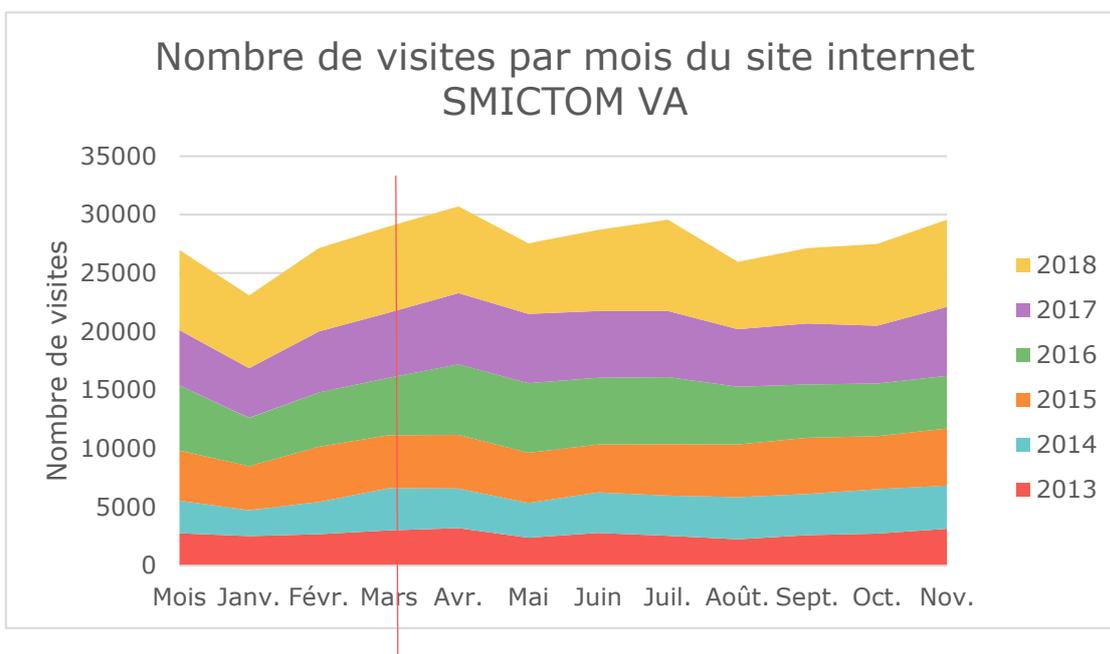


Figure 13 : Nombre de visite par mois du site internet du SMICTOM VA

- Compte en ligne : 1070 usagers ont créé un compte en ligne depuis l'ouverture de cette possibilité en 2016 et jusqu'à fin 2018.
Un pic d'inscription est observé en 2018 en mars avec 122 inscrits. Cela s'explique par la réception de la facture et lettre d'information qui rappelle la possibilité de payer en ligne en créant un compte sur le site internet.

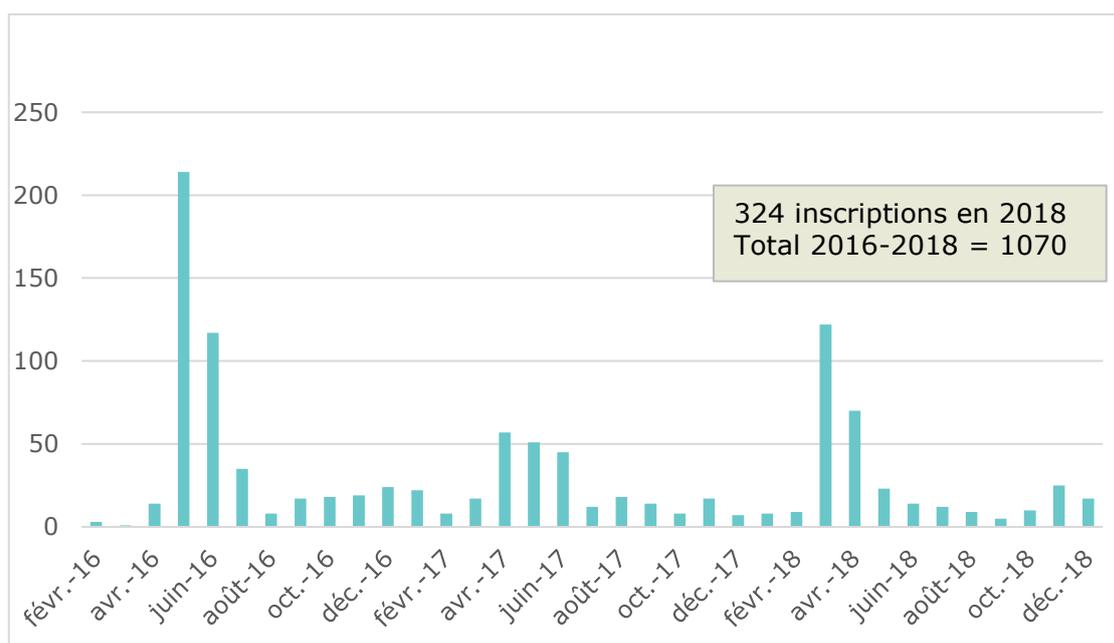


Figure 14 : Nombre d'ouverture de compte en ligne sur le site du SMICTOM de la Vallée de l'Authion

Les relais numériques

Les mairies, les communautés de communes ou les associations partenaires relaient volontiers les informations du SMICTOM de la Vallée de l'Authion sur leur territoire et qui répondent à un besoin d'information identifié (fermeture exceptionnelle) :

- sur leur site internet.

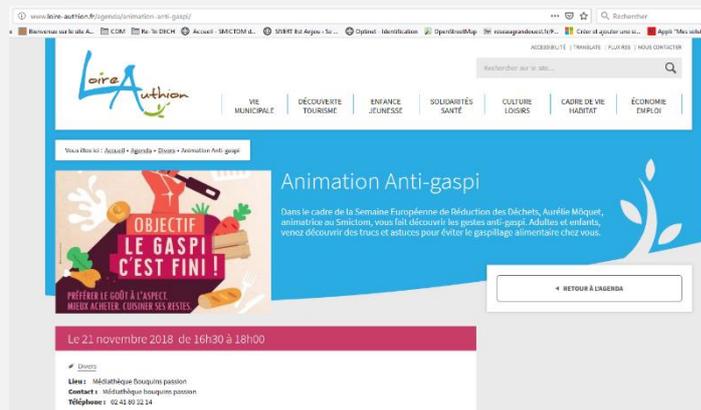


Figure 15 : Exemple de publication sur les sites internet de La Ménétré et Loire-Authion

- sur les réseaux sociaux des mairies (facebook de Longué-Jumelles, Vernantes, La Lande Chasles, application cytikomi de Beaufort en Anjou, etc.).

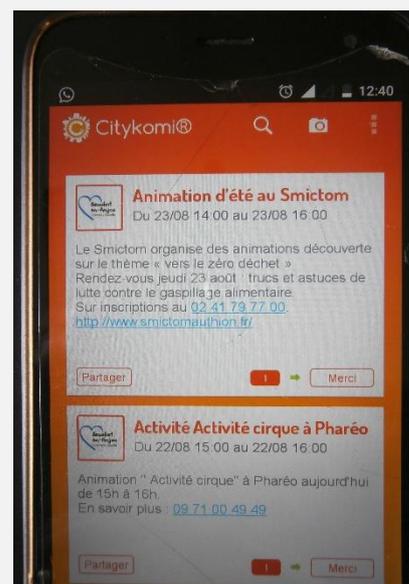
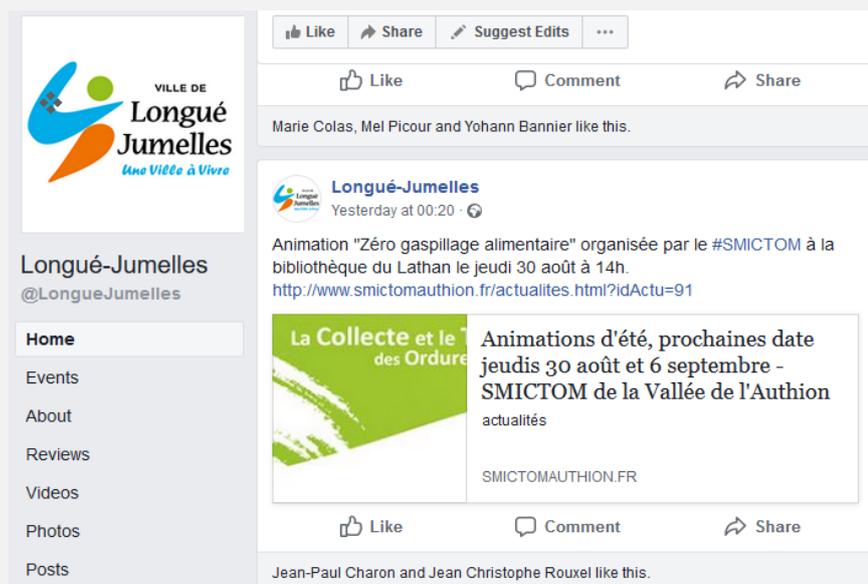


Figure 16 : Exemples de publication sur la page facebook de Longué-Jumelles et sur l'application Citykomi de Beaufort-en-Anjou

SENSIBILISER – INFORMER

La communication de proximité du référent tri-prévention

Le référent tri-prévention, depuis le 1^{er} janvier 2015, est chargé d'informer les habitants et les publics relais sur le tri sélectif, sur les actions de prévention et toutes autres questions ou réclamations.

Il assure la communication de proximité sur le tri sélectif.

Il intervient du lundi au vendredi dont 3 jours par semaine en horaires décalés : (13h00-20h00) et un samedi sur deux.

Les missions du référent tri-prévention s'articulent autour de 3 axes :

1- Le suivi de collecte DEM, dès 5h du matin, en collaboration avec nos agents de collecte où un contrôle de la qualité du tri dans les bacs est effectué avec l'apposition d'un autocollant « refus de tri » et/ou le retrait des déchets indésirables (= refus).

Et par le suivi le soir avant la collecte du lendemain : contrôle de la qualité du tri dans les bacs la veille au soir d'une collecte.

2- L'information en porte à porte auprès des usagers suite :

* aux refus de collecte

* à une demande de changement de bacs

* à des litiges de collecte

* pour des enquêtes (recherche d'un nom de propriétaire par exemple)

3- Les caractérisations au centre de tri de Paprec à Seiches sur le Loir : une fois par mois.

Le référent tri a également participé à la communication en amont de **l'extension des consignes de tri** prévue au 1^{er} janvier 2019.

14 communes historiques ont été visitées sur rendez-vous pour expliquer les consignes de tri au personnel d'accueil. Voici la durée des visites dans le tableau ci-dessous :

Communes historiques	Durée de la présentation
Beaufort-en-Vallée/Gée	30 minutes
Corné	20 minutes
Mazé	45 minutes
Brion/Saint-Georges-du-Bois/Fontaine-Guérin	45 minutes
Saint-Clément-des-Levées	30 minutes
Blou	20 minutes
Saint-Philbert-du-Peuple	30 minutes
La Ménitrie	20 minutes
Longué	15 minutes
Les-Rosiers-sur-Loire/Saint-Martin-de-la-Place	15 minutes
Total	4 heures 30 minutes

Les 3 communes historiques restantes (Jumelles, La Lande Chasles et Vernantes) ont reçu les documents de communication liés aux extensions des consignes de tri rendez-vous.

9 changements de dotation de bac ont été réalisés en anticipation des extensions de consigne de tri.

Pour 2018, les informations en porte à porte effectuées suite aux suivis de collecte :

2018	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Beaufort	26	30	38	10	10	11	28	34	6	9	9	4	215
Blou	0	0	4	4	1	4	1	2	1	2	3	1	23
Brion	3	1	2	2	0	2	8	4	2	9	0	1	34
Corné	9	3	5	1	6	5	2	15	0	6	7	8	67
Fontaine Guérin	1	3	4	2	0	0	8	5	0	3	1	1	28
Gée	1	1	2	0	0	1	1	1	0	6	1	0	14
Jumelles	0	0	2	2	2	4	0	1	1	2	4	2	20
La Lande Chasles	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
La Ménitré	11	10	4	13	3	2	2	3	0	4	3	6	61
Les Rosiers	4	12	3	0	4	1	2	8	1	3	2	2	42
Longué	12	12	22	8	9	6	19	17	6	18	10	8	147
Mazé	12	6	16	23	14	13	4	5	1	10	5	7	116
St Clément	4	16	4	0	3	28	5	0	0	2	1	0	63
St Georges	1	2	3	0	1	0	0	1	3	1	0	0	12
St Martin	0	0	5	0	2	2	7	0	1	5	1	2	25
St Philbert	3	1	9	4	1	0	1	0	0	5	0	3	27
Vernantes	2	0	11	4	3	3	11	0	1	3	2	2	42
Totaux	90	97	135	74	60	82	99	96	23	88	49	47	940

Les animations scolaires



Par le chargé de prévention
SMICTOM VA
= 724 élèves



Par l'animatrice de l'Association
Bobo Planète
= 709 élèves



Par les animatrices de l'Usine de
Valorisation Énergétique
= 108 élèves (et acc.)

❖ Animations scolaires par le chargé de prévention

Pour l'année 2018, l'animateur du SMICTOM en charge du programme de prévention est intervenu pour l'année scolaire 2017-2018 dans 9 écoles, soit auprès de 26 classes pour sensibiliser 573 élèves.

LONGUE	Ecole Félix Landreau (6 classes)
BEAUFORT EN ANJOU	Ecole du Château (2 classes)
BRION – BOIS D'ANJOU	Ecole Ste Thérèse (1 classe)
SAINT GEORGES DU BOIS – BOIS D'ANJOU	Ecole du Bois Milon (4 classes)
MAZE	Ecole Marcel Pagnol (4 classes) Ecole Sainte Marie (6 classes)
LES ROSIERS SUR LOIRE	Ecole du bourg (1 classe)
ST PHILBERT DU PEUPLE	Ecole du Marronnier (1 classe)
CORNÉ	Ecole Jacques Tati (1 classe)

Pour l'année scolaire 2018-2019 dans 2 écoles soit auprès de 6 classes pour sensibiliser 151 élèves.

SAINT MARTIN DE LA PLACE	Ecole les Castors (1 classe)
CORNE	Ecole Jacques Tati (5 classes)

La rentrée 2018-2019 a été l'occasion d'ajouter des animations pédagogiques sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Ainsi, pour les classes du CP au collège, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion propose depuis septembre 2018, 8 animations pédagogiques :

- Déchets, menons l'enquête
- Quels déchets, quels destins ?
- Opération « zéro déchet »
- Des déchets dès l'achat
- Déchets, de l'origine à la valorisation
- L'abécédaire du compostage
- L'atelier des branchés (NOUVEAU)
- Visite de la Maison Témoin

Il y a eu des demandes en 2018 pour visiter la maison témoin mais elles n'ont pas abouti en raison du coût du transport et de l'impossibilité d'accueillir deux classes en même temps.

Les animations en 2018 ont permis de sensibiliser **724 élèves de 6 à 16 ans**.

❖ Animations scolaires par l'Association Bobo Planète

Les classes de maternelles peuvent bénéficier sur demande auprès du SMICTOM, de deux interventions différentes, à savoir « Trie moi bien » ou « Mange-moi bien » par l'association angevine Bobo Planète.

Le coût de l'intervention est pris en charge par le syndicat, ce qui permet sa gratuité aux écoles. .

En 2018, l'association est intervenue dans 11 écoles, soit dans 29 classes d'enfants de 6 ans et moins : 8 classes ont reçu l'animation « Mange-moi bien », 21 autres l'animation « Trie-moi bien ».

Ainsi **709 élèves ont été sensibilisés**.

BEAUFORT-EN-ANJOU	Ecole de la Vallée (3 classes)
BRION – BOIS D'ANJOU	Ecole Ste Thérèse (1 classe)
SAINT GEORGES DU BOIS – BOIS D'ANJOU	Ecole du Bois Milon (2 classes)
	Ecole Ste Marie (1 classe)
MAZÉ	Ecole Marcel Pagnol (4 classes) Ecole Gaston Chaissac (5 classes)
	Ecole Félix Landreau (1 classe)
LONGUE	Ecole André Boissin (4 classes)
LES ROSIERS SUR LOIRE	Ecole du bourg (3 classes)
SAINTE PHILBERT DU PEUPLE	Ecole du Marronnier (2 classes)
CORNE	Ecole les trois cerisiers (3 classes)

❖ Animations scolaires à l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse

En 2018, 7 classes de CE2 à CM2 de **4 établissements** du territoire ont visité l'UVE de Lasse soit **180 personnes** (élèves et accompagnateurs). Il s'agissait des classes de CE2 à CM2 de l'école Eugène Livet à Vernantes, l'école Félix Landreau à Jumelles, de l'école Marcel Pagnol à Mazé et le collège Truffaud à Longué.

Le faible nombre d'écoles souhaitant visiter l'UVE est lié au coût du transport qui reste un frein pour les écoles et doit être intégré dans la prise en charge des projets de l'année.

Les animations adultes et tout public



En stand d'information



En déchetterie



À la maison témoin du SMICTOM VA



pour les événements nationaux



Disco'soupe 2018

- Le SMICTOM a participé à plusieurs événements organisés par les communes avec l'installation d'un **stand d'informations** :
- au « Troc-plantes » de Mazé, le samedi 26 mai à Mazé avec un stand sur les consignes de tri et les déchets électriques et électroniques.
 - À « Mystères de Loire » le dimanche 27 mai à La Ménittré. Stand sur les actions de prévention du SMICTOM : le tri des déchets, collecte de piles, broyage et compostage.
 - Au « Troc-plantes » de Corné, le samedi 13 octobre. Stand sur les actions de prévention et plus particulièrement la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- A « mon jardin, ma ville » de Mazé, le samedi 13 octobre. Stand sur les actions de prévention et plus particulièrement la lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - A « Biotonome », le samedi 17 juin 2018, journée de sensibilisation à la biocoop de Mazé.
- Le SMICTOM a proposé une animation Compost'tour le 7 avril 2018 lors de la semaine nationale du compostage de proximité.
- Le SMICTOM a poursuivi son partenariat pour faire de la sensibilisation avec les groupes constitués du centre d'animation sociale de Beaufort en Anjou, les 5 juin, 18 septembre et 13 novembre.
- Le SMICTOM a organisé des animations en prévision de la **Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)** du 17 novembre au 25 novembre 2018 sur le thème départemental de la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, le SMICTOM a fait le choix d'étaler les actions de sensibilisation sur ce thème d'août 2018 à mars 2019. Une **commission d'élus liée à la SERD** a été également créée à cette occasion pour appuyer ces actions.

Ainsi en 2018, le SMICTOM a proposé des **animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les bibliothèques ou autres lieux publics : à la bibliothèque de Longué le 30 août, à la cantine scolaire de la Ménitré par une exposition et des animations en septembre et octobre et lors de la porte ouverte le 26 septembre, à la bibliothèque de la Ménitré le 6 octobre, à la bibliothèque de Corné le 21 novembre. Dans ce cadre, un atelier cuisine a également été programmé avec la médiathèque de Corné.



Figure 17 : Animations en bibliothèque de Longué et de Corné

Un **fond documentaire** va être progressivement constitué sur la réduction des déchets.

Ainsi, des livres ont été achetés sur les thématiques de la réduction des déchets pour être mis en « consultation sur place » lors de ces animations.

Une convention avec la bibliothèque de Beaufort-en-Anjou a été établie pour équiper les livres qui restent la propriété du SMICTOM mais pourront être empruntés en médiathèque de Beaufort-en-Anjou, La Ménitré et Corné. La médiathèque de Mazé ne dispose pas du même logiciel et a décidé de faire ses propres achats.

➤ Sur la même thématique, le SMICTOM a organisé un évènement de sensibilisation à **la lutte contre le gaspillage alimentaire : la disco'soupe** du 15 décembre 2018. 300 personnes ont été sensibilisées.

Après deux éditions en 2016 et 2017, la disco'soupe de 2018 a rassemblé de nouveau une vingtaine de bénévoles des Restos du Cœur, du Repair Café et Club des Jardiniers du Val d'Authion et du Centre d'Animation Social.

6 articles de presse sont parus sur l'évènement pour parler du gaspillage alimentaire. Le président du SMICTOM, M. FOURNERET, a fait un discours de sensibilisation au gaspillage alimentaire avant le concert et a invité l'auditoire à la dégustation de la soupe à la fin du concert.



➤ Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, et pour travailler sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec les commerçants, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion a signé une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Maine et Loire (CMA) pour proposer aux commerçants et artisans des métiers de bouches d'être accompagnés dans le **dispositif EcoDéfis**.

Le dispositif consiste, dans un premier temps, à établir un bilan environnemental des entreprises artisanales autour de 7 thématiques du développement durable. Dans un second temps, il s'agit de faire évoluer les pratiques et ainsi faire progresser au fil des années l'entreprise en relevant les défis du label EcoDéfis. A ce jour plus d'une centaine d'entreprises ligériennes sont labellisées et plus de 300 ont déjà bénéficié d'un accompagnement avec un conseiller de la CMA.

De septembre à décembre 2018, c'est la phase de prospection qui s'est déroulée sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion pour trouver au moins 8 commerçants des métiers de bouche (61 recensés par la CMA) qui souhaitent entrer dans la démarche et communiquer auprès de leurs clients.

ASPECT FINANCIER

	Communication écrite/visuelle	Coût TTC (€)	Commentaires
	Site Internet	356,40	Maintenance
Facturation	Lettre d'info 2018	817,20	
	Mise à jour TIPI	77,00	
Communication véhicules	Habillage bennes OM	285,60	
	Habillage véhicule maintenance des bacs, logo	122,20	
Communication déchetteries	Autocollant vignette accès déchetterie x 2000	292,80	
	Autocollant vignette accès déchetterie x 2000	297,60	
	Panneaux signalisation en déchetterie D3E	851,40	
Communication animations	Banderole SMICTOM pour stand	240,72	
	Badge	30,59	
Communication pour annoncer extensions de consigne de tri au 1 ^{er} janvier 2019	Adhésif pour bac recyclage ECT	2914,56	
	Modification fiches guide pratique + courrier par agence de communication SETIG	484,00	
	Mémo-tri ECT	201,30	
	Impression et mise sous pli communication ECT	11 288,51	Distribution par 2 agents du SMICTOM
TOTAL		18 259,88	

	Communication orale	Coût TTC (€)	Mode et coût de distribution
	Bobo Planète avril	1 197,00	
	Bobo Planète décembre	1102,00	
	Malle pédagogique D3E + formation	600,00	
	Total	2899,00	

Total communication : **21 158,88 euros**

soit 0.58 euros par habitant.

PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS

ORGANISATION DE LA PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le rôle de l'utilisateur est essentiel lors de cette étape, puisque c'est lors de celle-ci que peut s'opérer un pré-tri essentiel au point de production (maison, lieux de travail, etc.) en vue de la valorisation des déchets. La pré-collecte est réalisée en porte à porte et en apport volontaire.

Pré-collecte en porte à porte

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE			
Type de déchets	Déchets ménagers		Emballages recyclables
Fréquence de la collecte	C0.5 = tous les 15 jours	C1 = toutes les semaines	C 0.5 = tous les 15 jours
Couleur du couvercle du bac	Rouge (particuliers) ou noir (professionnels)		jaune
Couleur du bac	gris		gris
Population desservie	39%	61%	100 %

Cas particuliers : des sacs de pré-collecte remplacent les bacs pour les situations suivantes : >150m du point de collecte, Personnes à Mobilité Réduite (PMR), problèmes de stockage de bacs, résidences secondaires, besoins occasionnels.

Aspects juridiques et financiers

Depuis juin 2015, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion est propriétaire du parc de bacs de collecte en porte à porte sur son territoire.

Le syndicat a choisi d'effectuer la maintenance et la distribution des bacs en prestation par la société PLASTIC OMNIUM et ce pour 3 ans (jusqu'au 31 mai 2018). Le marché n'a pas été reconduit.

La distribution et la maintenance des bacs a été reprise en régie par le SMICTOM de la Vallée de l'Authion au 1^{er} juin 2018.

Le SMICTOM s'est équipé d'un véhicule utilitaire pour réaliser les interventions de dotation, réparation, changement de bac, etc. Celui-ci a été équipé de rampes, rails et sangles pour fixer les bacs.

Un caisson a été installé comme poste de travail pour le stockage des pièces nécessaires à la maintenance.



Le SMICTOM s'est également équipé d'un terminal mobile adapté à la lecture des puces et permettant la mise à jour de la base de données.

Le recrutement d'1.5 ETP a également été nécessaire.

Tableau 4 : Etude financière du poste "maintenance et distribution des bacs"

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût prestation Plastic Omnium	217 901,99 €	91 739,34 €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût de la régie	- €	36 832,39 €	53 988,05 €	74 424,80 €	76 625,77 €	78 328,78 €	80 116,28 €
Coût Total	217 901,99 €	128 571,73 €	53 988,05 €	74 424,80 €	76 625,77 €	78 328,78 €	80 116,28 €

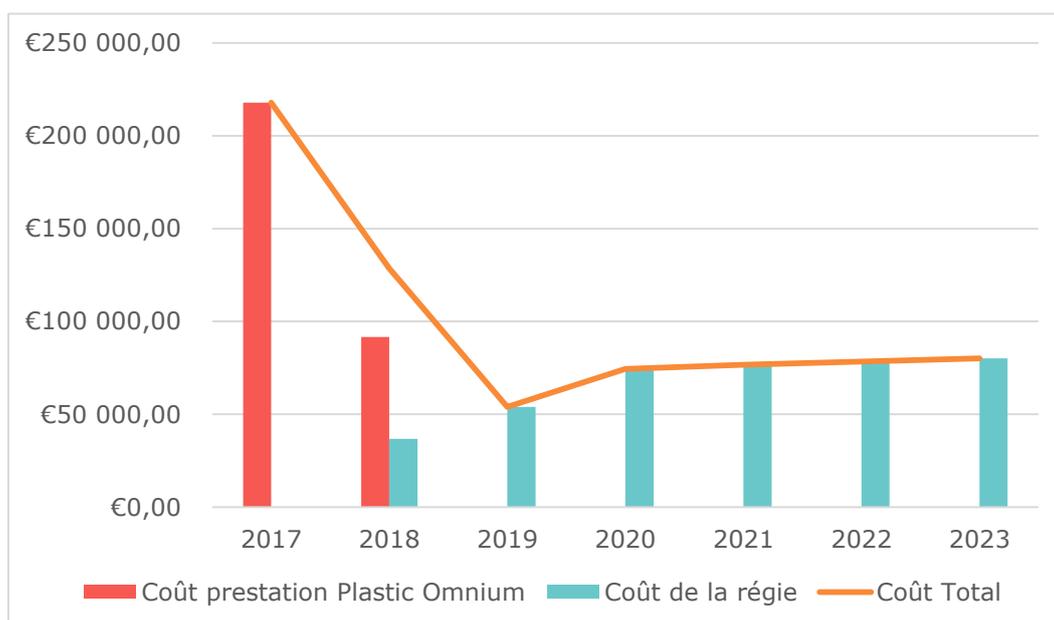


Figure 18 : Etude financière du poste "maintenance et distribution de bacs"

Grâce au passage en régie au cours de l'année de 2018, et malgré l'investissement dans du matériel et du personnel, les économies réalisées sont estimées à 89 000 euros pour la première année (non complète) puis à 163 900 euros en 2019 sur ce service par rapport à une prestation extérieure.

Le coût de la régie passera en 2020 à 80 000€ TTC par an en raison de la réalisation d'un agrandissement de la zone de stockage des bacs. La répartition des coûts du service pour 2018 et 2019 est présentée ci-dessous.

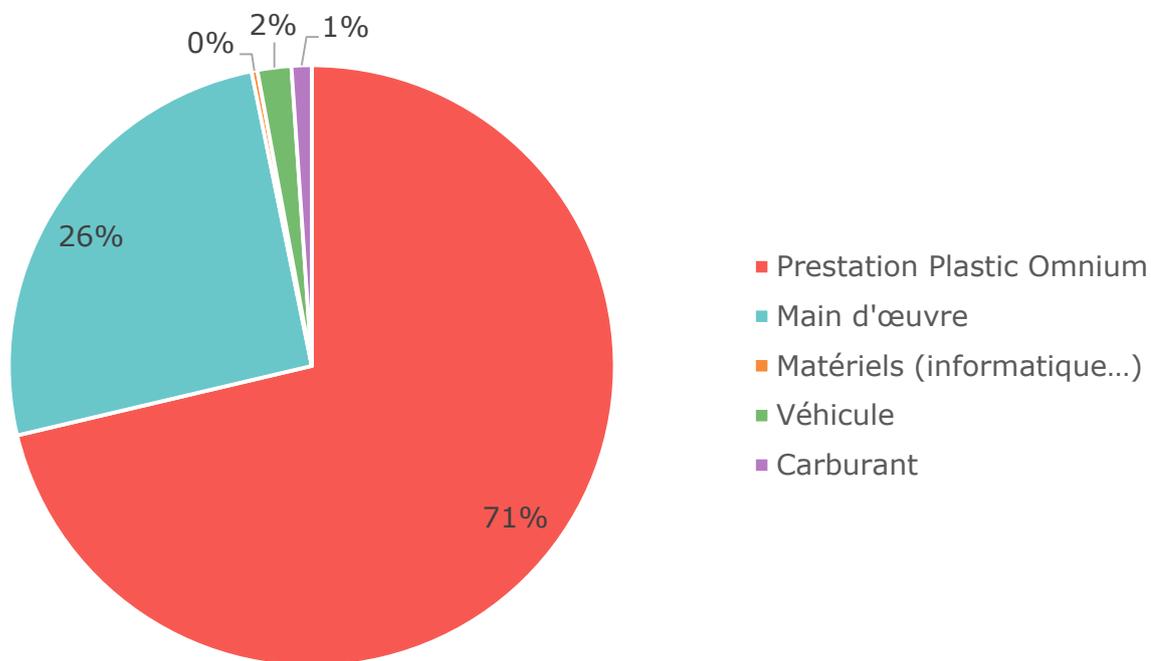


Figure 19 : Répartition des coûts du service "maintenance et distribution des bacs" en 2018

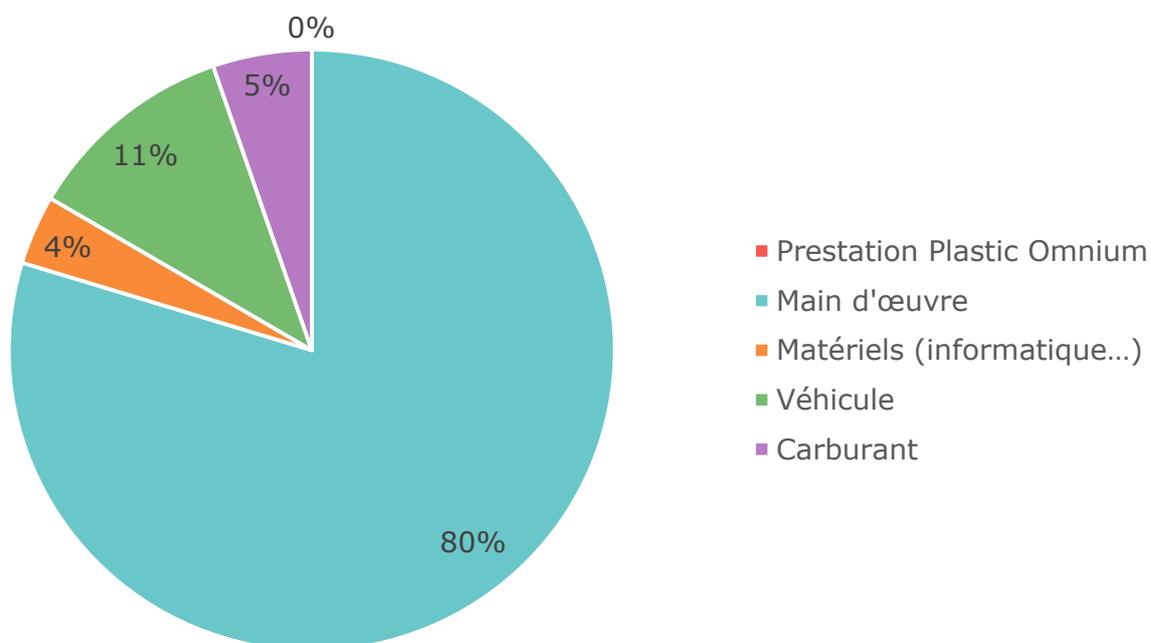


Figure 20 : Projection de la répartition des coûts du service "maintenance et distribution des bacs" en 2019

Aspects techniques

Le parc de bacs en place

Il existe 3 catégories de bacs de pré-collecte en porte à porte :

- 15 324 bacs à couvercle rouge, destinés à collecter les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Ces bacs sont destinés aux particuliers.
- 989 à couvercle noir, destinés à collecter les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) des professionnels, des administrations.
- 16 604 bacs à couvercle jaune, destinés à collecter les DEM (Déchets Emballages Ménagers) et tous les papiers pour les particuliers et les professionnels.

Les volumes en place, quelques chiffres :



OMR : 1 691 m³ pour les particuliers

Contre 320 m³ pour les professionnels

DEM : 2 832 m³ de bacs jaunes

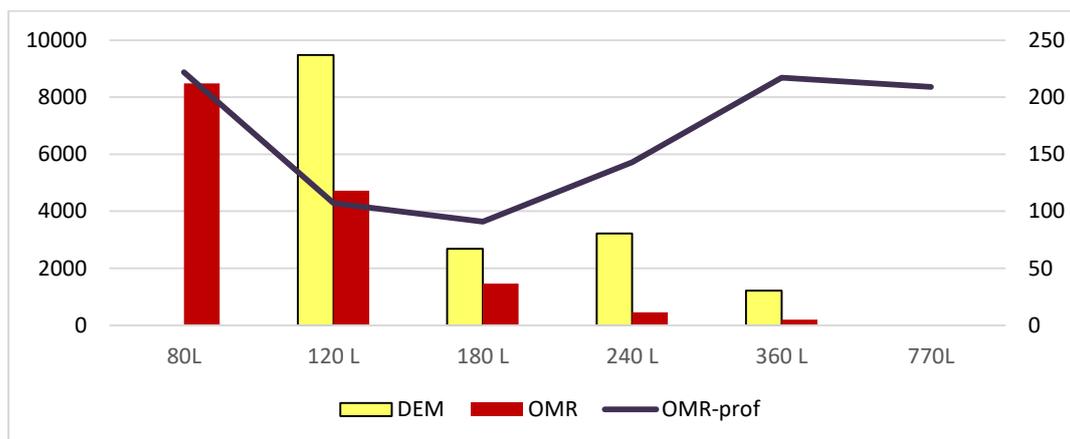


Figure 21 : Répartition du nombre de bacs par volume

Pour les particuliers 55% des bacs OMR sont des bacs 80L et 31% des bacs 120L, pas d'évolution en 2018.

Pour les professionnels, les volumes des bacs OMR plus utilisés sont de 80L (22%), 360L (22%) et 770L (21%).

La dotation en bac

Les dotations en bac s'effectuent selon une grille préétablie :

Grille de dotations des bacs	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers et +
Ordures ménagères résiduelles en collecte hebdomadaire	80 L	80 L	120 L	120 L	180 L	180 L	240 L
Ordures ménagères résiduelles en collecte une fois tous les 15 j	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	360 L	360 L
Ordures ménagères recyclables en collecte une fois tous les 15 j	120 L	120 L	180 L	240 L	240 L	360 L	360 L

Néanmoins un ajustement du volume peut être envisagé pour un volume juste au-dessus ou en-dessous de la préconisation (après vérification du tri et validation par le SMICTOM).

En fonction de la fréquence de collecte, les bacs sont répartis de la manière suivante sur le territoire :

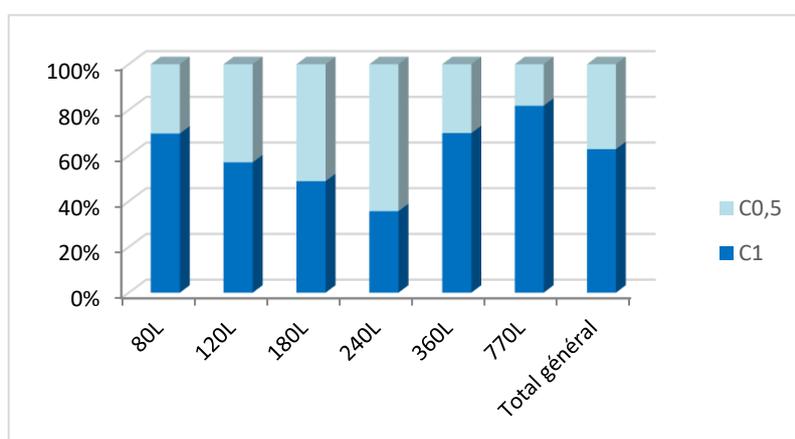


Figure 22 : Répartition des bacs OMR selon la fréquence de collecte

Intervention sur le parc de bacs

Les dotations, échanges, retraits ou réparations des bacs ont été effectués en prestation par Plastic Omnium du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018 puis en régie du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018.

Tableau 5 : Nombre d'intervention et typologie depuis 2016

Interventions	2016	2017	2018
Dotation	881	666	672
Réparation	93	82	55
Remplacement	53	73	109
Changement de volume	305	684	617
Retraits	706	595	577
Total	2038	2100	2030

Tableau 6 : Répartition des interventions lors de l'année de transition du service de Plastic Omnium à la régie

Prestation Plastic Omnium						SMICTOM en régie						
2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dotation	54	37	72	53	54	51	66	76	44	54	63	48
Changement de Volume	58	36	95	60	45	40	46	55	43	57	45	37
Remplacement	12	7	9	14	4	8	15	12	6	4	13	5
Réparation	5	10	8	1	3	1	8	4	0	2	1	3
Retrait	52	33	50	61	45	44	56	52	53	49	46	36
Sous-total	181	123	234	189	151	145	191	199	146	167	177	130
Total	878					1155						

Présentation des bacs à la collecte

Grâce aux puces installées sur l'ensemble des bacs fournis depuis 2008 aux habitants du SMICTOM, il est possible d'évaluer les taux de présentation des bacs à la collecte.

Pour les bacs ordures ménagères :

Selon les secteurs, le camion de collecte passe une fois par semaine (fréquence C1) ou tous les 15 jours (fréquence C0,5).

Le taux de présentation moyen est de **33%** pour les usagers collectés en C1 et de **56%** pour les usagers collectés en C0,5.

Une moyenne de :

17 présentations par an et par foyer du bac OMR en C1, soit toutes les 3 semaines

15 présentations par an et par foyer du bac OMR en C0,5, soit toutes les 3-4 semaines

Le nombre moyen de présentations en C0.5 ou C1 est assez homogène entre les communes.

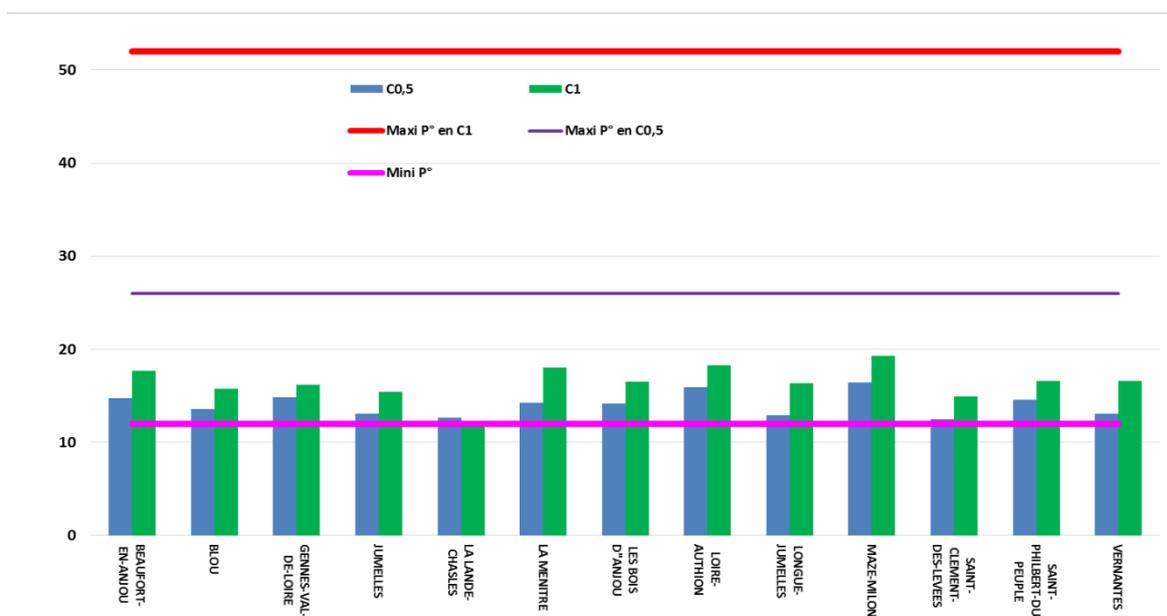
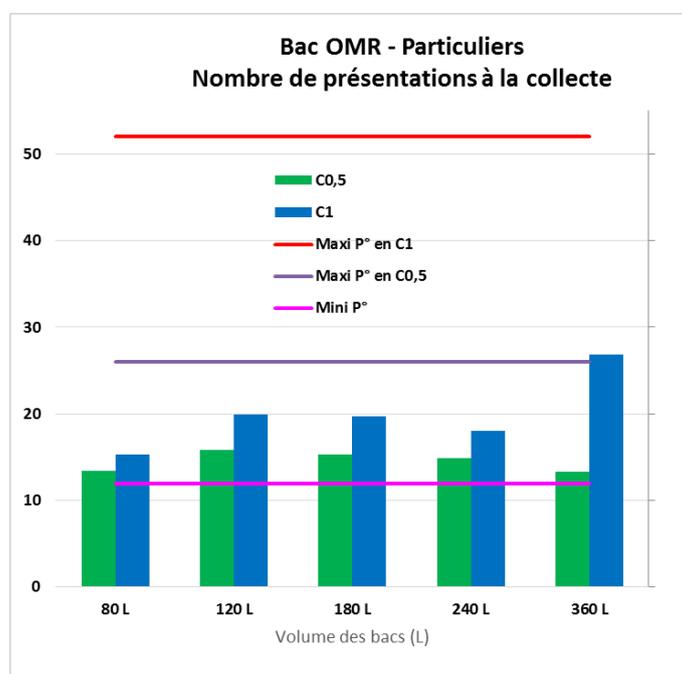


Figure 23 : Nombre moyen de présentations du bac OMR par commune

Maxi P° en C1 : nombre maximum de présentations pour les usagers collectés une fois par semaine C1 = 52

Maxi P° en C0.5 : nombre maximum de présentations pour les usagers collectés tous les 15 jours C0,5 = 26

Mini P° : nombre minimum de présentations facturées par an (forfait) en C1 et C0,5 = 12.



Le nombre moyen de présentations des bac OMR en C0.5 ou C1 est le même qu'en 2017.

Foyers dotés d'un bac OM de 80 L :

Le taux de présentation est égal à 29% en C1 et à 51% en C0,5.

Les usagers dotés d'un bac 80L présentent en moyenne leur bac OM :

Moins de 16 fois par an, soit moins d'une fois toutes les 3 semaines pour le C1 ;

Moins de 14 fois par an, soit une fois toutes les 3 à 4 semaines pour le C0,5.



Foyers dotés d'un bac OM de 120 à 240 L :

Le taux de présentation est égal à 37% en C1 et à 59% en C0,5.

Les usagers présentent en moyenne leur bac OM :

20 fois par an, soit une fois toutes les 2-3 semaines pour le C1 ;

19 fois par an, soit une fois toutes les 3-4 semaines pour le C0,5.



Pour les bacs emballages et papiers :

Le camion de collecte passe une fois tous les 15 jours (fréquence C0,5).

Le taux de présentation moyen est de 60% pour l'ensemble du territoire.

Les usagers présentent en moyenne leur bac DEM 16 fois par an, soit une fois toutes les 3-4 semaines.

Bilan des présentations :

En moyenne	OMR - C0,5	OMR-C1	DEM-C0,5
80 L	13	15	-
120 L	16	20	14
180 L	15	20	17
240 L	15	18	17
360 L	13	27	16
Moyenne	15	17	16
2018/2017	0	0	3

Pré-collecte en apport volontaire

Équipements disponibles

Tableau 7 : Équipements disponibles en apport volontaire sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion en 2018

	FLUX	Nb. de contenants disponibles	Type de contenant	Lieux de dépôt (déchettes ou autre)	Ratio nombre de contenant par habitant	Déchets des professionnels acceptés
	VERRE	122	Colonne PAV	2 par déchetterie + 114 réparties dans communes	1 po4r 301 hab.	Non
FLUX JOURNALIER EN DECHETTERIE	BOIS	4	Caisson 30m3	1 par déchetterie	1 pour 18236	Oui
	CARTONS	4	Caisson 30m3 Toit coulissant	1 par déchetterie	1 pour 18236	Oui
	DECHETS VERTS	7	Caisson 30 m3 Plateforme	2 par déchetterie B C L et 1 à déchetterie V		Oui
	DECHETS DANGEREUX dont ECODDS dont Prestataire dont piles	Varie selon le type de déchets dangereux	Caisse Crocro Palbox	B C L V		Non
	Déchets électriques et électroniques (D3E)	4	Caisson Maritime	1 par déchetterie		Oui
	GRAVATS	6	Caisson 10m3	1 par déchetterie B V 2 par déchetterie C L		Oui
	MOBILIER	1	Caisson 30m3	B C L V		Oui
	TEXTILE	3	Borne	1 par déchetterie B L V D'autres bornes TLC sont installées sur le territoire par Aspire soit au moins 10	1 pour 18236	Oui
	TOUT-VENANT	4	Caisson 30m3	1 par déchetterie B C L V	1 pour 18236	Oui
	TOUT-VENANT INCINERABLE	8	Caisson 30m3	2 par déchetterie B C L V		Oui
FERRAILLE	3	EcoBac	C L V + 1 collecte tous les 3 samedis		Oui	
	1	Caisson 30m3	B			
	REEMPLOI dont Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA), D3E, Autres / Encombrants	Opérations ponctuelles → 2 journées par déchetterie en partenariat avec Aspire = 8	B C L V		Oui	
	AMIANTE	2 opérations ponctuelles	Big Bag spécifique	Déchetterie B	Pour 60 usagers/an	Non

Déchetteries → B : Beaufort en Vallée ; C : Corné ; L : Longué ; V : Vernantes

A noter que dans le cadre de l'optimisation des rotations des caissons, en régie, le renouvellement des caissons s'effectue en 35m³ en lieu et place des caissons de 30m³. En 2018, le parc de caissons a été renouvelé avec l'achat de 4 caissons de 35 m³.

Focus sur le verre

Sur le territoire du SMICTOM, 121 conteneurs à verre sont mis à disposition des usagers. Les conteneurs d'apport volontaire sont répartis de manière homogène sur le territoire sur 68 points de collecte. Sur ces 122 colonnes, 120 ont un volume de 5 m³ et 2 ont un volume de 3m³, soit un volume total de 601 m³ consacré à la collecte du verre en apport volontaire.



Le parc de conteneurs d'apport volontaire est vieillissant (1998) et doit être renouvelé en 2019.

Nombre points de collecte	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Volume contenant	Ratio du nombre de contenant par habitant
68	120	PAV	5 m ³	1 pour 292 hab.
	2	PAV	3m ³	

Tableau 8 : Répartition des colonnes et PAV par commune

Communes historiques	Nombre actuel de colonnes	Nombre actuel de PAV	Densité actuelle de colonnes (Nb hab/colonne)
Beaufort en Vallée	16	9	413
Blou	3	2	336
Brion	6	4	199
Corné	9	5	324
Fontaine Guérin	6	4	163
Gée	2	1	250
La Lande Chasles	2	2	59
La Méritré	6	3	353
Les Rosiers sur Loire	12	8	192
Longué-Jumelles	24	13	284
Mazé	12	6	427
St Clément des Levées	3	1	377
St Georges du Bois	2	1	221
St Martin de la Place	7	4	164
St Philbert du Peuple	6	3	215
Vernantes	6	2	331
Total	122	68	292

Pour plus de détails sur l'organisation de la collecte verre CF. [Second flux : le verre](#)

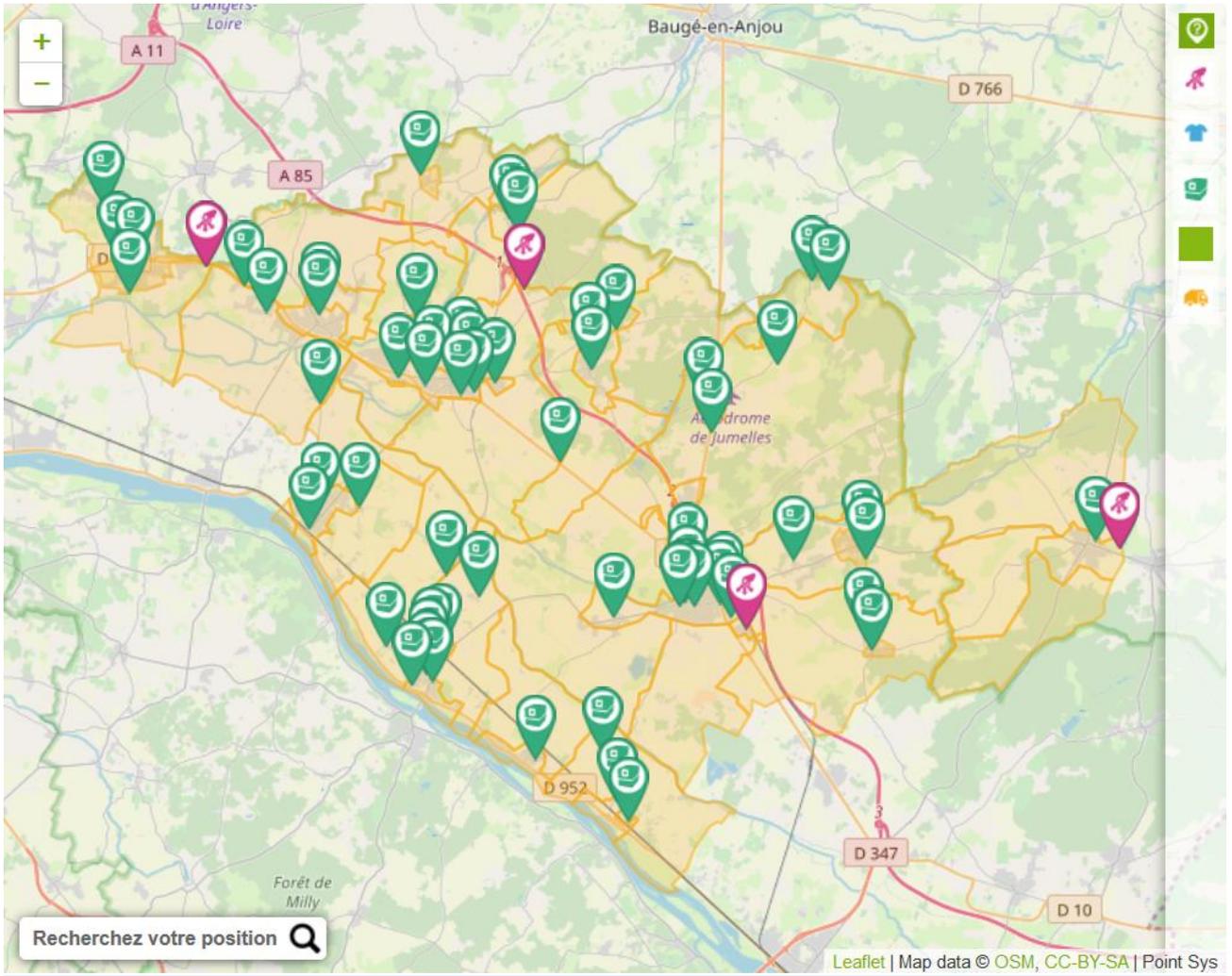


Figure 24 : Répartition des PAV de verre sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion en 2018

Focus sur la collecte « papiers » dans les écoles

Des structures associatives (associations de parents d'élèves notamment), investissent de plus en plus le champ de la collecte des papiers, journaux, revues et magazines afin de financer leur activité. En effet, les tonnages de déchets ainsi collectés sont ensuite revendus à des repreneurs par lesdites structures.

Le SMICTOM, qui a néanmoins l'obligation de collecter et de traiter ces matières conformément aux différentes réglementations (Code de l'Environnement,), subit les conséquences de ces collectes parallèles : perte de recettes sur les gisements issus de son territoire, absence de soutien sur les tonnages de matières non déclarés aux éco organismes.

Au regard de ces conséquences, depuis 2016, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion a souhaité mettre en œuvre une démarche partenariale et d'accompagnement auprès des structures concernées sur les communes de son territoire.

Ce partenariat se concrétise à travers un soutien technique (mise à disposition de contenants pour une durée déterminée, gestion de la collecte, du transport et du traitement), d'une part et à travers un soutien financier, d'autre part.



Figure 25 : Flyer sur la collecte de papier en école

L'opération de collecte ponctuelle des papiers est ouverte à toutes les associations du domaine scolaire (associations de parents d'élèves ou autres), désireuses d'organiser une collecte sur tout ou partie du territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion et ayant signé la convention de partenariat.

Cette convention précise que le projet de l'association doit avoir un objectif pédagogique de sensibilisation à la réduction des déchets et s'appuyant sur la notion du recyclage.

Compensation financière

La Collectivité verse au Bénéficiaire un soutien de :

40 € la première tonne de papiers collectée (de 0 à 1 tonne),

60 € la deuxième tonne de papiers collectée (de 1 à 2 tonnes),

70 € les tonnes suivantes (plus de 2 tonnes)



Figure 26 : Affiches de consignes de tri distribuées aux écoles pour

En 2018, **11 opérations** de collecte de papiers dans les écoles ont eu lieu. Les écoles concernées sont les suivantes :

Fontaine Guérin	2 x APE Ecole
Beaufort	Ecole de la Vallée
	2 x Eau Vive
	APE du Château
Jumelles	APE Ecole
St Philbert	2 x Ecole Marronniers
St Martin	Ecole des Castors
Mazé	Ste Marie

Les tonnages collectés : cf. [QUANTITÉS COLLECTÉES DEM.](#)

Tableau 9 : Bilan financier de l'opération "collecte des papiers" en 2018

	2018	2017	2016
Dépenses	- 6 427,25 €	- 5 045,55 €	- 3 631,60 €
Recettes	6 055,20 €	5 116,23 €	3 517,70 €
Nb de réservations	11	11	8

Focus sur la mise à disposition de bacs (dotation exceptionnelle)

Lors de certaines manifestations (fête d'été, vide-greniers, portes-ouvertes...), les besoins en stockage de déchets nécessitent une dotation supplémentaire en bacs le temps de la manifestation.

Afin de répondre à ce besoin ponctuel, le SMICTOM met à disposition des bacs réservés à cet effet.

Ce dispositif est facturé sous la forme d'un forfait calculé sur la base des tarifs de la redevance incitative votés par le Comité Syndical.

Ce forfait comprend la location du bac pour une semaine et une présentation du bac à la collecte.

Tableau 10 : Liste des mises à disposition des bacs en dotation exceptionnelle en 2018

Date	Manifestations	Commune	Nombre de bacs pris	
			OMR - bac 770L	Emballages - bac 360L
17-juil	Assemblée communale	Mazé	3	
18-juil	Fête communale	La Lande Chasles	1	
01-août	Festival jour de Fête Art en crue	Les Rosiers sur Loire	1	2
22-août	Assemblée de la Saint Louis	Gée	2	
06-déc	Marché de Noel	Mazé	1	

COLLECTE ET TRAITEMENT ORGANISATION

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN REGIE

Le SMICTOM exerce la compétence « collecte » selon un seul mode d'exploitation, qui est la collecte en régie effectuée directement avec du personnel et du matériel du syndicat.

La collecte des OMR et des emballages ménagers recyclables se fait en porte à porte.

Tableau 11 : Type de déchets collectés en porte à porte par le SMICTOM VA

Type de déchets	Ordures ménagères		Emballages recyclables
Fréquence de la collecte	C0.5 = tous les 15 jours	C1 = toutes les semaines	C 0.5 = tous les 15 jours
Population desservie	39%	61%	100 %
Tonnages annuels	4071,40		1870.50
Distances parcourues par la collecte	81 736 kms		65 425 kms

La collecte du verre se fait en Point d'Apport Volontaire (PAV). Cf. [Second flux : le verre](#)

4 déchetteries sont réparties sur le territoire pour collecter les autres déchets ménagers des habitants.

Cf. [COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE](#)

Les véhicules

Le parc de véhicules est constitué de 7 véhicules de collecte de déchets dont 2 de remplacement, ainsi que 3 polybennes pour l'enlèvement des déchets des déchetteries.



Figure 27 : Benne ordures ménagères acquise en juillet 2018

Tableau



des véhicules

12 : Suivi des kilométrages

	Véhicules Châssis	Date d'achat	Fin d'amortissement	Distances parcourues (kms)	Variation Km	Gasoil consommé (L)	Variation Gasoil	
					2017-2018		2017-2018	
Collecte en porte à porte								
Benne 19 T	AH-162-QE	Renault - Faun	07/01/2003	2011	2 267	-74,0%	1 450	-71,1%
Benne 19 T	EY-787-VP	Renault - Faun	04/07/2018	2023	13 218	-	7 333	-
Benne 26 T	AH-208-QE	Renault - Faun	15/12/2004	2012	12 281	-38,3%	7 835	-41,0%
Benne 26 T	AH-262-QE	Renault - Faun	03/02/2006	2014	17 480	0,3%	11 380	4,5%
Benne 26 T	6603 ZY 49	Renault - Faun	03/12/2007	2015	21 641	-13,1%	14 728	-10,2%
Benne 19 T	AG-914-PA	Renault - Semat	04/12/2009	2018	23 040	-28,2%	13 423	-25,9%
Benne 26 T	CG-284-KA	Renault - Faun	14/06/2012	2020	28 054	-8,8%	17 276	-3,6%
Benne 26 T	EZ-602-GZ	Renault - Faun	25/07/2018	2023	11 513	-	6 801	-
Benne 26 T	DS-999-QL	Scania - Semat	23/06/2015	2020	28 226	-2,3%	17 300	1,1%
				TOTAL COLLECTE PAP	157 720	-3,07%	97 525	-1,23%
Déchetterie								
Polybenne	AH-877-QD	MAN - GUIMA	04/11/1998	2003	25 114	-8,3%	11 365	1,6%
Polybenne	AC-913-KM	MAN - GUIMA	13/08/2009	2017	42 086	-16,0%	18 129	-10,3%
Polybenne / VERRE	EZ-430-AY	IVECO - PM	13/07/2018	2023	13 050	-	6 428	
Polybenne / VERRE	CX-817-HJ	RENAULT / HIAB	Location	-	28 551	-	13 708	213,5%
Polybenne / Verre	BP-545-BS	RENAULT - FASSI	Location	-	24 266	1139,3%	5 218	-
				TOTAL DECHETTERIE / APPORT VOLONTAIRE	108 801	36,9%	54 848	42%
Installation de stockage								
BULL (938 F)		1996	2001					
Tracteur		2016	2024					
Compacteur (950)		2011	2020					
Chargeur télescopique Merlot		2002	2007					
Chargeur télescopique Manitou		2014	2022					
Véhicules de service :								
Kangoo		16/02/2017	2022	19 524				
Clio		17/10/2013	2018	45 305				
Trafic		Nouvelle date		8 563				
Partner		23/10/2013	2018	10 925				
Master		01/05/2018	2018	10 543				
				TOTAL SERVICE / VL	94 860			
TOTAL VEHICULES					361 381			

Personnel de collecte

Cf. [LE PERSONNEL DU SYNDICAT](#) et [LE PERSONNEL DES PRESTATAIRES](#)

ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS SELON LEUR ORIGINE

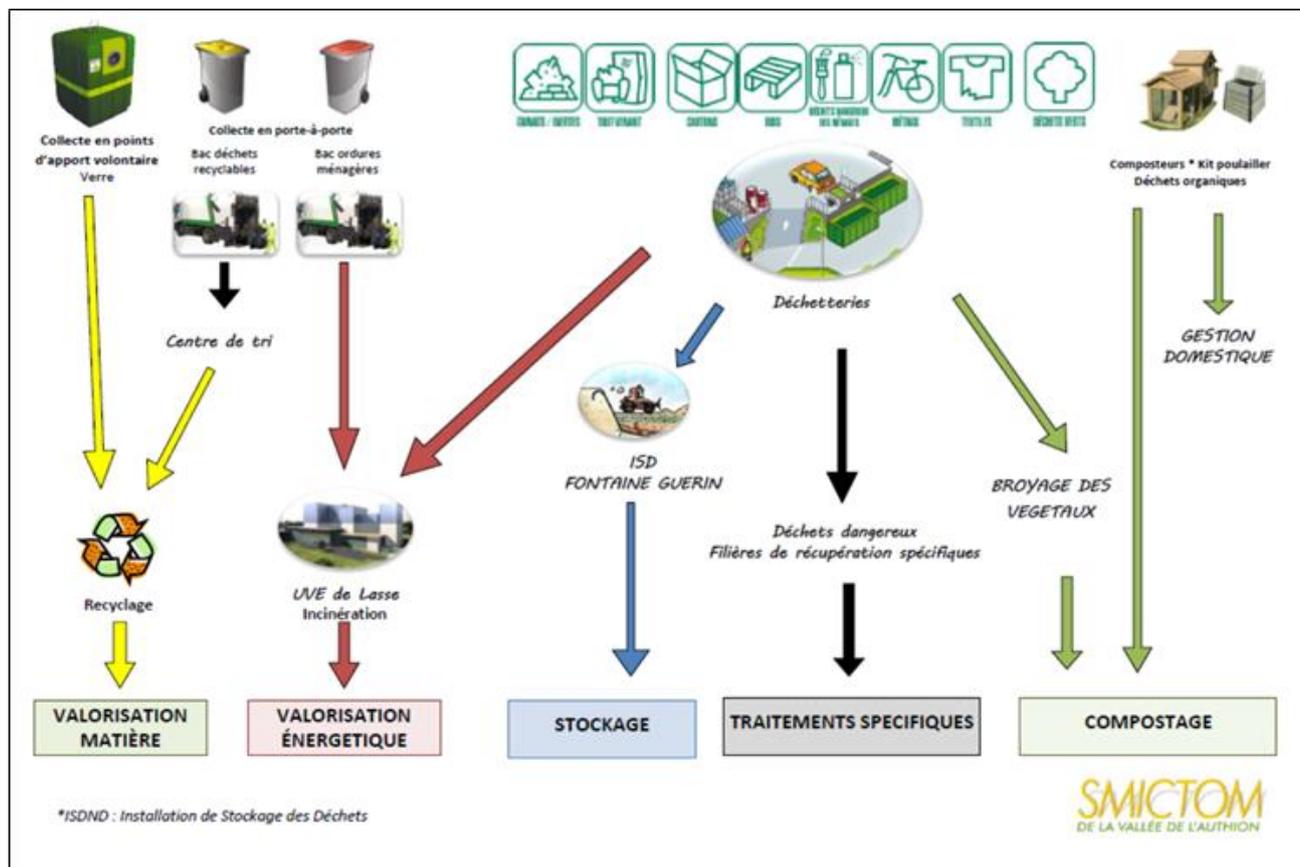


Figure 28 : Schéma d'organisation de la collecte et du traitement pour le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion

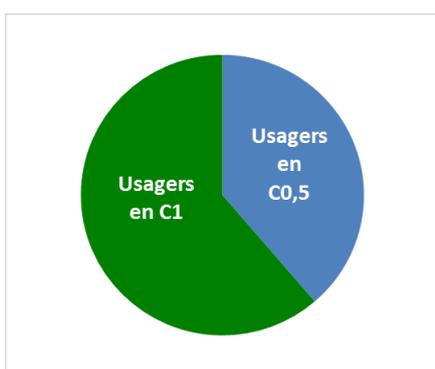
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OMR

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets non-recyclables, non-dangereux et non-compostables. Les pots et barquettes en plastiques, blisters sont inclus aux OMR seulement jusqu'au 31.12.18.



Fréquence de collecte



Pour les ordures ménagères résiduelles, les communes sont collectées une fois par semaine (C1) dans les centres-bourgs ou une fois tous les 15 jours (C0,5) en campagne et à La Lande Chasles.

Depuis janvier 2013, toutes les campagnes du territoire du SMICTOM sont collectées une fois tous les 15 jours (C0,5).

39 % des usagers du SMICTOM sont ainsi collectés tous les 15 jours pour les ordures ménagères.

Kilomètres parcourus

Les bennes de collecte ont parcouru **81 736 kms** pour la collecte des OMR.

La collecte des OMR représente **55 %** de l'utilisation des bennes (circuits OMR et CS confondus)

Collecte des professionnels

Les déchets non-ménagers (professionnels) sont collectés en porte à porte en même temps que les ordures ménagères. Ces déchets, assimilables en nature et en quantité à des ordures ménagères de particuliers proviennent :

- de maisons de retraite, foyers logement,
- des établissements scolaires, culturels,
- des salles municipales ou intercommunales,
- des artisans,
- des commerçants,
- des entreprises et autres établissements privés à vocation professionnelle.

Les commerçants du centre-ville et les professionnels des zones artisanales sont collectés 2 fois par semaine pour les ordures ménagères. Le SMICTOM adapte sur demande sa fréquence de collecte à 2 fois par semaine pendant la période estivale pour les campings et les restaurants.

QUANTITES COLLECTEES OMR

En 2018, 4071,43 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMICTOM.

- 239 291 levées ont été enregistrées pour les particuliers.
- 24 640 levées enregistrées pour les professionnels.

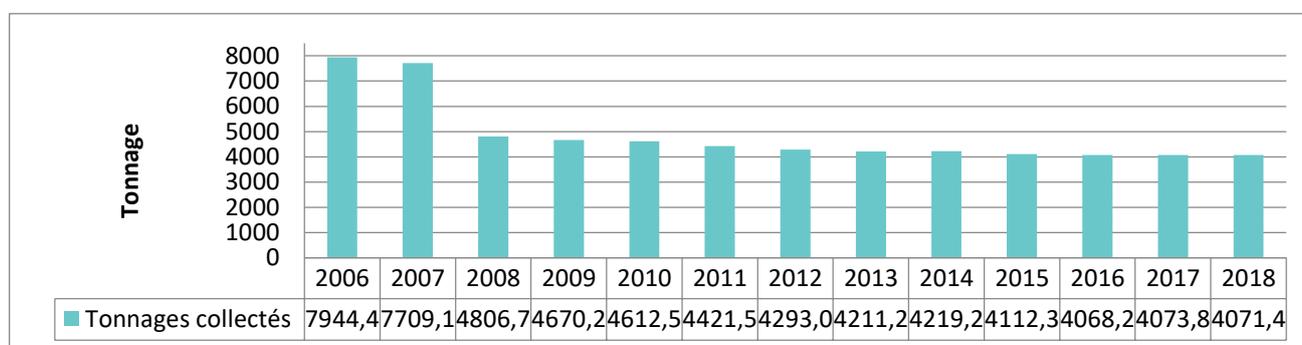


Figure 29 : Evolution des tonnages collectés d'OMR sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion

Tableau 13 : Evolution de la production des OMR exprimée en kg/hab./an

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production OM kg/hab.an	132,85	125,69	121,05	117,30	116,91	113,52	112,12	111,98	111,63
Variation n/n-1 en %	-2,87%	-5,39%	-3,69%	-3,10%	-0,33%	-2,90%	-1,23%	-0,13%	-0,31%
Variation n/2007 en %	-48,08%	-50,88%	-52,69%	-54,16%	-54,31%	-55,64%	-56,18%	-56,24%	-56,38%

La production d'ordures ménagères par habitant a très fortement diminué en 2008 (mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte et conteneurisation).

En 2018, le tonnage des ordures ménagères collecté reste stable par rapport à 2017 (-0.31%), ceci après une constante diminution depuis 2010. Ainsi la diminution par rapport à 2010 est de 21.22 kg/hab./an.

Le ratio par habitant est aujourd'hui de : 111,63 kg/hab./an.

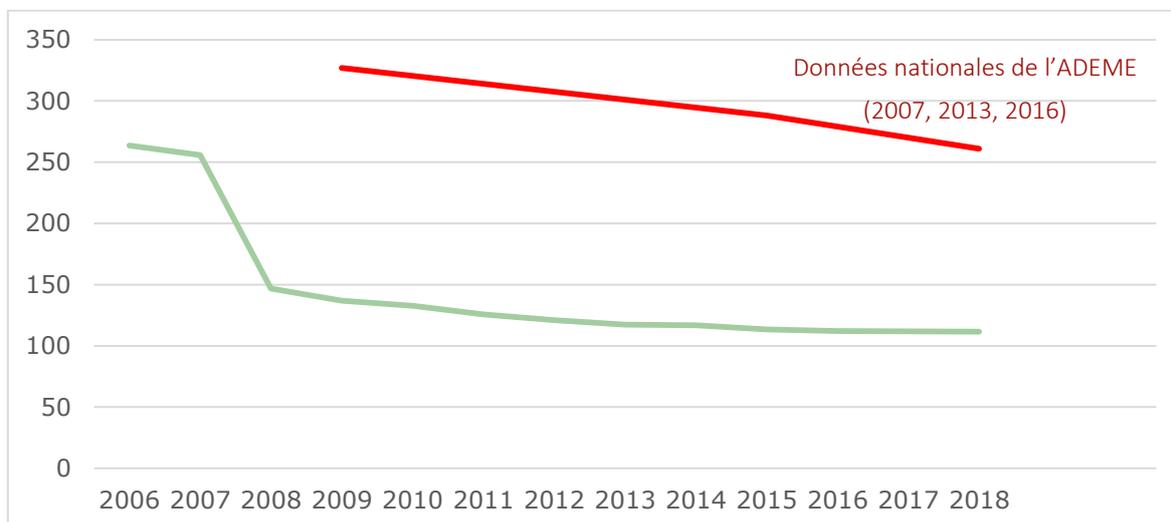


Figure 30 : Evolution de la production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion et sur le territoire national

TRAITEMENT DES OMR

Destination

Depuis 2004, les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou dans l'usine de valorisation de Lasse, qui traite la zone Est du département. Veolia SAVED est l'entreprise délégataire qui exploite cette usine.

Tableau 14 : Evolution des tonnages par mode de traitement

Année	Tonnages ordures ménagères	Traitement : stockage		Traitement : valorisation énergétique	
		Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage
2004	7913,40	6223,6	78,60%	1689,6	21,30%
2005	8150,90	92,2	1,10%	8058,7	98,90%
2006	7944,50	91,5	1,20%	7852,9	98,80%
2007	7709,20	169,2	2,20%	7539,9	97,80%
2008	4806,80	87,3	1,80%	4719,3	98,10%
2009	4670,20	57,5	1,20%	4612,7	98,80%
2013	4211,20	4,54	0,11%	4206,6	99,89%
2014	4219,20	7,42	0,18%	4211,70	98,82%
2015	4112,32	7,26	0,18%	4105,06	99,82%
2016	4068,22	2,84	0,07%	4065,38	99,93%
2017	4073,80	2,44	0,06%	4071,36	99,94%
2018	4071,43	140,03	3,44%	3931,40	96,56%

Quantités d'OMR mis en installation de stockage (ISDND)

En 2018, la quantité d'ordures ménagères a augmenté de 3.38 % alors que la mise en stockage était en diminution depuis 2007. Cela s'explique par l'envoi en fin d'année de tout venant incinérable de déchetterie en stockage plutôt qu'en valorisation énergétique en raison de contraintes liées à l'exploitation.

*Pour rappel, en 2017, l'indice de réduction était = (tonnage 2017*100)/tonnage 2010 = (2.44*100)/9.53 soit un indice de réduction de 26.2 pour 2017 (par rapport à 2010 qui correspond à 100).

Valorisation

Suite à la valorisation énergétique, les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés dans les mâchefers (résidus solides).

Ainsi, en 2018, les résidus ont été envoyés dans des filières de recyclage :

- 73 T de métaux ferreux
- 3 T de métaux non ferreux

Tableau 15 : Evolution de la production d'électricité et de l'extraction d'acier et d'aluminium lors de la valorisation énergétique des OMR

Entités	SMICTOM								UVE
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018
Année									
Electricité produite (en MWh)	2 938	2 852	2 767	3 127	2 091	2 883	2 851	2240	71 021
Acier extrait des mâchefers (en T)	165	112	103	107	103	98	87	73	2 314
Aluminium extrait des mâchefers (en T)	8	6	5	8	6	5	7	3	84

Aspects techniques de l'UVE

L'Unité de Valorisation Energétique de Lasse, « La Salamandre », peut accueillir jusqu'à **100 000 tonnes de déchets** de Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) moyen à 2400 kCal/kg, à raison de 12.5 tonnes par heure.

Le SIVERT publie chaque jour les indicateurs d'émissions et les rend accessibles sur son site internet. Les taux sont maintenus très inférieurs à la réglementation.

Plus de 60 000 MWh d'électricité sont ainsi produits par an par l'Unité de Valorisation Energétique Salamandre (l'équivalent de la consommation de la ville de Saumur : 30 000 habitants), dont 10 000 MWh destinés au fonctionnement de l'usine et 50 000 MWh exportés vers les réseaux EDF.

63.71 euros, c'est le coût de traitement en 2018 (hors TGAP des ordures ménagères des habitants du SIVERT valorisées à Lasse. Ce chiffre, très inférieur à la moyenne nationale (84,10 euros selon l'ADEME, en 2010), tient compte des recettes d'électricité ainsi, que des subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Arrêts techniques et travaux réalisés en 2018 :

08 avril au 14 avril 2018

- Divers travaux de maintenance, de nettoyage et de contrôles préventifs de la chaudière
- Maintenance de l'alternateur,
- Mise en place de compteurs d'énergie

30 Septembre au 14 Octobre 2018

- Maintenance mineure du GTA
- Maintenance préventive 1 er parcours de la chaudière
- Révision complète du process de combustion
- Remplacement des automates du contrôle commande
- Divers travaux de maintenance, de nettoyage et de contrôles préventifs de la chaudière

Concernant la radioactivité, il y a eu 3 déclenchements :

Date incident	Type de déchets	Observation/coût	Intervenant	ANDRA
02/02/2018	OM	Flacon de pâte lumineuse à base de radium 226	RPE	OUI
09/08/2018	OM	Décroissance effective lors de l'intervention de M TRANCHANT	RPE	NON
23/08/2018	OM	Décroissance en 2 jours	/	NON

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

La collecte sélective est composée de deux flux sur notre territoire.

Premier flux : les multimatériaux

- les emballages légers (ou déchets d'emballages ménagers DEM) : bouteilles plastiques, emballages cartons, emballages métalliques, briques alimentaires et films plastiques depuis septembre 2016.
- tous les papiers : les journaux magazines, prospectus, catalogue, annuaires...



Depuis 2008, la collecte des déchets d'emballages et des papiers s'effectue **en mélange et en porte-à-porte**, une fois tous les 15 jours. Cette collecte est effectuée en régie par les agents du SMICTOM.

Les bennes de collecte ont parcouru 65 425 kms pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte

La collecte des DEM représente 45 % de l'utilisation des bennes.



Second flux : le verre

Le verre (bouteilles, pots et bocaux) est collecté dans des colonnes d'apport volontaire.

De 2013 à 2017, la collecte était effectuée par le prestataire Brangeon Environnement.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion effectue en régie la collecte en apport volontaire et transport au centre de tri.

Dans un objectif d'harmonisation des collectes et d'économies d'échelles sur le territoire de compétence de la CCBV, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion a été sollicité par la Communauté de communes Baugeois Vallée et le SICTOD Nord-Est Anjou (SNEA) pour effectuer :

- la collecte en apport volontaire et transport au centre de tri du verre,
- la collecte en apport volontaire et transport au centre de tri des emballages légers et du papier (uniquement pour le SNEA).

Tableau 16 : Suivi des tonnages de verre collectés en prestation pour la CCBV et le SICTOD Nord Est Anjou

Mois	Prestation pour la CCBV			Prestation pour le SICTOD Nord Est Anjou		
	Prestataire 2016	Prestataire 2017	Tonnages collectés par SVA 2018	Prestataire 2016	Prestataire 2017	Tonnages collectés par SVA 2018
janvier	41,92	35,305	60,083	29,145	21,6	37,812
février	33,805	39,605	14,555	20,145	28,145	18,213
mars	46,315	49,695	64,705	30,195	27,855	33,189
avril	37,655	38,465	24,650	32,175	32,66	38,070
mai	37,88	42,22	40,949	42,375	38,1	30,212
juin	49,34	37,835	63,133	30,835	42,96	34,752
juillet	48,3	45,145	42,818	38,81	41,26	54,099
août	47,615	68,595	56,719	39,995	41,075	39,911
septembre	41,525	40,56	50,396	34,46	39,18	41,909
octobre	42,055	45,53	44,896	40,175	37,955	41,966
novembre	35,67	34,175	37,393	28,33	28,935	31,456
décembre	43,635	16,625	44,375	25,325	18,35	28,983
Total	505,715	493,755	544,670	391,965	398,075	430,573

VEHICULE ET EQUIPEMENT :

- Véhicule de collecte : 2 véhicules de collecte : 1 véhicule principal arrivé en septembre 2018 de type 26 tonnes (bras de levage + grue), un véhicule secondaire de type 26 tonnes (bras de levage + grue) utilisé pour les rotations des caissons de déchetterie mais pouvant venir en renfort.



Le véhicule de collecte est équipé des éléments suivants :

- *Un caisson 35 m³ à ouverture hydraulique*
- *Un système de préhension permettant la collecte des colonnes de type ECO-SNN, simple crochet, kinshoffer.*
- *Un système de pesée embarquée, de la société INTERMERCATO. Il permet d'avoir une pesée sur chacune des colonnes.*
- *Un système de géoguidage de la société NOVACOM qui permet de suivre la tournée et de renseigner les taux de remplissage des colonnes en temps réel.*

Le logiciel de gestion des PAV de la société NOVACOM permet également d'optimiser les circuits, de visualiser les taux de remplissage des colonnes à une date donnée et d'éviter les débordements.

QUANTITÉS COLLECTÉES DEM

Le verre

Tableau 17 : Suivi des tonnages de verre collectés depuis 2013 par le prestataire puis en régie

Mois	Données du prestataire BRANGEON Environnement (en tonnes)					Régie SMICTOM (en tonnes)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	155,805	162,260	124,845	120,98	120,155	139,87
février	102,890	106,115	109,420	118,87	124,93	73,54
mars	108,300	111,990	117,765	132,65	129,45	169,07
avril	146,350	141,520	143,355	121,965	129,76	139,68
mai	118,730	106,305	123,005	123,765	133,05	163,12
juin	122,965	144,345	124,265	113,345	130,665	123,02
juillet	155,625	156,860	178,680	192,73	186,035	173,04
août	175,235	164,420	163,125	145,87	181,53	176,76
septembre	108,605	126,665	125,750	155,625	117,62	114,08
octobre	130,565	122,045	117,755	103,89	115,555	155,55
novembre	100,845	110,120	104,855	137,13	128,23	109,72
décembre	97,740	97,710	126,800	110,64	65,865	103,65
Total	1 523,655	1 550,355	1 559,620	1 577,460	1 562,845	1 641,11

En 2018, 1 641 tonnes de verre ont été collectées soit 45 kg/hab.

Tableau 18 : Evolution du ratio de verre collecté par habitant et par an

Verre collecté en PAV	Tonnage (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Ratios (kg/hab./an)	43,62	44,17	41,64	42,44	42,93	43,02	43,41	43,32

La quantité de verre collecté a augmenté par rapport à 2017 (+3.9 %).

Le tonnage moyen par conteneur est de 0,957 tonnes en 2018 contre 0,787 tonnes en 2017.

On relève un pic d'apport de verre en Juillet/Août.

Les multimatériaux

En collecte en porte à porte :

- ☒ 1 871,40 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées en porte à porte sur le territoire du SMICTOM,
- ☒ 241 199 levées ont été enregistrées pour les particuliers et les professionnels.

Collectes de papiers par les écoles :

- ☒ En 2018, 40.86 tonnes de papiers ont été collectées dans les écoles. Le chiffre est stable par rapport à 2017.

Tableau 19 : Liste des collectes de papiers par les écoles sur le territoire en 2018

Commune	Ecole	Date	Temps de mise à disposition	Tonnages collectés
Fontaine Guérin	APE ECOLE		2 semaines	3,36
Beaufort	Ecole de la Vallée		2 semaines	3,96
Beaufort	Eau Vive	01/02/2018	2 semaines	6,1
Jumelles	APE ECOLE	19/04/2018	2 semaines	4
Beaufort	APE DU CHÂTEAU	17/05/2018	2 semaines	5,88
St Martin	APE Les Castors	21/06/2018	2 semaines	2,28
Beaufort	Eau Vive	28/06/2018	1 semaine	1,6
St Philbert	Du Marronnier	14/06/2018	2 semaines	2,76
Fontaine Guérin	APE ECOLE	07/06/2018	2 semaines	2,04
Mazé	Ste Marie	15/11/2018	2 semaines	5,08
St Philbert	Du Marronnier	06/12/2018	2 semaines	3,8
TOTAL				40,86

☒ Ainsi un total de 1 912 tonnes de déchets emballages et de papiers ont été collectées en 2018, ce qui correspond à 52,43 kg/hab.

Tableau 20 : Evolution du ratio d'emballages et papiers collectés par habitant et par an

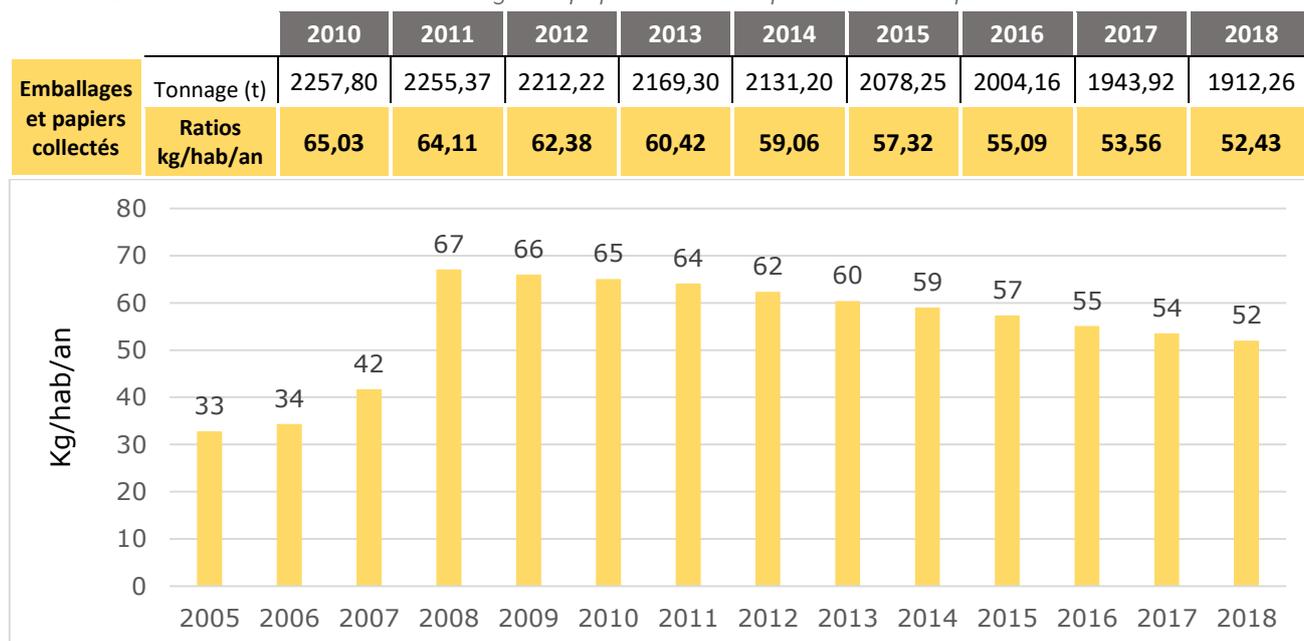


Figure 31 : Evolution du ratio d'emballages ménagers et papiers collectés par habitant et par an

- ▶ Par mois, la quantité de déchets collectés est en moyenne de 159T. On observe 2 pics d'apports mensuels en Janvier et Octobre.
- ▶ La quantité de déchets collectés en porte à porte est en baisse par rapport à 2017 (-2.11%). Cela est dû pour partie à la mise en œuvre de la prévention des déchets, au changement de comportement des usagers et à la crise économique et papetière qui perdure depuis plusieurs années.

Bilan déchets ménagers recyclables

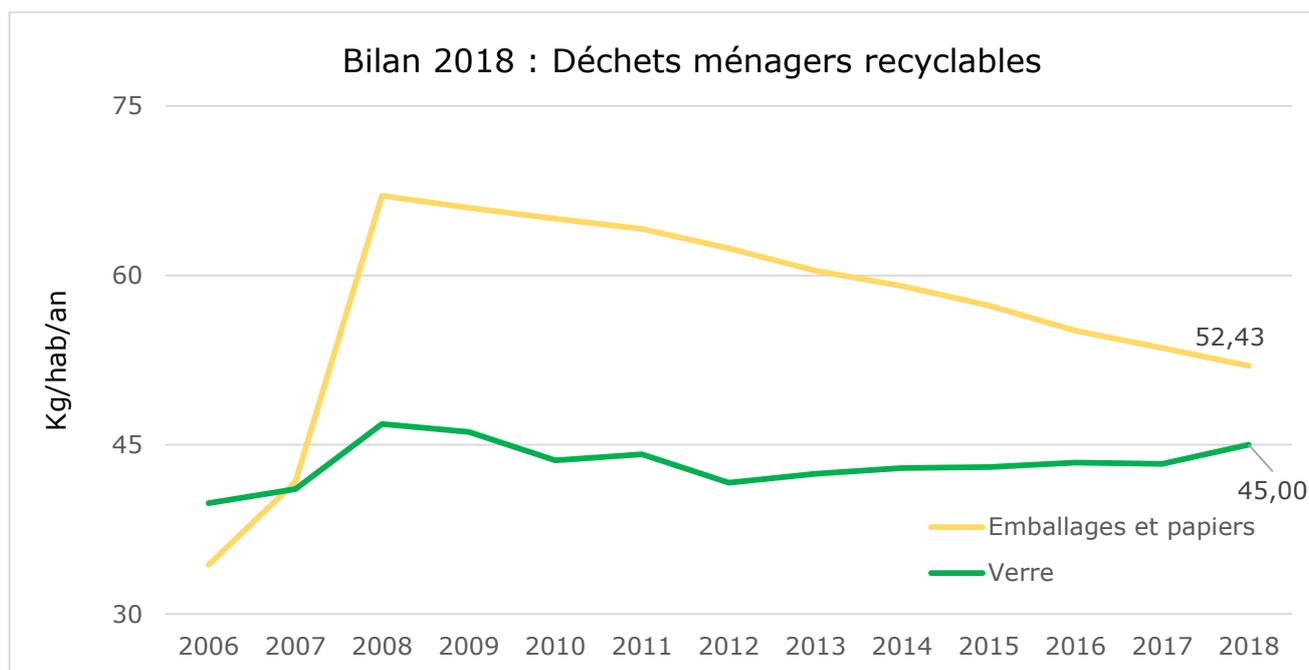


Figure 32 : Evolution des ratios par habitant et par an des quantités collectées de déchets d’emballages ménagers (verre, emballages et papiers) sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l’Authion.

TRAITEMENT DES DEM

L'ensemble des déchets d'emballages ménagers et du papier collectés dans les bacs jaunes est trié sur la chaîne de tri.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tri des emballages et papiers est assuré par la société PAPREC à Seiches sur le Loir ; le marché prend fin au 31 décembre 2018.

Les déchets collectés sont triés avant de rejoindre leurs filières de valorisation respectives.

Ces filières sont opérationnelles depuis la signature du contrat Barème F d'Eco-Emballages (devenu CITEO le 7 septembre 2017) et le choix des filières par le SMICTOM pour certains matériaux.

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage, c'est-à-dire aux tonnages de matériaux vendus sur l'année, en tenant compte des éventuels stocks de l'année précédente.

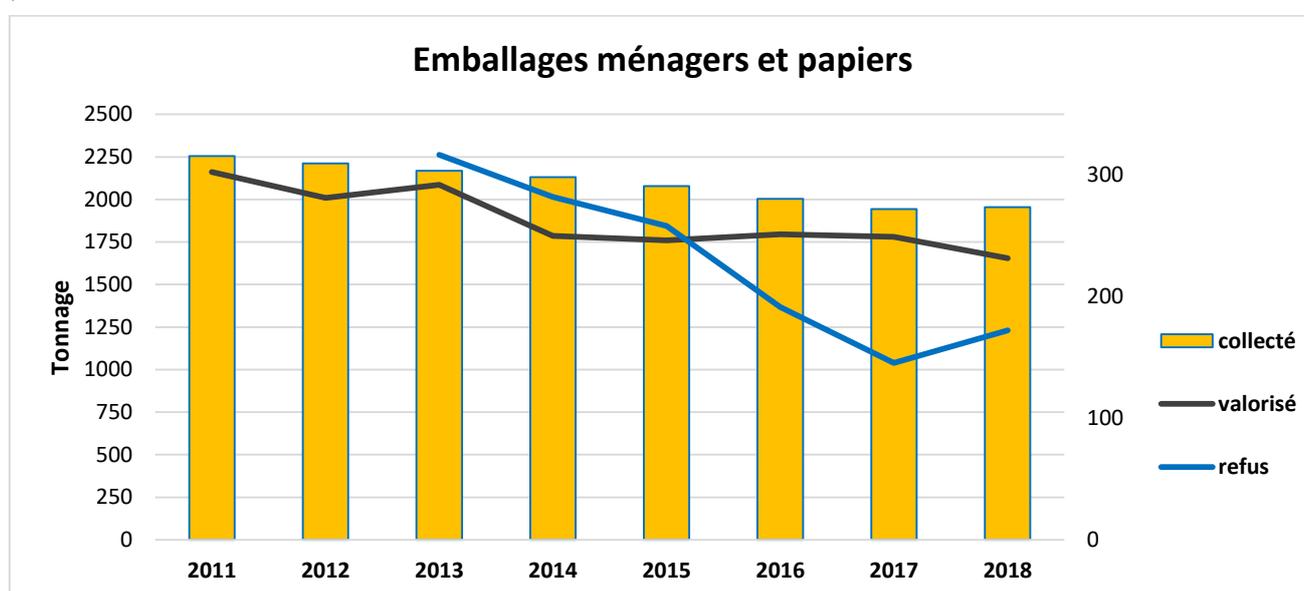


Figure 33 : Proportion des emballages ménagers valorisés ou en refus

Tableau 21 : Tonnages valorisés par matériaux

Repreneurs/Recycleurs	Matériaux	Tonnages	Ratio kg/hab
Brangeon/ Arcelor Mittal	Acier	85,40	2,34
Regeal Affimet	Aluminium	4,00	0,11
Paprec	Fibreux - 1.02 - Gros de magasin	117,76	3,23
Norske	Fibreux - 1.11 - papiers journaux magazines	854,50	23,43
Brangeon	Fibreux - PCNC - 1.04 : cartons en mélange	374,54	10,27
Valorplast	Films plastiques	3,89	0,11
Revipac	Briques alimentaires- 5.03	34,66	0,95
	Plastique PEHD	28,06	0,77
Valorplast	Plastique PET Clair	108,98	2,99
	Plastique PET foncé	43,22	1,19
	Total général	1 655,01	45,38
OI Manufacturing	Verre	1 648,73	45,00

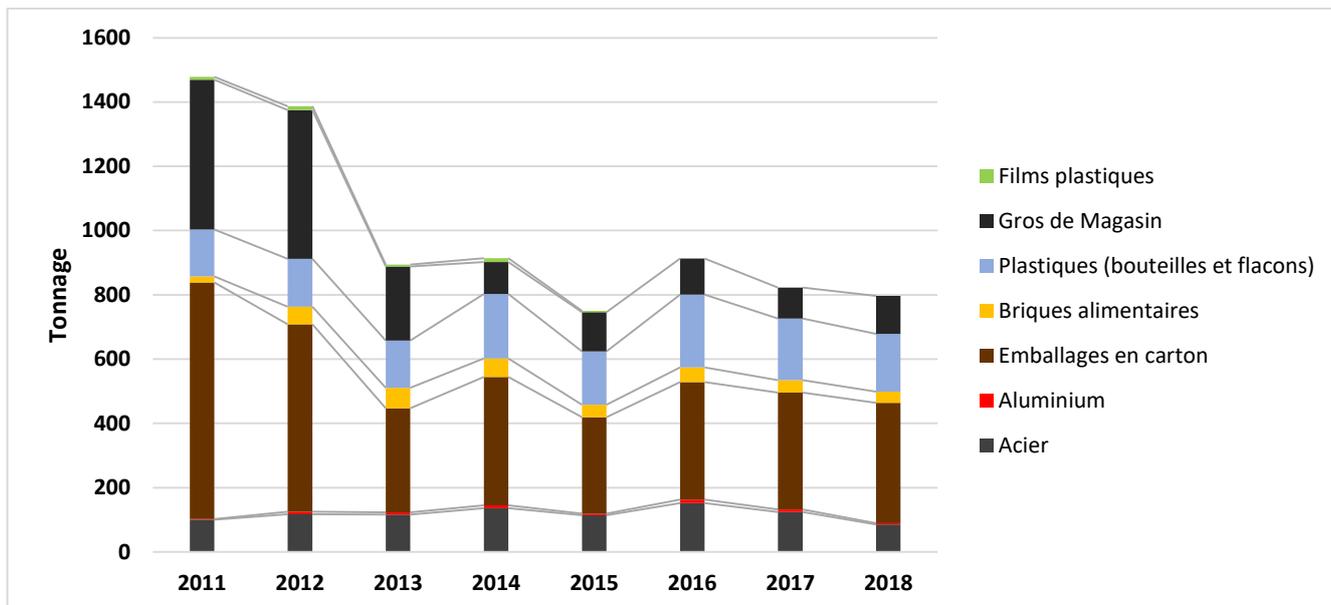


Figure 34 : Répartition des matériaux recyclés dans les emballages légers hors papiers

Rappel : En 2013, le tonnage valorisé des DEM est plus important que le tonnage collecté. En effet, suite à la fin du marché avec Brangeon en décembre 2012, la société a régularisé les tonnages en stocks et les a recyclés sur 2013.

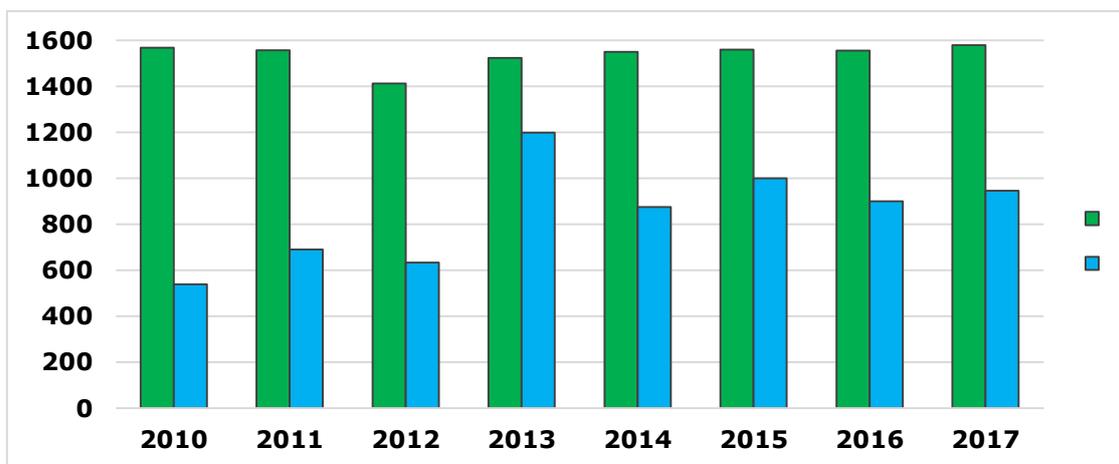


Figure 35 : Evolution des tonnages valorisés de verre et papiers

Gros de magasin

Le gros de magasin correspond aux produits qui ne rentrent pas dans les produits acceptés par la filière de reprise du papier qualité 1.11 mais qui peuvent faire l'objet d'un tri et d'un recyclage spécifiques. Ces produits sont nommés « gros de magasin », ils correspondent aux papiers et cartons mêlés d'origine, triés : les calendriers, les livres avec couvertures, les classeurs ...

La diminution du Gros de magasin est notable depuis plusieurs années (117.7 T en 2018 et 251.24 T en 2013) notamment grâce au changement de centre de tri : cette amélioration est due au processus technique du centre de tri.

La freinte

La freinte correspond à la différence entre le bilan des tonnages entrants et sortants sur un centre de tri. Cette différence est due aux variations du taux d'humidité, aux envois, aux estimations de stocks et au fonctionnement général du centre de tri (process).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de freinte	2,92%	2,99%	2,93%	3,11%	4,64%	5,30%
Tonnage freinte	NC	63,69	60,93	63,02	90,2	103,54

Figure 36 : Evolution des tonnages et taux de freinte

- ▶ La freinte du Centre de tri est en augmentation par rapport à 2015 : + 70%
- ▶ Cette variation est uniquement due au process et au fonctionnement du Centre de tri.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent à l'ensemble des indésirables présents dans les différents flux de déchets collectés. Le taux de refus est un indicateur important de la qualité de la collecte sélective.

Les Prescriptions Techniques Minimales des filières de recyclage exigent une certaine qualité des déchets. Le centre de tri est en charge de retirer ces indésirables.

Ces refus sont enfouis par la Société PAPREC.

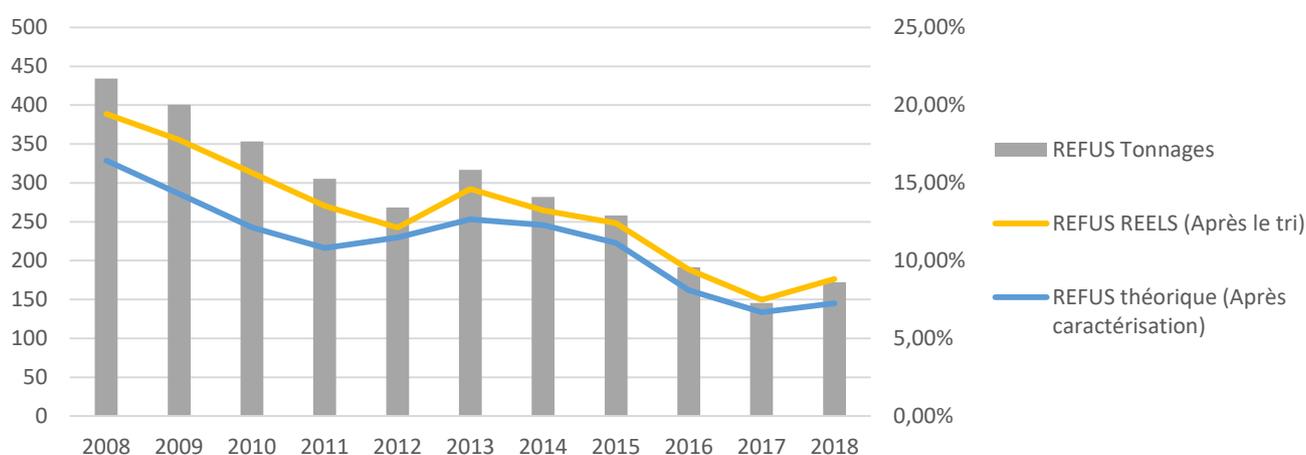


Figure 37 : Evolution des tonnages de refus de tri

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
REFUS Tonnages	316,83	282,01	258,13	191,4	145,52	172,38
Ratio (kg par hab.)	8,83	7,81	7,12	5,28	4,01	4,75
REFUS REELS (Après le tri)	14,61%	13,23%	12,42%	9,44%	7,49%	8,82%
REFUS théorique (Après caractérisation)	12,66%	12,28%	11,13%	8,10%	6,69%	7,25%

Figure 38 : Données du centre de tri

Le taux de refus de tri s'élève à 7.25% contre 12.6% en 2013.

- Les principales erreurs de tri rencontrées sont les suivantes :
 - Emballages en plastique tels que : Films et barquettes - A noter que ces emballages ne feront plus partie des refus lorsque l'extension de consignes de tri sera mise en œuvre sur notre territoire.
- Les erreurs de tri pénalisantes sont :
 - Polystyrène par son volume
 - Verre par son poids
 - Déchets en sacs car refus systématique au centre de tri même si correct à l'intérieur
 - Textiles, vêtements et chaussures par leur poids
- Le tonnage valorisé est en diminution de 7% par rapport à l'année passée.
- Ainsi, on observe un taux de captation des matières plastiques de 83%, celui des ferreux de 69% et des matières fibreuses de 99%. La quantité de matériaux perdus liée au process (freinte) est en augmentation de 12.88%.
- On peut constater sur ces trois dernières années, une relative stabilisation du taux de refus de tri autour de 7%. Le travail de contrôle qualité des emballages effectué par les agents de collecte et par le référent tri-prévention, accompagné d'une sensibilisation des habitants semble adapté.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIE

ORGANISATION

Le SMICTOM exploite les déchetteries de Beaufort en Vallée, Corné, Longué et Vernantes.



Localisation	Ouverture matin	Ouverture après-midi
2/ BEAUFORT EN VALLEE La Pièce de bois	LUNDI : de 9h à 12h Du MARDI au SAMEDI : de 9h à 12h	Hiver : de 13h30 à 17 Été : de 14h à 18h*
1/ CORNE Le Point du jour	LUNDI : après-midi Du MARDI au SAMEDI de 9h à 12h	Hiver : de 13h30 à 17h30 Été : de 14h à 18h*
3/ LONGUE ZI LA Métairie	Du MARDI au SAMEDI : de 9h à 12h	Hiver : de 13h30 à 17h30 Été : de 14h à 18h*
4/ VERNANTES La Maladrie	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI : SAMEDI : de 9h-12h	Hiver : de 14h-17h Été : de 14h-18h (Été) Hiver : de 13h30 à 17h30 Été : de 14h à 18h

Horaires hiver : du 15 novembre au 15 février

Horaires été : du 16 février au 14 novembre

Accès des particuliers

Les apports de déchets en déchetteries sont autorisés pour les habitants du territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion.

Le syndicat autorise :

- par convention **11 communes du SICTOM LOIR ET SARTHE** : Saint-Mathurin-sur-Loire, Bauné, Cornillé-les-Caves, Brain-sur-l'Authion, Andard, La Daguenière, La Bohalle, Chaumont d'Anjou, Fontaine-Milon, Lué-en-Baugeois, Sermaise.
- par convention, **3 communes de l'Agglomération Saumur Val de Loire** : Courléon, Mouliherne, Vernoi-le-Fournier
- par autorisation : Parçay-les-Pins

Accès des professionnels

Les collectivités publiques, les artisans et commerçants peuvent déposer certains types de déchets aux conditions tarifaires ci-dessous.

Tableau 22 : Conditions tarifaires de dépôts en déchetterie pour les collectivités publiques, les artisans et commerçants

Tarifs dépôts en déchetterie par les professionnels		Déchets inertes - Gravats	Bois	Déchets Verts Tout-venant	Cartons Ferraille
BEAUFORT -EN-VALLEE €/T	2008	17,41 €	-	72,98 €	Gratuit
	2009	20,02 €	-	83,93 €	
	2010	20,02 €	75 €	83,93 €	
	2011	22 €	83 €	92 €	
	2012	26 €	95 €	105 €	
	2013- 2019	32 €	95 €	105 €	
CORNE / LONGUE-JUMELLES / VERNANTES €/m3	2008	21,9	-	17,5	
	2009	25,19	-	21,28	
	2010	25,19	19	21,28	
	2011	27,5	21	23,5	
	2012- 2019	32 €	24 €	27 €	

Les quantités facturées sont estimées au volume par le gardien de la déchetterie sauf à la déchetterie de Beaufort où la présence du pont bascule permet une facturation précise au poids.

Le syndicat procède à l'établissement des factures et la perception de Beaufort-en-Anjou, au recouvrement des sommes dues.

Equipements communaux liés à la collecte des déchets

Il existait 4 équipements communaux appelés « mini-déchetteries » sur le territoire du SMICTOM en 2017.

Le Syndicat était chargé de la mise à disposition de caissons, de leur enlèvement et du traitement des déchets. L'utilisation et l'exploitation de ces installations relevait de la responsabilité des communes. Deux ont été fermées en cours d'année 2018. Il ne reste plus que celles de la Ménitré et de Saint Clément des Levées à ce jour.

Les mini-déchetteries :

- **St Clément des Levées** : ouverte depuis 1999 et accepte les déchets verts, le Tout-venant, les gravats, la ferraille et les huiles. A noter que la ferraille est revendue par la mairie (pas de données).
- **La Ménitré** : ouverte en 1998 et accepte les déchets verts.
- **St Martin de la Place** : ouverte en 1998 et accepte les déchets verts, la ferraille et le Tout-venant. Fermée le 1^{er} septembre 2018.
- **Les Rosiers-sur-Loire** : ouverte en 1998 et accepte les déchets verts, le Tout-venant, les gravats. Fermée le 1^{er} septembre 2018.

Flux de déchets en déchetteries

CF. [Equipements disponibles](#)

Fréquentation des déchetteries

La fréquentation des déchetteries est évaluée par le nombre de passages et par les tonnages collectés. Ainsi, la fréquentation moyenne des déchetteries est de **4,54 passages/hab./an**.

Tableau 23 : Fréquentation des déchetteries en nombre de passages (comptage manuel, indicatif)

Fréquentation	2018	2017	Variations
Déchetterie Beaufort en Vallée	41 458	37 675	3 783
Déchetterie Corné	70 596	73 344	- 2 748
Déchetterie Longué	38 138	36 115	2 023
Déchetterie Vernantes	15 521	13 903	1 618
Total général	165 713	161 037	4 676

QUANTITES DECHETS DE DECHETTERIE COLLECTEES

Tableau 24 : Tonnages collectés par type de déchets et par déchetterie en 2018

	DECHETTERIES				TOTAL
	Beaufort	Corné	Longué	Vernantes	
BOIS	269,58	288,84	140,98	92,96	792,36
CARTONS	58,14	109,98	38,47	35,02	241,61
DECHETS VERTS	1575,38	3238,54	1872,64	877,50*	7564,06
<u>DECHETS DANGEREUX</u>	<u>26,33</u>	<u>35,25</u>	<u>17,44</u>	<u>8,75</u>	<u>87,78</u>
dont ECODDS	11,71	18,67	4,67	3,22	38,27
dont Prestataire	13,40	15,34	12,42	5,30	46,44
dont piles	1,22	1,24	0,36	0,24	3,06
Déchets électriques et électroniques (D3E)	101,55	119,23	51,56	35,65	307,99
RÉEMPLOI dont Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA), D3E, Autres/Encombrants	0,27	0,24	0,10	0,42	1,03
	0,12	0,02	0,16	0,18	0,48
	0,25	0,95	0,31	0,35	1,86
FERRAILLE	162,18	97,55	53,63	53,96	367,32
GRAVATS	1318,12	2413,00	906,90	309,50	4947,52
MOBILIER	6,76	284,48	158,20	2,12	451,56
TEXTILE [1]		16,69		6,66	23,35
TOUT-VENANT	257,02	367,40	224,76	82,20	931,38
TOUT-VENANT INCINERABLE	620,14	1203,60	531,64	254,82	2610,20
	24 %	44,5 %	21,8 %	9,6 %	100 %

*Les déchets verts à Vernantes sont collectés par caisson de 35m³. En 2018, 135 caissons ont été enlevés. En moyenne un caisson correspond à 6,5 tonnes.

La déchetterie de Corné représente à elle seule 44,5 % des déchets collectés en déchetterie.

45,8 % des déchets sont collectés sur les déchetteries de Longué et Beaufort.

La déchetterie de Vernantes collecte 9,6 % des déchets collectés en déchetterie sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion.

3,37 tonnes ont été détournées des flux tout-venant, bois, mobilier, D3E avec les collectes « réemploi ».

Les déchetteries de Beaufort et Vernantes ont été dotées des bennes Ecomobilier.

Des bennes Eco-Système pour la collecte des D3E ont été installées sur les déchetteries de Beaufort, Longué et Vernantes.

Focus sur les tonnages des déchets dangereux

Les Déchets Diffus Spécifiques des ménages sont l'ensemble des produits de la maison considérés comme dangereux car ils représentent un risque pour la santé et l'environnement. Des logos spécifient ces dangers. Ainsi, ces déchets d'entretien de la maison ou de la piscine, de bricolage, de jardinage doivent être amenés en déchetterie, même lorsqu'ils sont vides.

Il s'agit à la fois de sécuriser ce gisement de DDS des particuliers, d'améliorer le tri de ces produits très variés et de mieux traiter et valoriser (énergétiquement ou par recyclage) dans des conditions respectueuses de l'environnement.



EcoDDS est l'éco-organisme qui prend directement en charge la gestion et la valorisation des déchets dits « EcoDDS », c'est-à-dire leur collecte, leur regroupement, leur traitement, mais aussi les coûts de l'ensemble des prestations associées.

Tableau 25 : Tonnages collectés des DDS par déchetterie

Articles DDS pris en charge par TRIADIS	Déchetterie Beaufort en Anjou	Déchetterie Corné	Déchetterie Longué	Déchetterie Vernantes	Total général
Aérosols	0,123	0,134	0,093	0,016	0,366
Bases minérales liquides	0,08				0,08
Combustibles solides			0,036		0,036
EC Boues de pressing			0,054		0,054
Emballages vides souillés	0,209			1,22	1,429
Filtres à huile	0,239				0,239
Huile végétale	0,548	0,919	0,756	0,335	2,558
Objets contenant du mercure	0,008				0,008
Peintures et assimilés	0,093	2,148	3,069	0,224	5,534
Pompage huiles noires	9	10	7	3	29
Poudre de chasse	1				1
Produits non identifiés	1,301	1,879	0,997	0,5	4,677
Produits Phytosanitaires	0,177	0,039	0,103		0,319
Solvants non chlorés	0,618	0,221	0,308		1,147
Total général	13,396	15,34	12,416	5,295	46,447

Articles EcoDDS pris en charge par TRIADIS	Déchetterie Beaufort en Anjou	Déchetterie Corné	Déchetterie Longué	Déchetterie Vernantes	Total général
01 Pâteux et Solides inflammables	10,607	16,993	3,631	3,01	34,241
03 Aérosols	0,139	0,162	0,075	0,032	0,408
04 Autres DDS liquides	0,255	0,622	0,152	0,031	1,06
05 Phytosanitaires et biocides	0,307	0,417	0,326	0,1	1,15
06 Filtres à huile	0,16	0,29	0,365		0,815
07 Acides	0,044	0,061	0,041	0,009	0,155
08 Bases	0,09	0,104	0,043	0,03	0,267
09 Combustibles	0,111	0,024	0,038	0,003	0,176
Total général	11,713	18,673	4,671	3,215	38,272

TRIADIS dont le centre de traitement est à Rennes est le prestataire de collecte et de traitement pour les déchets dangereux aussi bien pour les Eco-DDS et Hors Eco-DDS.

45 % des déchets dangereux collectés en déchetterie sont pris en charge par la filière ECODDS (collecte et traitement).

55 % des déchets dangereux sont dirigés vers la filière DDS.

Focus sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) a démarré dans les déchetteries de Beaufort et de Corné, le 19 décembre 2017. La collecte est effective dans toutes les déchetteries du SMICTOM de la Vallée de l'Authion depuis le 8 janvier 2018.

Les agents de déchetteries ont ainsi été formés au tri des D3E et ont visité le site de TRIADE situé à Angers (14 décembre 2017).

Les quatre catégories de D3E sont : Gros Electro-Ménager Froid (GEMF), Gros Electro-Ménager Hors Froid (GEMHFT), les Petits Appareils en Mélanges (PAM) et les écrans.



Tableau 26 : Tonnages collectés par catégorie d'Équipements Électriques et Électroniques et par déchetterie

Flux	Déchetterie Beaufort en Anjou	Déchetterie Corné	Déchetterie Longué	Déchetterie Vernantes	Total en tonnes	Répartition en %
GEMF	13,519	18,365	7,158	4,772	43,814	14,23%
GEMHFT	32,711	33,756	12,481	11,701	90,649	29,43%
PAM	40,465	49,958	21,755	13,08	125,258	40,67%
ÉCRANS	14,856	17,15	10,169	6,097	48,272	15,67%
Total en tonnes	101,551	119,229	51,563	35,65	307,993	100,00%

D'après les résultats de cette première année complète de collecte des D3E, les PAM représentent le plus important tonnage avec 40 % du tonnage total de D3E.

Avec 308 tonnes collectés en milieu semi-urbain, la performance du SMICTOM est de **8,7 kg/hab/an**, soit légèrement supérieure à la moyenne nationale (6,3 kg/hab/an), à la régionale (7,6 kg/hab/an) et à la départementale (7,4 kg/hab/an).

TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

32 % des déchets collectés en déchetterie sont stockés tandis que 68 % sont valorisés par un des moyens suivants :

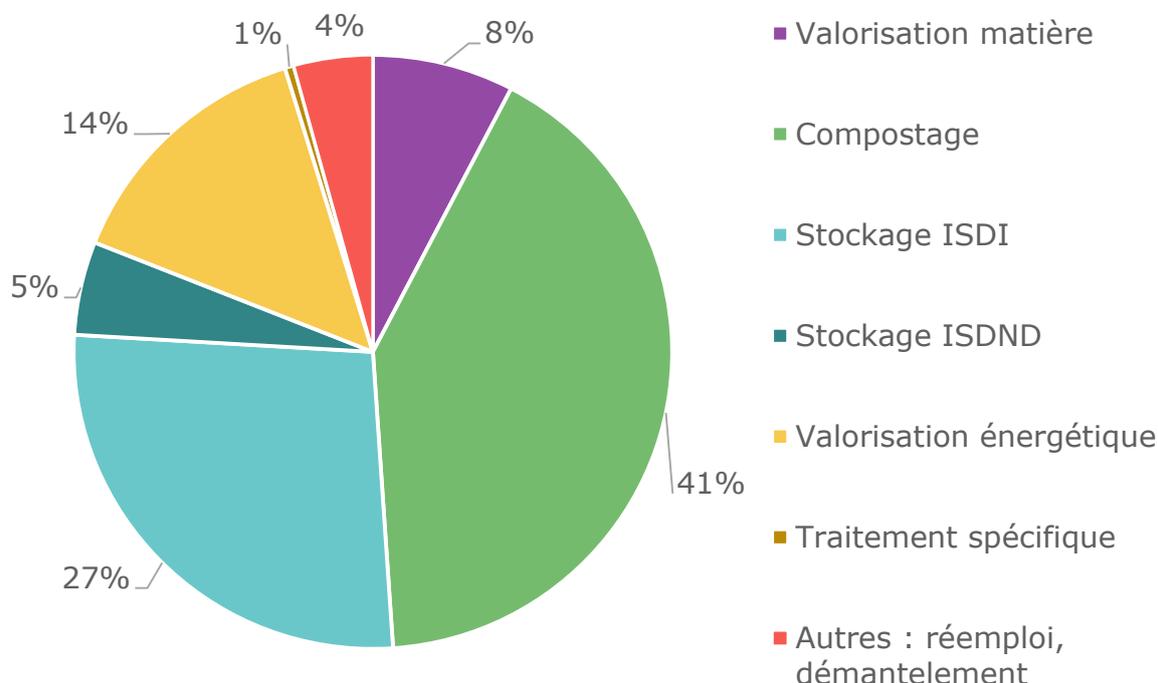


Figure 39 : Répartition des modes de traitement des déchets collectés en déchetterie

Installation de stockage de déchets

Le SMICTOM exploite, en régie, un site de stockage des déchets situé à Fontaine-Guérin. Celui-ci est séparé en 2 zones :

- une **installation de stockage des déchets non-dangereux : ISDND** ; où sont enfouis des déchets « Tout-venant non incinérable » issus des déchetteries, les déchets d'entreprises locales.
- une **installation de stockage de déchets Inertes : ISDI** ; où sont stockés les gravats des déchetteries et d'entreprises locales.

Un rapport annuel d'activités lié à cette installation de stockage est établi tous les ans et transmis aux services de l'Etat (DREAL).

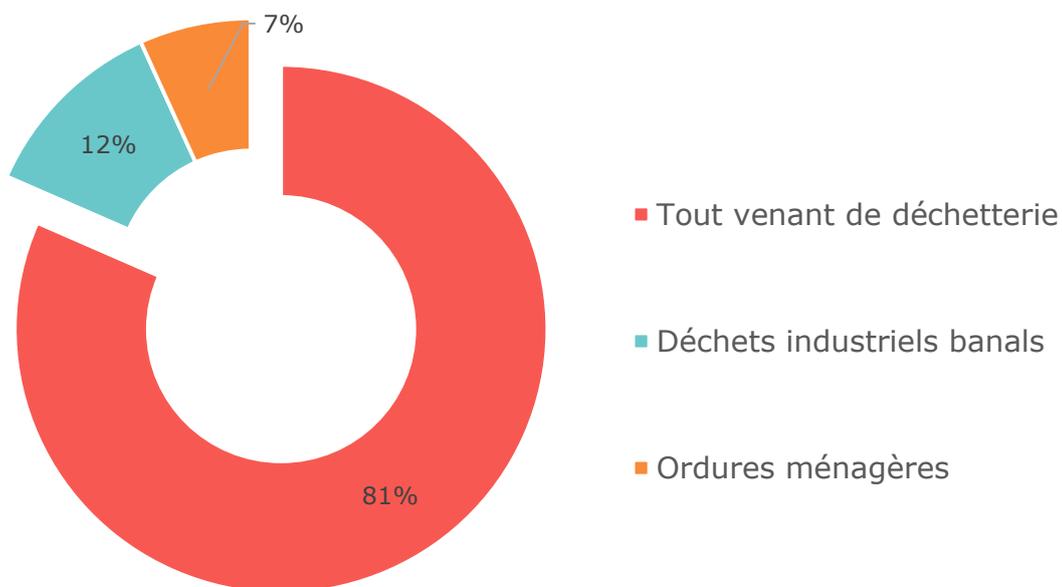


Figure 40 : Répartition des dépôts sur ISDND de Fontaine Guérin - 2018

2 071 tonnes de déchets non-dangereux ont été accueillies sur l'ISDND en 2018.

5 512 tonnes de déchets inertes ont été accueillis sur l'Installation de stockage de déchets Inertes en 2018.

Faits marquants :

- Recouvrement définitif de l'alvéole A19 et réalisation de la couverture provisoire de l'A20,
- Réhabilitation du réseau biogaz et installation d'une nouvelle torchère
- Aucun incendie à déplorer sur l'installation de stockage des déchets
- Le traitement des lixiviats qui a fonctionné du 1^{er} au 09 janvier 2018 puis en juillet et début août.
- La visite de l'inspecteur de la DREAL le 6 juin 2018
- Fauchages réguliers durant l'été afin de faire face à la prolifération de chicorées sauvages
- Par convention, depuis le 31 mars 2018, deux vaches Highland sont installées en éco-pâturage afin de limiter le fauchage mécanique.



Figure 41 : Nouvelle torchère en 2018 et recouvrement de l'alvéole A19

BILAN DES DMA (DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS) SUR LE TERRITOIRE

En 2018, un habitant du SMICTOM produit

Ordures ménagères résiduelles	Emballages légers recyclables	Verre	Déchetteries
			
111,63 kg <i>(288 kg en 2013)</i>	52,43 kg <i>(48 kg en 2013)</i>	45,00 kg <i>(29 kg en 2013)</i>	332,77 kg <i>(225 kg en 2013)</i>
<i>261 kg</i>	<i>104 kg</i>		Hors déblais et gravats = 242.92 kg <i>203 kg</i>
Total Ordures Ménagères Assimilés (OMA) = 209,06 kg <i>OMA = 365 kg</i>			
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = 541.83 kg soit – 7.3% par rapport à 2017 <i>DMA = 568 kg soit moins 0.3 % en 10 ans</i>			

Figure 42 : Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire SMICTOM VA

En rouge :

référence nationale 2016 sauf précision - source ADEME

la

La quantité de déchets produits par les usagers a diminué entre 2017 et 2018 :

- 41.59 kg/hab. répartis comme suit :- 0.31 % d'OMR

- 3.1% de DEM

- 4.4% de verre

- 11.49 % en déchetterie

La production de déchets ménagers diminue donc sur tous les points de collecte. Les apports en déchetterie restent les plus importants mais connaissent aussi la plus forte diminution.

Le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion affiche ainsi une diminution générale de 7.3 %.

CAPACITÉS ET TONNAGES TRAITÉS DES DMA

Taux global de valorisation

75 % de déchets collectés sont traités à l'extérieur du territoire.

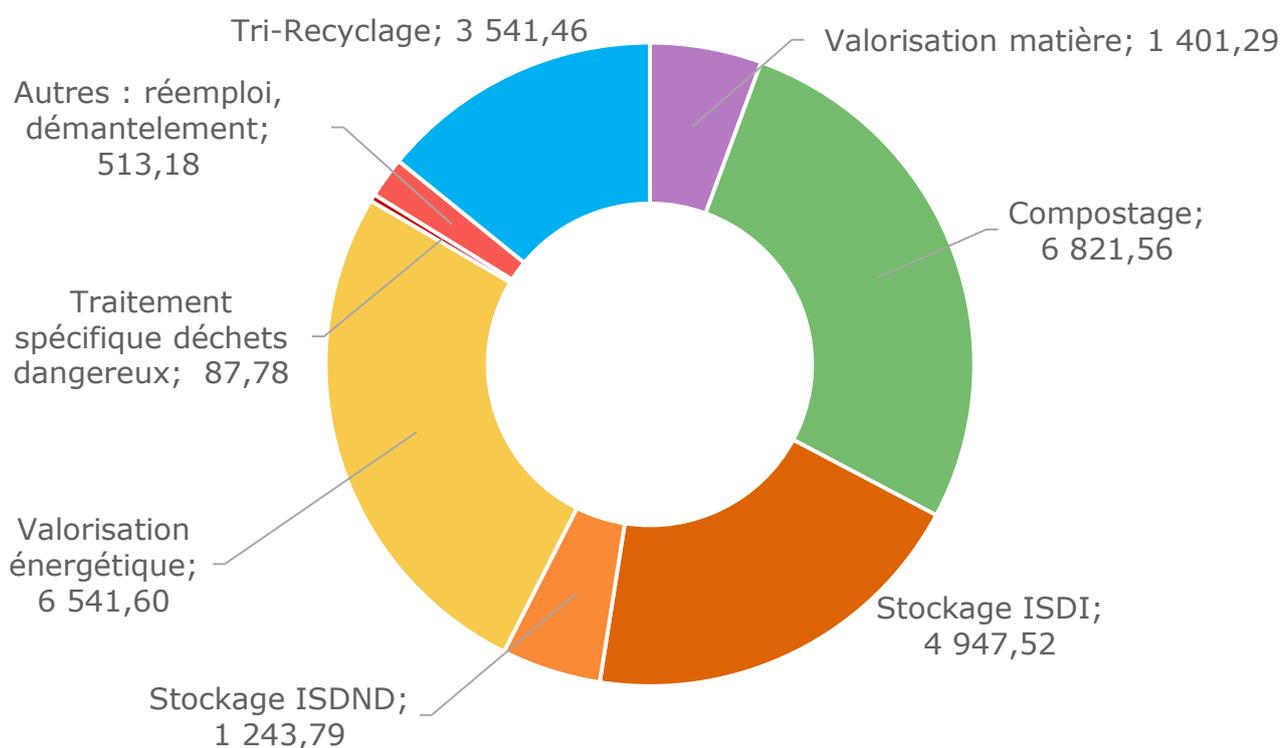


Figure 43 : Les modes de traitement des déchets collectés (en tonnes)

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Les impacts environnementaux sur le territoire spécifique du SMICTOM de la Vallée de l'Authion sont difficiles à évaluer.

En revanche, l'ADEME a publié des données intéressantes nationales dans le rapport « Déchets chiffres clés » – Edition 2016 puis 2018 dont nous donnons un extrait ci-après et qui permet de faire le point.

Disponibles ici pour 2016 : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets-chiffres-cles-edition-2016-8813.pdf>. Et ici pour 2018 : <https://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles-essentiel-2018>

Réduction des émissions de méthane

Le traitement des déchets par incinération ou par stockage se traduit par des rejets dans l'air de gaz à effet de serre et de polluants divers. Les émissions de méthane sont principalement issues des installations de stockage. En 2014, celles-ci ont été responsables du rejet de 535 000 tonnes de CH₄ dans l'atmosphère, soit 23 % des émissions françaises de méthane et 84 % de celles émises par le secteur des industries manufacturières. **Depuis 2003, les émissions de méthane liées au traitement des déchets diminuent régulièrement, d'environ 2 % par an, conséquence d'une meilleure valorisation du biogaz et d'une diminution des déchets éliminés par stockage.**

Impacts de la valorisation énergétique

La mise aux normes des UIOM a permis de réduire de manière drastique leurs émissions de polluants. Les émissions de dioxines et furanes liées au traitement des déchets ont été divisées par 30 entre 1990 et 2003, avec la fermeture graduelle des anciens incinérateurs ou leur mise aux normes. Depuis 2006, les émissions de dioxines sont très réduites, avec 47 g, liées à l'incinération des déchets industriels et aux feux ouverts de déchets agricoles. **Le traitement des déchets n'a que peu d'impact sur les émissions de CO₂. En 2013, les activités liées au traitement des déchets sont responsables de l'émission de 7 millions de tonnes de CO₂ dans l'air.** Ces émissions sont en légère croissance depuis 2009 ; par ailleurs **la production d'énergie à partir de déchets évite la mobilisation de moyens de production qui peuvent être beaucoup plus émissifs en gaz à effet de serre.**

Impact du recyclage

Le recyclage permet de réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés et donc de réduire les impacts environnementaux précédents. Mais la production de matières premières de recyclage à partir des déchets a également un impact sur l'environnement.

L'ADEME réalise tous les deux ans un bilan national du recyclage.

L'édition 2016 comporte une quantification de l'impact environnemental du recyclage des déchets incorporés en France, qu'ils soient collectés en France ou à l'étranger. Par exemple, en 2014 concernant les flux de métaux ferreux, cuivre, aluminium, papiers-cartons, verre, inertes du BTP, bois et plastiques, le recyclage a engendré les bénéfices environnementaux suivants :

- éviter le rejet de 20 millions de tonnes d'équivalent CO₂,
 - économiser 165 TWh de consommation d'énergie cumulée,
 - économiser 250 millions de m³ d'eau,
 - réduire l'eutrophisation des eaux douces
- (- 1 300 t Peq) et des eaux marines (- 23 500 t Neq), ainsi de l'acidification de l'air (- 102 000 kmol H+eq).

Source : ADEME - Déchets chiffres clés – Edition 2016

L'EMPLOI DANS LA GESTION DES DÉCHETS

LE PERSONNEL DU SYNDICAT

L'état du personnel du syndicat

Catégorie C - temps complet

Titulaires

- ✓ 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe (1 chauffeur)
- ✓ 9 adjoints technique principal 2^{ème} classe : (7 chauffeurs - un ripeur – un référent tri-prévention)
- ✓ 17 adjoints techniques
- ✓ 2 adjoints administratifs principaux 2^{ème} Classe
- ✓ 1 adjoint administratif

Contractuels

- ✓ Agents en contrat à durée déterminée : (poste d'adjoint technique) : 12
- ✓ Agents en contrat à durée déterminée : (poste d'adjoint administratif) : 2

Catégorie B – temps complet

Titulaire

- ✓ 1 technicien principal 1^{ère} classe

Contractuels

- ✓ 1 technicien principal 2^{ème} classe

Catégorie A

Titulaire

- ✓ 1 ingénieur principal

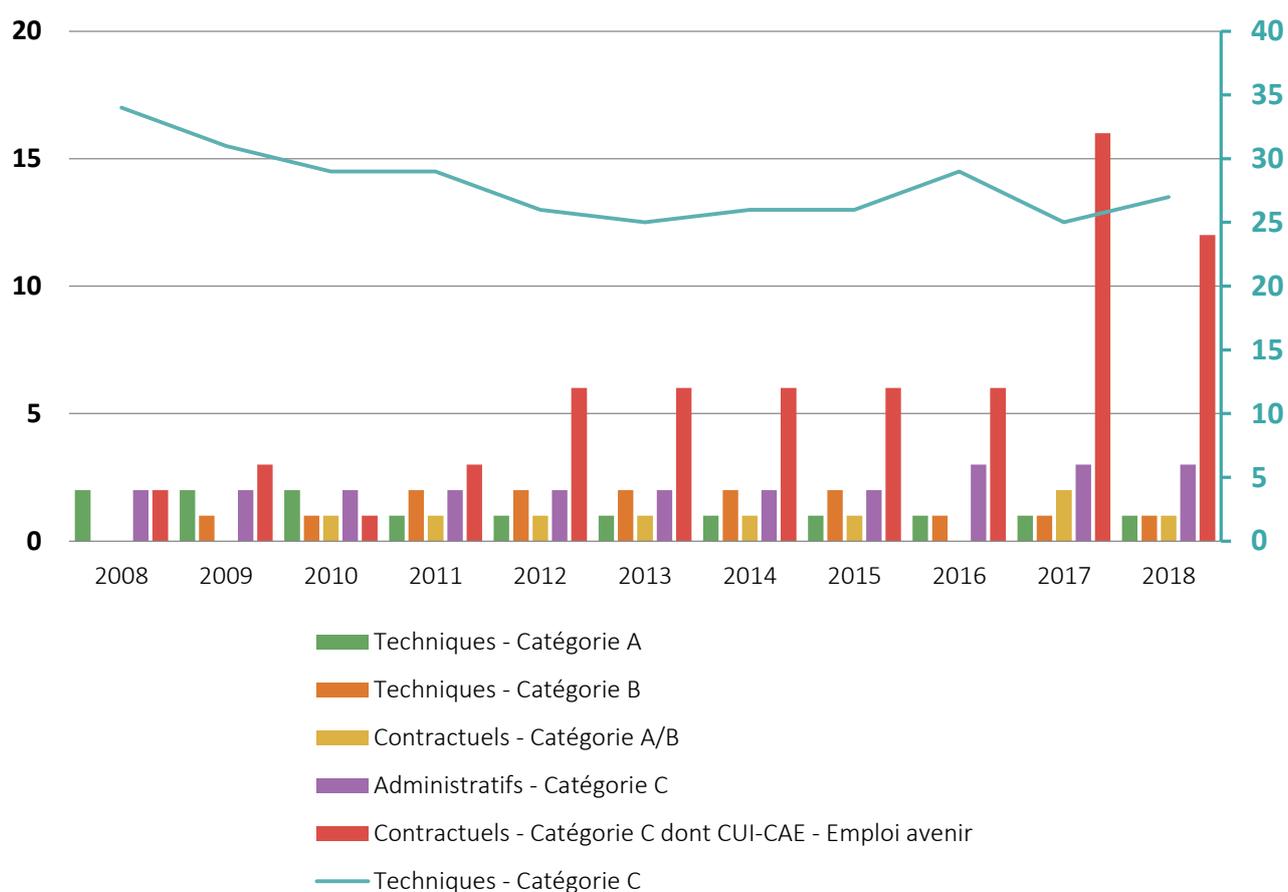
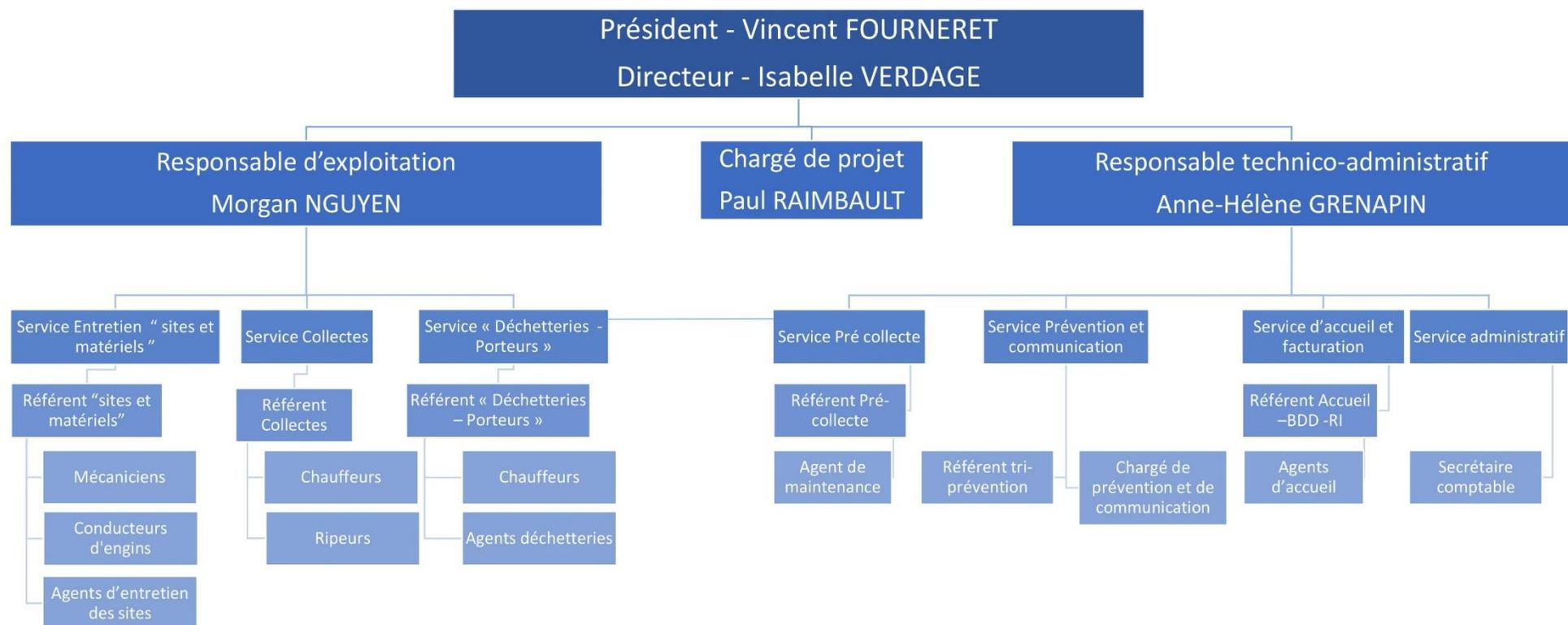


Figure 44 : Répartition et évolution du personnel de 2008 à 2018

Le nombre de contractuels en catégorie C a globalement baissé mais en parallèle 3 contractuels ont été stagiariés. Parallèlement, le recours à l'association ETAPE a fortement diminué (environ moins 1600 h).

Organigramme du SMICTOM de la Vallée de l'Authion



2018

Figure 45 : Organigramme organisationnel du SMICTOM de la Vallée de l'Authion 2018

Au cours de l'année 2018, deux activités réalisées auparavant par un prestataire ont été reprises en régie au sein du SMICTOM. Ainsi un service pré-collecte s'est organisé en s'appuyant sur deux postes :

- Un référént pré-collecte qui organise les tournées de collecte en PAV ainsi que les tournées de maintenance et distribution de bacs ;
- Un agent de maintenance et de distribution de bacs qui se déplace chez les usagers.

- **Recours à l'association ETAPE** : nombre d'heures travaillées en 2018 : 205 heures.

Rappel : 2017 : 1992.75 heures ; 2016 : 2 853 heures. ; 2015 : 2 677 h, 2014 : 2 904 h, 2013 : 2 265.83 h.

- **Arrêt de travail en cours d'année** : 1 722 jours d'arrêt de travail ont été constatés au cours de l'année 2018 dont :
 - ✓ 919 jours d'arrêt cumulés : arrêt maladie (636 jours en 2017 ; 437 jours en 2016 ; 344 jours en 2015, 486 jours en 2014)
 - ✓ 803 jours d'arrêt cumulés : suite accident du travail (869 jours en 2017 ; 817 jours en 2016 ; 869 jours en 2015, 730 jours en 2014)

4 agents sont en arrêt continu depuis plusieurs années.

- **Assurance personnel** : Les sommes versées en 2018 pour l'assurance du personnel (cotisations) sont de 92 583.32 €.

Rappel : 2017 : 2 730.91 € ; 2016 : 46 936.37 € (avec le prévisionnel 2017) ; 2015 : 84 871.78 € (avec le prévisionnel 2015 qui aurait dû être versé en 2014) ; 2014 : 14 152.48 € (sans le prévisionnel 2015 qui sera versé sur l'exercice 2015) ; 2013 : 60 107.07 €.

- **Indemnités journalières** : Les remboursements pour les arrêts 2018 étaient de 33 062.44 € (avec des reversements des années antérieures).

LE PERSONNEL DES PRESTATAIRES

Tableau 27 : Nombre d'emplois et d'ETP chez les prestataires

	Type prestation	Nombre de personnes		Nombre d'heures ou ETP		STATUTS
		2017	2018	2017	2018	
PLASTIC OMNIUM	Maintenance et attribution bac	2	2 jusqu'au 31 mai 2018 puis 0	NC	NC	CDI et CDD
ETAPE	Ripeurs et gardiens de déchetterie	11	2	1992 h	205 h	Emploi d'insertion

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE

MODALITES D'EXPLOITATION

Compétences			
	Déchets OM résiduels	Collecte : Régie SMICTOM	Prestation de traitement : SIVERT → Unité de valorisation énergétique, Lasse (49)
	Emballages recyclables	Collecte : Régie SMICTOM	Prestation de traitement : PAPREC → Centre de tri, Seiches s/ le Loir (49)
	Gestion des déchetteries	Régie SMICTOM + prestation	
ISD			
	Verre (en apport volontaire)	Prestation de collecte : Régie SMICTOM	
Facturation		Prestation : Régie SMICTOM	
Communication		Régie SMICTOM	
Prévention			

MONTANT GLOBAL ANNUEL

En 2018, les dépenses du service s'élevaient à 4 577 785.35 € qui se répartissent de la façon suivante :

Fonctionnement : 4 394 463.13 €

Investissement : 183 322.22 € (sans les RAR 2018)

Les résultats se présentent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2018
Dépenses	1 033 187.93 €
Recettes (hors report 001)	757 158.01 €
Solde de la section d'investissement	276 029.92 €
Cpte 001 Excédent antérieur reporté	2 130 676.00 €
TOTAL section d'investissement Excédent :	<u>1 854 646.08 €</u>
Montant des Restes à Réaliser 2018	- 493 494.71 €
Solde section d'investissement après couverture des RAR 2018	1 361 151.37 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 394 463.13 €
Recettes (hors report-002)	4 528 628.57 €
Solde de la section de fonctionnement	134 165.44 €
Cpte 002 Excédent antérieur reporté	658 488.00 €
TOTAL section de fonctionnement Excédent :	<u>792 653.44 €</u>
Solde section de fonctionnement après couverture des RAR 2018	792 653.44 €
EXCEDENT GLOBAL	2 153 804.81 €

On constate que, le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de 1 854 646.08 € qui permettra de couvrir le montant des Restes à Réaliser (RAR) 2018 s'élevant à - 493 494.71 €, soit un solde d'investissement de 1361 151.37 € pour les projets 2019.

Evolution des résultats (comptes administratifs) :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT										
Dépenses	3 458 730 €	3 662 408 €	3 870 086 €	3 872 769 €	4 013 463 €	4 014 110 €	3 850 914 €	3 910 959 €	4 146 733 €	4 394 463 €
Recettes *	3 370 670 €	3 660 291 €	4 249 720 €	4 319 207 €	4 134 044 €	4 526 448 €	4 462 904 €	4 419 104 €	4 690 571 €	4 528 629 €
Résultats *	- 88 060 €	- 2 117 €	379 635 €	446 438 €	120 581 €	512 338 €	611 990 €	508 145 €	543 838 €	134 166 €
Résultats avec report	170 460 €	168 342 €	547 977 €	744 415 €	364 996 €	682 334 €	806 506 €	714 651 €	958 489 €	792 654 €
INVESTISSEMENT										
Résultats avec report	374 150 €	355 179 €	- 77 848 €	- 23 980 €	561 313 €	717 187 €	572 073 €	1 464 496 €	1 432 032 €	1 361 151 €
Montant des Restes A Réaliser			- 110 543 €	- 42 427 €	- 307 819 €	- 805 004 €	- 116 789 €	- 163 536 €	- 698 643 €	- 493 494 €

PRESTATIONS : DEPENSES ET RECETTES

Tableau 28 : Montant annuel des principales prestations confiées à des entreprises sous contrat en 2018

Extrait du compte administratif		Prestation	Société	Aspect Financier 2016 (TTC)	Aspect Financier 2017 (TTC)	Aspect Financier 2018 (TTC)
Déchets verts		Compostage	DUFEU (Corné, Longué, Beaufort) DUPUYS (Vernantes)	- 46 415.77€ - 6 261.75€	- 78 334.65€ - 8 094.20€	- 70 790.27€ - 9 450.45€
Tout venant incinérable OM (avec péréquation)		Valorisation énergétique par incinération	SIVERT	- 56 319.02€ - 320 000.76€	- 49 624.12€ - 289 362.74€	- 151 589.97€ - 313 758.77€
Ferraille, DEEE		<i>Petite ferraille</i>		- 5 416,74€ + 36 368,34€	- 5 501.63€ + 39 603.50€	- 7 761.53€ + 55 106.10€
		Collecte	BRANGEON			
		<i>Grosse ferraille + batteries ?</i>				
		Recyclage	DERICHEBOURG			
DDS	Huiles, radios, batteries Déchets non-identifiés Déchets particuliers	Régénération ou incinération	- 18 822.00€	- 11 649.15€	- 15 413.97€	- 18 822.00€
Piles		Recyclage	COREPILE		-	-
Lampes / Néons		Recyclage	RECYLUM		-	-
Radiographies		Recyclage	Recyl'M			+48,50€
Cartons		Recyclage	Mise en balle : PAPREC	- 6 621.71€	- 6 716.16€	- 7 376.99€
			Recyclage : BRANGEON	+ 70 973.06€	+ 77 382.65€	+ 60 271.40€
Bois		Compost Réutilisation (panneaux aggro)	DUFEU	- 30 651.23€	- 33 299.70€	- 46 760.76€
Cartouches vides Portables		Recyclage	LVL		-	-
Textile		Revente Recyclage	ASPIRE		-	-
Verre		Collecte Stockage Recyclage	BRANGEON	- 50 894.42€	- 50 817.49€	- 10 913.41€
			PAPREC	- 9 958.39€	- 10 247.61€	+ 39 520.05€
			Repreneur : O-I MANUFACTURIN G	+ 36 960.72€	+ 37 509.24€	
Déchets ménagers		Tri (dont caractérisations) Recyclage	PAPREC Repreneurs	- 282 654.70€ + 151 043.14€	- 262 353.95€ + 162 252.21€	- 276 779.55€ + 132 464.93€
Pré-collecte : bacs OM et CS		location maintenance + système informatique embarquée + gestion de la base de données	Plastic Omnium	-214 34.66€	- 217 901.98€	- 103 068.56€

MODALITÉS DE FINANCEMENT (RECETTES)

Nature du financement		Montant (€)
Redevance ordures ménagères		3 345 053,11 €
Subventions et participation (ADEME - Eco-organismes- SLS -CCLL; ...)		705 638,27 €
Reventes de matériaux filières		287 453,08 €
Excédent antérieur		658 488,00 €
Autres		190 484,11 €
AUTRES	<i>Dépôts à l'ISDND + facturation en déchetterie (professionnels)</i>	64 489,89 €
	<i>Produits de gestion courante</i>	43 439,07 €
	<i>Remboursement assurance maladie + rémunération personnel</i>	35 138,93 €
	<i>Divers</i>	47 416,22 €

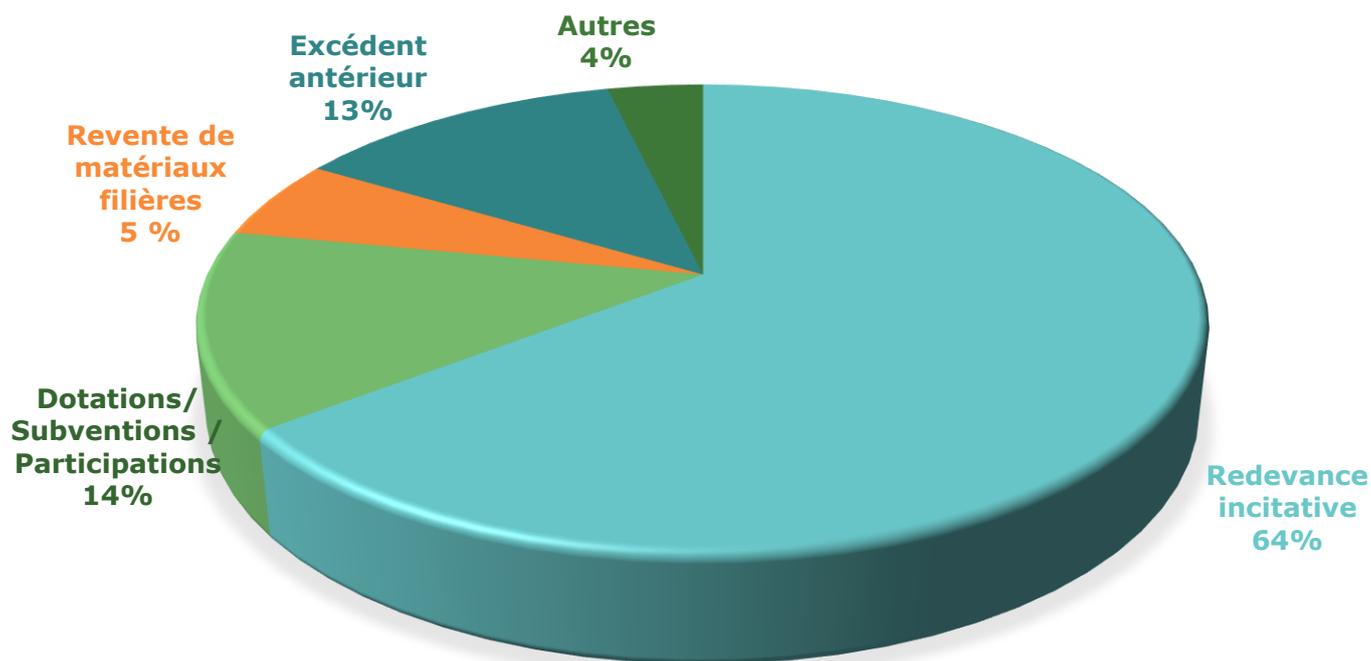


Figure 46 : Répartition des recettes en 2018

Indicateurs complémentaires

Dépôts des professionnels

Tableau 29 : Evolution des montants perçus pour les dépôts des professionnels

Installation de stockage à Fontaine Guérin	Montant perçu 2018	Montant perçu 2017	Pour mémoire Montant 2016	Pour mémoire Montant 2015	Pour mémoire Montant 2014	Pour mémoire Montant 2013
Déchets Industriels Banals	31 071, 70 €	34 250,17 €	44 913,16€	55 092.10€	73 585,07€	90 964,14€
Déchetteries	Montant perçu 2018	Montant perçu 2017	Pour mémoire Montant perçu 2016	Pour mémoire Montant perçu 2015	Pour mémoire Montant perçu 2014	Pour mémoire Montant perçu 2013
Dépôts des professionnels	33 418,19 €	17 888,71€	21 533,55€	24 214,68€	33 143,94€	35 051,99€
Participation SICTOM Loir et Sarthe pour la déchetterie de Corné	21 660,12 €	80 346 €*	157 541€	200 383,95€	151 424€	145 600€
Participation ALM pour la déchetterie de Corné**	142 245,54 €	-	-	-	-	-
Participation CASVL pour la déchetterie de Vernantes	39 661 €	39 661 €	26 030€	23 680€	23 770€	23 290€

*La convention a été renouvelée en juillet 2015 pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2017, d'où 1 semestre au lieu de 2 pour l'année 2017.

**Convention du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} mars 2026

Aides perçues

Tableau 30 : Aides perçues par le SMICTOM de la Vallée de l'Authion en 2018

AIDES 2018	CITEO Emballages	CITEO Papiers	ADEME	Eco Mobilier	Eco DDS	Eco Systèmes	Corepile
Soutien (tonnages)	298 690,00 €	49 885,42 €					
Soutien au développement durable	27 628,92 €						
Prévention déchets			- €				
Collecte et traitement mobilier en déchetterie				26 708,60 €			
Collecte et traitement des déchets spécifiques des particuliers en déchetterie					3 278,21 €	15 817,63 €	355,71 €
Sous-total	326 318,92 €	49 885,42 €	- €	26 708,60 €	3 278,21 €	15 817,63 €	355,71 €
TOTAL	422 364,49€						

La redevance incitative

Les objectifs du SMICTOM

La tarification incitative accompagne ou complète le dispositif de collecte sélective. Ainsi pour le syndicat, la tarification incitative s'est faite de manière concomitante à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte (2008).

La redevance incitative est un levier supplémentaire pour inciter au tri et à la prévention au même titre que la collecte en porte à porte ou le compostage.

- La volonté de responsabiliser et d'impliquer l'utilisateur, en lui faisant payer réellement le coût du service qui lui est rendu en fonction du volume de déchets produit (principe pollueur payeur).
- La maîtrise des coûts du service et notamment les coûts d'incinération des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- L'amélioration du geste de tri : diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, au profit d'une augmentation des tonnages de déchets recyclables ou valorisables.

Flux facturé

Les OMR sont facturées à travers la part utilisation du service, que ce soit pour les ménages ou les professionnels, c'est-à-dire en fonction de la taille du bac et du nombre de présentations du bac (équipés d'une puce électronique).

Pour les professionnels uniquement dotés en bacs jaunes seul l'abonnement est facturé.

Mise en place de la redevance incitative

Le SMICTOM a choisi la 1^{ère} année (en 2009) d'asseoir sa redevance sur un nombre forfaitaire de présentations.

2010, la mise en place effective est basée sur les enregistrements de collecte de 2009.

2012, l'abonnement est identique en C1 et C0,5 seul le coût de la présentation varie.

2016, le seuil de présentations est intégré dans l'abonnement.

2018, la baisse de tarif votée en comité syndical est appliquée, soit une baisse de 5 € sur la part usager de l'abonnement passant celle-ci de 58 euros à 53 euros.

Assiette et tarifs de la redevance

La tarification des ménages (y compris par l'habitat collectif) comporte deux parts : une **part abonnement** (fixe) et une **part utilisation du service** (part variable) définie comme suit :

PART FIXE	Abonnement au service 70% de la recette attendue	Part usager : identique pour chaque redevable, pour une même fréquence de collecte (particulier ou professionnel).
		Part au volume du bac : déterminée en fonction du volume du conteneur mis à disposition pour l'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (flux O.M.R.). Nota : ce volume est déterminé pour les ménages, en fonction de la composition du foyer et, pour les autres catégories, en fonction de la production estimative de déchets, selon les préconisations de dotation.
		Forfait : un minimum de présentations / valeur seuil
PART VARIABLE		Estimée en fonction du nombre de levées du bac ordures ménagères (gris à couvercle bordeaux), au-delà du forfait, pendant une année civile.

Nombre de présentations minimum ou valeur seuil

Un seuil forfaitaire permet d'assurer au SMICTOM une recette minimum garantie pour la part utilisation et de dissuader l'utilisateur de ne plus présenter son bac à la collecte, pour réduire le montant de sa redevance.

Le nombre de présentations pris en considération pour la facture ne peut jamais être inférieur à la valeur du seuil.

Valeur du seuil

Elle est identique pour les particuliers et les professionnels et ne dépend pas de la fréquence de collecte.

Le seuil est de 12 par an pour tous les secteurs en collecte.

Il n'y a pas de seuil pour les résidences secondaires.

Grille tarifaire

Le mode de calcul de la redevance incitative est le suivant :

L'abonnement = part usager + part au volume (identiques pour le C1 et le C0,5) + valeur seuil

L'utilisation du service = coût de la présentation (selon le volume et la fréquence de collecte C1 ou C0,5) * nombre de présentations au-delà du forfait.

Pour l'année 2018, le Comité Syndical a souhaité diminuer la part usager de 5 euros. Le tarif voté était resté inchangé depuis 2012 :

Tableau 31 : Grille tarifaire des dotations de bacs pour la collecte en porte à porte

Volume	Abonnement		Coût de la présentation - bac rouge	
	1 passage / 7 j = C1	1 passage / 15 j = CO.5	1 passage / 7j = C1	1 passage / 15j = CO.5
80 litres	138,88 €	136,48 €	2,24 €	2,04 €
120 litres	173,12 €	170,72 €	2,61 €	2,41 €
180 litres	225,28 €	222,88 €	3,34 €	3,14 €
240 litres	277,44 €	275,04 €	4,07 €	3,87 €
360 litres	387,56 €	385,16 €	5,68 €	5,48 €
770 litres	807,48 €	805,02 €	15,39 €	15,19 €

La facturation 2018 est calculée sur le nombre de levées comptabilisées en 2017. Une régularisation a lieu sur la facture annuelle 2019 (comparaison entre les présentations réelles et celles facturées). Il n'y a pas de tarification spécifique pour les résidences secondaires, les logements collectifs, les professionnels.

Modalités de facturation

- Une facturation annuelle a été instaurée en 2013 pour l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels).
- Est assujetti le producteur de déchets (locataire ou propriétaire).
- Dans le cas de l'habitat collectif, la facture est adressée directement au gestionnaire de l'immeuble.
- Le Trésor public est chargé du recouvrement.
- Les modalités spécifiques de paiement proposées par le SMICTOM sont le prélèvement automatique en 4 fois ; le Titre Interbancaire de Paiement : TIP (coupon découpé sur la facture) ou le TIPI : c'est le paiement de sa facture par internet ; en numéraire directement au Trésor Public.

Suivi de la redevance et mise à jour du fichier

- De façon permanente (demandes de service, signalements des usagers, bacs équipés de puces) ;
 - La reprise en régie de la facturation permet la mise à jour du fichier par nos agents sous le logiciel métier STYX ;
 - Des campagnes de régularisations sont réalisées au cours d'année.
- A la fin de ce marché (juin 2015), le SMICTOM a choisi d'effectuer la mise à jour de la base de données et la facturation en régie.

Suivi des impayés et des admissions en non-valeurs

Le Trésor public gère les impayés (système de recouvrement, lettre de rappel, commandement à payer).

La convention entre les communautés de communes et le SMICTOM rappelle que les impayés sont à la charge des EPCI et que le syndicat supporte uniquement les admissions en non-valeurs.

La redevance pour les particuliers

En 2018, **sans augmentation des tarifs depuis 2012**, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élève à 2 462 165,12 €.

Rappel : la moyenne nationale se situe autour de 84€ par habitant en 2011.

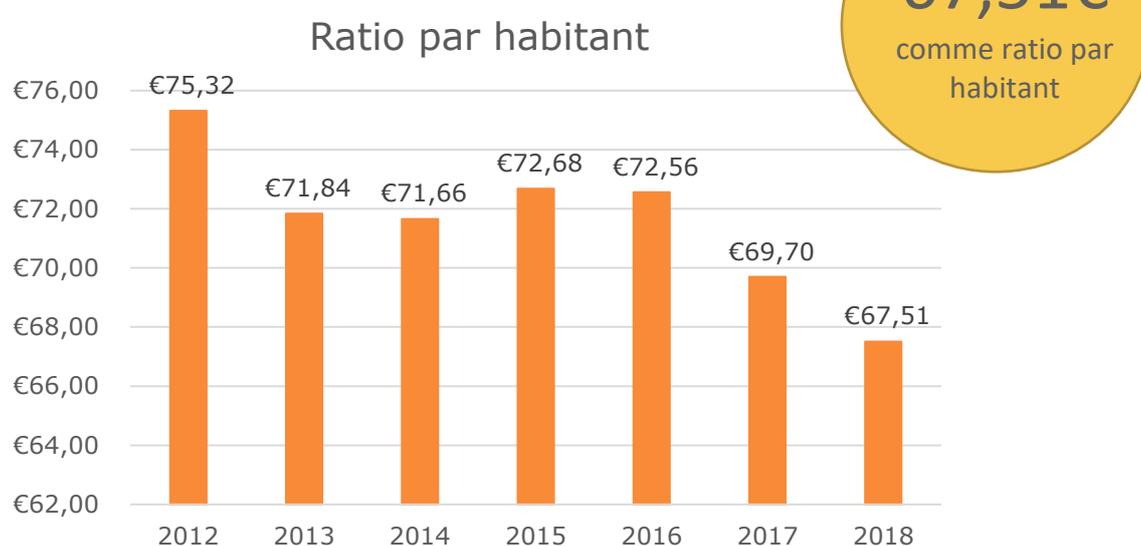


Figure 47 : Evolution des ratios par habitant du montant de la redevance incitative

- En 2012, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 670 983.24 €.
- En 2013, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 579 250,82 €.
- En 2014, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 622 166.10 €.
- En 2015, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 635 042.52 €.
- En 2016, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 632 648.52 €.
- En 2017, le montant de la redevance facturée aux particuliers s'élevait à 2 535 822,12 €.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMMUNICATION POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

SMICTOM
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

**ENSEMBLE,
TRIONS PLUS !**

A l'attention des habitants

Madame, Monsieur,

Depuis 1979, le SMICTOM de la Vallée de l'Authion vous offre un service de qualité pour la gestion de vos déchets et s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

En 2008, la conteneurisation de la collecte en porte-à-porte et la redevance incitative ont permis de diminuer de 56% les déchets d'ordures ménagères, et parallèlement d'augmenter le recyclage des emballages de près de 12 kilos par habitant.

En 2017, seulement 112.1 kg/hab. d'ordures ménagères ont été produites, mais il reste en moyenne 26 kg/hab/an de matières recyclables dans celles-ci, soit une progression possible de 23%.
Si ces résultats sont encourageants, nous sommes en recherche constante de solutions pour réduire les déchets et recycler plus.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

PLUS SIMPLE LE TRI !

Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion met en œuvre l'extension des consignes de tri sur son territoire.

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS VONT DANS LE BAC JAUNE.

POUR NOUS CONTACTER

Les équipes du SMICTOM de la Vallée de l'Authion sont à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez les contacter au **02.41.79.77.00**.

Vous pouvez aussi consulter les sites:
www.smictomauthion.fr
www.consignesdetri.fr

N'hésitez plus : si c'est un emballage, il va au recyclage.

Emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : **bouteilles, flacons, bidons, films, sacs et sachets, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, blisters, pots de crème, ...**

Pour vous aider à adopter ces nouvelles consignes, vous trouverez joints à ce courrier :

- > Un autocollant avec les nouvelles consignes de tri à apposer sur votre bac jaune et,
- > Deux fiches « Le tri » et « La prévention » actualisées, à remplacer dans votre guide pratique du SMICTOM de la Vallée de l'Authion reçu en 2016 ou lors de votre emménagement.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Vincent FOURNERET
Président

SMICTOM de la Vallée de l'Authion | 4 Boulevard des Entrepreneurs - BP 55 - 49250 BEAUFORT EN ANJOU
Tél : 02 41 79 77 00 | Fax : 02 41 79 77 09 | contact@smictomauthion.fr

LA PREVENTION

LE SMICTOM VOUS AIDE A REDUIRE VOS DECHETS

IL Y A DE LA RESSOURCE DANS VOS JARDINS !

- > Empruntez des broyeurs à végétaux au SMICTOM pour faire le paillage de vos plantations (jusqu'à 3.5 ou 14 cm de diamètre selon le modèle).
- > Utilisez la tonte de pelouse. Lâissée au sol, c'est un fertilisant. Dans le composteur, cela enrichira le compost obtenu dans 6 mois.

REPARAZ...

Allez voir votre réparateur professionnel ou bien les bénévoles du repair café mensuel de la vallée.

... SINON TRIEZ EN DECHETTERIE

Les filières de traitement se développent en déchetterie pour offrir le meilleur recyclage, protéger la santé et l'environnement. Merci de respecter le tri en déchetterie.

- > Collecte ponctuelle d'amiante dans l'année, gratuite, sur inscription.
- > Déposez vos Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E).

DONNEZ AUX ASSOCIATIONS

du réemploi vos objets et mobiliers en bon état pour leur offrir une nouvelle vie. Des journées « videz vos greniers » en déchetterie sont organisées chaque année.

Le SMICTOM de la Vallée de l'Aauthion collecte en porte à porte ordures ménagères et emballages recyclables. **112 kg/hab./an d'ordures ménagères** produites en moyenne en 2017 pour le territoire du SMICTOM, ce n'est pas beaucoup, mais il est possible de faire encore mieux !

INFORMEZ-VOUS A LA MAISON TEMOIN

Pour limiter le gaspillage alimentaire (5 kg/hab/an), pour apprendre à éviter les déchets non recyclables (49kg/hab/an), pour mieux comprendre le tri (emballages, textiles, D3E, etc.). Dans la maison témoin, le SMICTOM met à votre disposition des ressources (livres, objets de démonstrations, etc.) pour progresser vers le « zéro déchet ». Des animations thématiques et gratuites sont régulièrement proposées.

REFUSEZ LA PUBLICITE NON ADRESSEE

Chaque foyer reçoit en moyenne entre 25 et 35 kg de publicité par an. Pour y mettre fin, des autocollants « Stop-Pub » sont à votre disposition à l'accueil des mairies.

UTILISEZ DES COUCHES LAVABLES

Parce que les couches jetables ne sont pas recyclables et représentent 900 kg de déchets sur 2,5 ans, le SMICTOM participe à tout achat d'un lot d'au moins 12 couches lavables.

EMPRUNTEZ DES GOBELETS REUTILISABLES

Le SMICTOM vous propose gratuitement des gobelets réutilisables pour tous vos événements associatifs.

COMPOSEZ VOS BIODECHETS... OU CHANGEZ-LES EN OEUFS FRAIS !

Parce qu'il y a encore 27 kg/hab./an de déchets collectés qui sont compostables chez soi, le SMICTOM organise des distributions de composteurs et, de kits poulaillers. Pour 15 €, réservez votre composteur ! Pour 75 €, réservez votre kit poulailler dès maintenant !

**poids dans les ordures ménagères résiduelles collectées par le SMICTOM soit dans les 112 kg/hab/an en moyenne.*

Pour toutes ces actions, renseignez-vous sur le site du SMICTOM : www.smictonauthion.fr ou par téléphone au 02 41 79 77 00

LE TRI de vos déchets

LES BONS GESTES DU TRI

Le Smictom collecte et traite les ordures ménagères, les emballages en plastique, métal et carton, les papiers et le verre. Adopter les bons gestes est essentiel pour assurer la qualité du traitement des déchets.

Pour connaître les jours de collecte sur votre secteur et les emplacements des colonnes à verre :

www.smictonauthion.fr
> Planning des collectes.

- 1 Sortez vos bacs la veille des collectes
- 2 Ne tassez pas vos déchets afin qu'ils ne restent pas coincés dans le bac
- 3 Entretenez et lavez vos bacs
- 4 Si possible, regroupez vos bacs avec ceux de vos voisins

NOUVEAU

PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Tous les emballages plastiques se recyclent

1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
02 41 79 77 00

CITEO

LE TRI DE VOS DECHETS

RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE

Les pots et bocaux (sans bouchon ni opercule) Les bouteilles (sans bouchon ni capsule)

BON SAVOIR
consultez la carte des points d'apports volontaire sur notre site Internet à la rubrique « planning des collectes ».

A RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, METAL, PAPIER-CARTON

PAPERS, EMBALLAGES EN PAPIER, EN CARTON BOUTEILLES, BACS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN POLYESTER

JETER

ORDURES MENAGERES

Ordures ménagères Objets Vaisselle en verre ou en porcelaine

CITEO

Figure 49: Fiches intercalaires Prévention et Tri de "Mon guide pratique" envoyées aux 16 000 foyers



Figure 50 : Autocollant (19 cm x 30 cm) reçu par chaque foyer et à apposer sur le couvercle du bac jaune



Figure 51 : Enveloppe d'envoi des nouvelles consignes de tri à tous les foyers du territoire

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :
emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.**

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI SMICTOM DE LA VALLÉE DE L'AUTHION CITEO

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER
EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE, PETITS ET GRANDS EN VERRE

À RECYCLER
EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON
PAPIERS, PAPIERS ET BROSSES EN CARTON, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, ÉMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAU
POUR LES VERTS, ÉMBALLAGES EN PLASTIQUE

À JETER
ORDURES MÉNAGÈRES
ORDURES MÉNAGÈRES, VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE, DÉCHETS

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI SMICTOM DE LA VALLÉE DE L'AUTHION CITEO

NOUVEAU
Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles ... Tous les flacons et bidons ...

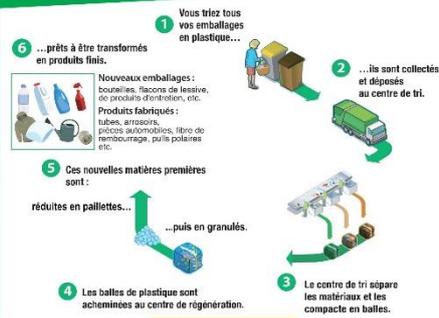
Toutes les barquettes ... Tous les pots et les boîtes ...

Tous les sacs et sachets ...

Tous les films ...

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI SUR CITEO.COM

Figure 52 : 2000 mémotri imprimés pour les usagers en demande de détails

Une conférence de presse sur le sujet des extensions de consigne de tri a eu lieu le 17 décembre 2018 pour une parution dans la presse locale le 26 décembre 2018.



Figure 53 : Photo réalisée par Mme Pineau Pascale, journaliste du courrier de l'ouest à Beaufort en Anjou

Un seul bac pour le plastique

Tous les emballages en plastique (même les pots de yaourt, barquettes...) vont pouvoir être mis dans le bac jaune qui accueille également les emballages en papier, carton et métal.

Pascal PINEAU-DECIRON
redac.beaufort@courrier-ouest.com

Le Smictom (Syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) de la vallée de l'Authion améliore encore son tri sélectif. À partir du 1^{er} janvier prochain, il étend ses consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique. Pour les habitants, cela veut dire moins de tri, et pour la collectivité, plus d'emballages recyclés et valorisés. En plus des papiers et des emballages en métal, papier et carton, tous les pots, films en plastique, barquettes... vont se retrouver dans le bac jaune.

« On devance la généralisation des extensions »

« On devance la généralisation des extensions de consigne de tri qui devrait être effective sur tout le territoire de l'Hexagone en 2022 », précise Vincent Fournieret, président du Smictom. Le Syndicat souhaitait le faire depuis un moment, mais les filières de traitement n'étaient pas forcément totalement prêtes. « Aujourd'hui, le centre de tri est en ordre de marche. On simplifie le tri et on fait progresser le recyclage », assure le président. Le Smictom affiche de bons résultats en matière d'emballages légers recyclés « avec 53 kg par habitant et par an, quand la moyenne nationale se situe autour des 48 kg* ». La mise en place d'une collecte en porte-à-porte des déchets triés (en place depuis 2008) « ainsi que le passage à une redevance incitative ont certainement contribué à améliorer nos résultats », estime Dominique Gachet, vice-présidente du Syndicat, en charge de la communication. À partir du 1^{er} janvier, plus de doute en matière de tri : un pot de yaourt



Beaufort-en-Anjou, décembre 2018. Aurélië Mòquet, chargée de mission prévention et communication au Smictom, fait partie de l'équipe qui sensibilise les usagers aux gestes de réduction et de tri des déchets : « À partir du 1^{er} janvier, tous les emballages en plastique vont dans le bac jaune ».

vide ou bien un film plastique, ça se mettra dans le bac jaune. « Il faut rappeler qu'il n'est pas nécessaire de laver l'emballage, il suffit de bien le vider. Et on n'imbrique pas des pots les uns dans les autres. Tout doit être séparé, puis jeté en vrac dans le bac. »

En 2017, dans la vallée de l'Authion, le poids des ordures ménagères collectées sur l'année était de 112,1 kg par habitant, dont 26 kg de matières recyclables (poids comprenant 19 kg/habitant qui pourraient déjà être triés dans le bac jaune, avant même le 1^{er} janvier, mais ne le sont pas).

Deux agents du Smictom ont commencé à distribuer un document avec les nouvelles consignes. « Le territoire du Syndicat représente

16 000 foyers », rappelle le président.

*Source Ademe (Agence de l'environnement et maîtrise de l'énergie).

EN CHIFFRES

Le Smictom, c'est : 12 communes. 36 480 habitants, soit 16 000 foyers. Quatre déchèteries. 160 points d'apports volontaires. Taux de refus en baisse en 2017 : 6,7 % pour les emballages ménagers recyclables

(hors verre). 3 516 tonnes de déchets recyclables. 4 073 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit 111,98 kg/hab/an). 19 911 tonnes de déchèterie (363,1 kg/hab/an).

ANNEXE 2 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PUBLICATIONS EXTERIEURES POUR LE SMICTOM DE LA VALLEE DE L'AUTHION

DATE	JOURNAL	THEME	SOUS- THEME	TITRE ARTICLE
26/01/2018	CO	Dépôt sauvage	Longué	Dépôts sauvages sous surveillance
26/02/2018	CO	Collecte réemploi	Longué-Vernantes	Longué-Vernantes-collectes pour le réemploi
02/03/2018	CO	Collecte réemploi	Corné	Réemploi à Corné
03/03/2018	CO	Collecte réemploi	Longué - Vernantes	Réemploi Longué-Vernantes
04/03/2018	CO	Collecte réemploi	Corné -Longué	Corné et Longué - réemploi
13/03/2018	CO	Collecte réemploi	Longué	Réemploi à Longué
mars-18	Bulletin communal Loire-Authion-Corné		Déchets	Transport des déchets avec une remorque dans le respect...
27/03/2018	OF	Opération de broyage	Beaufort en Anjou	Agenda. Broyage des déchets verts
27/03/2018	OF	Animations compostage	Beaufort en Anjou	Site internet semaine national compostage proximité. Animation compostage 07.04.18
28/03/2018	CO	Opération de broyage	Beaufort en Anjou	Beaufort en Anjou-Une première opération broyage en déchetterie
02/04/2018	CO	Animation compostage	Beaufort en Anjou	Beaufort en Anjou-une visite guidée de sites de compostage
12/04/2018	site internet	Opération de broyage	Vernantes	Opération de broyage en déchetterie site internet mairie Vernantes
17/04/2018	Bulletin communal Loire-Authion-Corné		Déchets	Corné (site Loire Authion). Redevance ordures ménagères 2018
24/04/2018	appli citykomi Beaufort en Anjou		Déchets	Calendrier de collecte
24/05/2018	CO	Troc plants	Mazé	Mazé-Un troc plants samedi prochain
07/06/2018	CO	Kits poulaillers	Longué-Jumelles	les kits poulaillers sont à réserver avant le lundi 18 juin
08/06/2018	CO	Kits poulaillers	Saint martin de la place	les kits poulaillers sont à réserver
27/06/2018	CO	Canicule	Lande Chasles	Horaires de canicules relayées par La Lande Chasles sur Facebook
27/06/2018	CO	Canicule	Lande Chasles	Horaires de canicules relayées par La Lande Chasles sur Twitter
28/06/2018	CO	Canicule	Longué Vernantes	horaire canicule déchetterie
28/06/2018	CO	Canicule	Beaufort en Anjou	Horaire canicule déchetterie Beaufort
29/06/2018	CO	Canicule	Longué et Vernantes	Horaire canicule déchetterie Longué
31/07/2018	CO	animation	Beaufort	Beaufort - zéro déchet
08/08/2018	Citykomi Beaufort		Sensibilisation	Citykomi_Animation d'été SMICTOM
08/08/2018	facebook Longué-Jumelles		Jour férié	Collecte décalée par jour férié
12/08/2018	CO	Animation	Beaufort	Des animations zéro déchet et collecte jour férié du 15 août
21/08/2018	CO	Animation	Beaufort	Des animations zéro déchet
22/08/2018	Citykomi Beaufort		Sensibilisation	Animation d'été SMICTOM
23/08/2018	CO	Alerte démarchage	beaufort	Le SMICTOM de l'Authion ne vend pas de calendriers
25/08/2018	CO	SERD-Gaspillage alimentaire	Longué-jumelles	les dix gestes anti-gaspi
01/09/2018	CO	SERD-Gaspillage alimentaire	Longué-jumelles	Longue Jumelles Stop au gaspillage

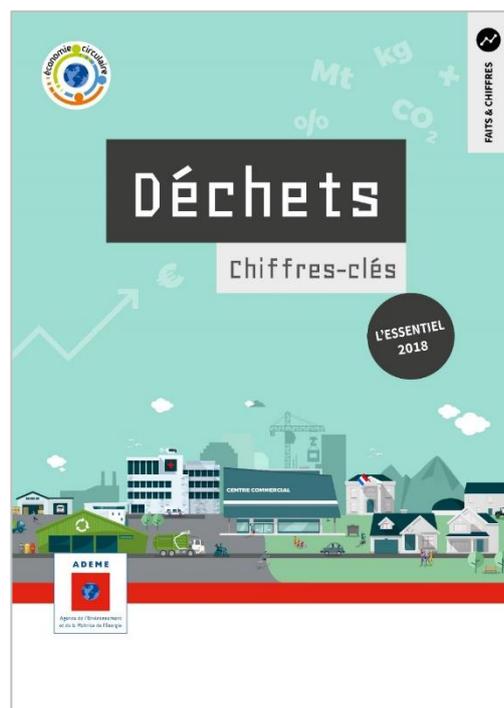
23/09/2018	CO	Eco-Défis	Longué-jumelles	Ils sont invités à limiter leurs déchets
28/09/2018	CO	Eco-Défis	Saint martin de la place	St Martin de la Place - Des éco-défis pour les commerçants
01/10/2018	CO	journée Réemploi	Longué	Videz vos greniers à la déchetterie
01/10/2018	CO	Animation anti-gaspi	La Ménitré	Une animation anti-gaspi samedi à la médiathèque
01/10/2018	site internet La Ménitré animation		Sensibilisation	Animations gaspillage alimentaire
01/10/2018	site internet La Ménitré		Sensibilisation	Animations gaspillage alimentaire
05/10/2018	Bulletin municipal Gennes VAL de Loire		Déchetterie	Mini-déchetteries des Rosiers sur Loire et St Martin de la Place
18/10/2018	CO	Opération réemploi	Beaufort en Anjou	Videz vos greniers beaufort en Anjou
29/10/2018	CO	jour férié	territoire	déchets, jour férié

ANNEXE 3 : DECHETS CHIFFRES CLES, L'ESSENTIEL 2018 - ADEME

Ce document paru en mars 2019 donne les derniers chiffres nationaux des déchets et les nouveaux axes à suivre en termes de gestion des déchets.

ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), mars 2019. Déchets chiffres-clés : L'essentiel 2018. Réf. 010690. Coll. Faits et chiffres, France, 31 pages.

Une prochaine publication est prévue en fin d'année 2019 avec les résultats complets.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3 DOMAINES, 7 PILIERS



Orienter l'acte d'achat vers des produits plus robustes ou réparables

- > Utiliser le levier de la garantie légale pour favoriser l'éco-conception des produits.
- > Créer un affichage simple sur la possibilité ou non de réparer un produit.
- > Généraliser la mise en place de critères de modulation sur l'écocontribution versée par les fabricants aux éco-organismes pour stimuler l'éco-conception et l'incorporation de matières recyclées.
- > Déployer l'affichage environnemental volontaire des produits et services dans cinq secteurs pilotes (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires).

Rendre le recyclage plus compétitif que la mise en décharge

- > Hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les décharges et incinérateurs à l'horizon 2021.
- > Baisse de la TVA sur le recyclage.
- > Soutien aux collectivités engagées dans la tarification incitative.

“ Rendre le recyclage plus compétitif que la mise en décharge ”

Développer les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)

- > De nouvelles filières REP en préparation : emballages commerciaux et industriels, jouets, articles de sport et de loisir, de bricolage et de jardin, filière des déchets de pêche.
- > Étude d'un dispositif financier d'ici 2019 pour inciter au retour des téléphones portables usagés.
- > Étude d'un dispositif de type filière REP pour la reprise des déchets du bâtiment.

Simplifier le tri des déchets ménagers

- > Extension des consignes de tri pour la collecte des emballages recyclables, avec l'acceptation de tous les emballages en plastique dans le bac jaune d'ici 2022.
- > Présence du logo Triman sur tous les produits soumis à une consigne de tri et destinés aux ménages en 2021.
- > Expérimentation d'une « collecte innovante et solidaire » pour les bouteilles en plastique et les canettes, en complément du bac jaune accompagnée d'un soutien reversé à une association à vocation sociale ou environnementale.

Fin des couverts jetables en plastique en 2020

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'interdiction des gobelets, verres et assiettes jetables en plastique. La loi Alimentation adoptée le 30 octobre 2018 ajoute à la liste les pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verres jetables, plateaux-repas, pots à glace, bâtonnets mélangeurs... À partir de juillet 2021, les produits vendus à emporter devront être contenus dans des matériaux recyclables.

À compter de 2025, les cantines scolaires et universitaires, et les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ne pourront plus réchauffer les plats dans des contenants en plastique (2028 dans les communes de moins de 2 000 habitants).

Interdiction des cosmétiques à microbilles en plastique (loi Biodiversité)

Le 1^{er} janvier 2018, est entrée en vigueur la mesure de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016) visant à interdire les cosmétiques contenant des microbilles en plastique.

Le 1^{er} janvier 2020, l'interdiction portera sur les cotons-tiges avec bâtonnets en plastique.

Les flux de déchets en un coup d'œil

En 2016, nous avons produit
4,6 tonnes de déchets par habitant



Ménages

(Déchets ménagers
et assimilés / DMA)

568 kg

- 0,3 % en 10 ans



Entreprises

(hors construction)

700 kg

- 8 % en 10 ans



Construction

3400 kg

+ 2 % en 10 ans

Les déchets, une ressource
pour l'industrie française

Le recyclage approvisionne :



Mais aussi

17 millions de tonnes
de matières premières
évitées

20 millions de tonnes
de CO₂ évitées
par le recyclage

11 millions de barils
de pétrole évités par la
valorisation énergétique

108 000 emplois
directs



Sources : L'Insee - Production
de déchets des entreprises
2006 à 2016 ;

ADEME - Enquête Collecte 2015 ;

ADEME - Bilan du recyclage
2005-2014 ;

SDES - Les éco-activités
et l'emploi environnemental
en 2016

